32e ANNÉE — T. XLVII

N° 1081 — 5 novembre 1950



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 25 francs
Abonnement { Un an : 600 francs
Six mois : 325 francs }

ACTES DE S. S. PIE XII

DISCOURS DU SOUVERAIN PONTIFE

aux membres du Congrès catéchistique international

dans l'audience spéciale à Castelgandolfo le 14 octobre 1950 (1)

C'est avec une joie et une confiance extrêmes que Nous Vous avons reçus, Vénérables Frères et chers Fils, venus à Rome de tous les pays pour assister au Congrès en faveur du catéchisme. On ne se trompera pas en mettant ce Congrès au premier rang de ceux qui viennent de se dérouler à Rome si l'on pèse sérieusement les raisons qui en montrent l'importance et si l'on considère quelle est l'autorité qui l'a convoqué, les personnes qui y ont pris part et les matières qui y ont été traitées. C'est la Sacrée Congrégation qui a la charge de la discipline du clergé et du peuple qui l'a réuni (2), ceux qui y ont assisté sont des hommes de tous les diocèses de l'univers, remarquables par leur situation et leur compétence ; le sujet de leurs réflexions a été le devoir de distribuer la doctrine catholique dans toute son ampleur et à toutes les classes de la société.

Vous avez voulu célébrer ce Congrès au cours de cette Année Sainte qui déjà touche à sa fin, comme le moment le plus favorable à vos réunions et vos entreprises, et vous ne pouviez être plus heureusement et mieux inspirés. Le nom d'Année Sainte ne conviendrait seulement qu'imparfaitement à cette fraction du temps, si elle ne faisait qu'apporter aux pécheurs la grâce qu'ils ont perdue et les amener à « l'expiation de leurs fautes et à l'amendement de leur vie » (cf. la Bulle d'induction du Jubilé universel. *A. A. S.*, vol. XLI, p. 257), si elle ne faisait qu'exciter à accomplir et réitérer des actes de piété et de charité. Nous avons le droit d'attendre davantage de l'Année Sainte : nous en attendons une restauration et un accroissement de la vie chrétienne dans toute son ampleur ; Nous encourageons tous les fidèles à faire effort d'émulation jusqu'à l'acquisition de la vertu et de la sainteté. (*Ibid.*)

Quels sont donc les obstacles qui s'opposent à ce noble but ? Quelles sont les ressources qui naturellement y tendent ? On a tant parlé des obstacles qu'il ne semble pas difficile de pouvoir les rappeler et les énumérer. Il en est dont l'origine est en nous et d'autres qui surgissent de l'extérieur. De nous-mêmes naissent les passions qui agitent le cœur de l'homme, l'orgueil, la convoitise, le dégoût et la fuite de la souffrance et du travail. Du dehors, viennent les sollicitations du démon, les vanités et les fascinations du monde corrompu, et surtout les erreurs répandues aujourd'hui qui vont jusqu'à la profession de l'athéisme, sans parler des établissements qui ne craignent pas d'employer la violence et la force pour remplir l'esprit des enfants, même tout petits, de toutes sortes d'erreurs. Ces obstacles doivent nécessairement produire leur effet, si fait absolument défaut ou reste insuffisante une base solide et stable, suffisamment étendue.

Certains chercheront cette base dans les lois, les prescriptions, les coutumes, les pratiques légales. Toutes ces choses, si bonnes qu'elles soient, sont des branches, non des racines, et elles n'ont leur efficacité propre que si elles sont un rejaillissement pratique de la doctrine de la vérité et cette doctrine de la vérité embrasse le dogme, la morale et les règles du culte divin. Cet appui de la doctrine faisant défaut, tout cet ensemble reste vide et comme

(1) Traduction de *la D. C.* sur le texte latin paru dans *l'Osservatore Romano* du 16-17. 9. 50.
(2) C'est-à-dire la Sacrée Congrégation du Concile. Cf. can. 250, 1°. (*N. D. L. R.*)

suspendu à des nuées errantes. Mais quand la doctrine est cultivée avec zèle et produit des fruits, les funestes effets que nous déplorions tout à l'heure ne disparaissent peut-être pas complètement, ce qui, hélas ! est tout à fait rare, mais s'atténuent et permettent à l'homme, à l'homme chrétien, disons-Nous, de progresser plus aisément.

Or, la foi catholique et la doctrine chrétienne ne peuvent produire leurs fruits de salut dans les esprits des hommes que si les prédicateurs et les maîtres leur dispensent avec abondance, compétence, zèle et effort l'enseignement opportun qu'ils réclament instamment. Votre Congrès s'est proposé comme but de répondre à ces questions et d'apporter les remèdes aux défauts qu'on pourrait découvrir.

Nous saisissons avec joie cette occasion d'apporter à vous qui êtes ici présents et à tous ceux qui s'occupent d'éducation religieuse, Notre paternelle approbation et nos éloges les plus sentis pour cet immense travail que vous avez accompli et accomplissez encore dans le monde entier pour enrichir et orner la jeunesse des trésors de sagesse et de savoir de la foi chrétienne, et affermir cette formation chez les adolescents, d'où la Sainte Eglise de Dieu tout entière tire profit et accroissement. Ceux-là se trompent qui s'imaginent que votre activité est sans importance ; elle est de grande valeur et mérite d'être comptée parmi les travaux apostoliques les plus importants et de tout premier plan. Sans doute, le nombre réduit des prêtres réclame et exige que chaque année des hommes et des femmes soient choisis, préparés et instruits pour donner cette instruction religieuse. Cependant, il est grandement désirable que ce soient les prêtres eux-mêmes qui s'appliquent à ce ministère sacré, d'autant plus que l'expérience nous enseigne que la doctrine religieuse donnée par un prêtre rempli de foi zélée et d'ardente charité, constitue la manière la plus efficace d'attacher les enfants au sacerdoce et à l'Eglise.

Quant à votre Congrès, les questions proposées par vos orateurs comportent et embrassent ou du moins touchent tout ce qui se rapporte au catéchisme, c'est-à-dire l'instruction religieuse à donner à tous les âges, aux enfants, aux adolescents, aux adultes, jusqu'à l'adaptation à cet enseignement des endroits et des locaux. On a parlé aussi des paroisses, des écoles de tout genre, du personnel enseignant, des fonctions de chacun, de l'organisation soit générale, soit diocésaine, soit paroissiale, des prêtres et des laïques qui les aident, des ressources dont tous ont besoin. Des maîtres savants ont expliqué les questions, il s'en est suivi une libre et calme discussion, surtout dans le but d'établir des règles et des conclusions utiles pour la vie pratique. Nous avons donc tout lieu de croire que votre Congrès apportera des fruits féconds et durables.

Comme Nous venons de le dire, l'instruction religieuse a pour objet tout ce qui est propre à la doctrine de l'Eglise : le dogme, la morale, le culte divin. Spécialement dans l'instruction religieuse des hommes plus âgés, il est très important de donner à la doctrine qui regarde Dieu, le Christ et sa divinité, l'Eglise en tant qu'instituée par le Christ la place principale. Ces trois choses une fois solidement et profondément établies dans les esprits, et dans l'enseignement des écoles et dans les relations de la vie publique, le reste n'offrira plus que des difficultés beaucoup moins grandes.

Il est clair que ces doctrines, si difficiles qu'elles soient, n'en doivent pas moins être proposées selon l'âge des auditeurs et leur degré d'intelligence ou de savoir. Avec ceux qui grandissent et spécialement dans les écoles d'un degré supérieur, on peut et quelquefois on doit agiter certaines questions complémentaires qui ont une utilité pratique pour la vie, et même des discussions de philosophie chrétienne, ainsi que des sujets qui se rapportent aux Saintes Ecritures, aux sciences naturelles ou historiques. Pour ce qui regarde la façon d'enseigner, il faut évidemment parler avec clarté et user d'une sage modération dans les commentaires. On ne résiste pas à une parole vivante, animée, colorée par une puissante imagination, enrichie d'exemples et d'heureuses comparaisons. Cependant, dans ce plan, deux écueils à éviter : il faut veiller d'une part à ce que le souci de charmer et de récréer les esprits ne conduisent à manquer de respect aux choses sacrées, n'altère la piété, la conviction intime et ne fixe dans l'esprit et la mémoire le souvenir de la comparaison ou de l'anecdote au détriment des choses principales qui restent dans l'ombre, et, d'autre part, il faut éviter que la matière enseignée ne soit donnée selon le désir, le vœu, le jugement changeant des élèves et qu'on ne redise ce qui se disait au temps du prophète Isaïe : « Dites-nous des choses qui nous plaisent. » (*Isaïe*, XXX, 10.)

De tout ce que nous venons de dire, on peut facilement déduire ce qui concerne le maître et ce qu'il doit être. Remplissant une fonction qui par elle-même et par le but poursuivi est surnaturelle, qu'il ait une foi solide et l'amour de la prière (en dire plus long semblerait lui faire injure) ; qu'il agisse avec confiance ; qu'il tourne tout saintement en bonne part. Qu'il ne méprise pas l'intelligence même des enfants et des illettrés et qu'il se garde d'en faire peu de cas ; qu'il se garde de sous-estimer la noblesse naïve de leurs âmes, le don de la foi qui leur est donnée du ciel, la grâce que Dieu accorde à tous, c'est-à-dire la lumière de la vérité surnaturelle et l'inclination de leurs cœurs vers les choses célestes.

Il faut encore savoir autre chose. Le catéchiste qui se figurerait que l'esprit inculte de ses auditeurs peut se contenter de notions vides et écourtées ferait fausse route et se tromperait lamentablement. C'est bien le contraire qui est vrai. Car il est tenu par devoir, et d'enseigner d'abord tous les principaux articles de la foi, et ensuite de les mettre à la portée même des esprits bornés et des intelligences mal disposées. C'est pourquoi il doit bien connaître à fond la psychologie, afin de porter un jugement juste sur leur intelligence ; il doit aussi apporter un grand soin à se plier au niveau de leurs besoins. Ce que nous disons en terminant n'a pas moins d'importance : il est absolument nécessaire que le maître étudie, que le docteur apprenne, qu'il étudie sans interruption sans s'abandonner à la paresse, à la négligence, à l'ennui ; qu'il prépare avec

soin ses sermons, soit pour la composition, soit pour l'action et qu'il les mène à bien en se servant de ses essais heureux ou malheureux, pour progresser dans l'art de la catéchèse. Que toutes ses entreprises, que toute ses activités soient soutenues par la charité, réchauffées par le zèle de la religion, fécondées par la prière.

Toutes ces choses et bien d'autres ont été abondamment élucidées par des savants et des spécialistes de la doctrine religieuse et du catéchisme. Qu'on Nous permette une seule remarque : Nous exhortons tous ceux qui enseignent dans les écoles d'un degré plus élevé, particulièrement les prêtres, à penser très souvent au compte très strict qu'ils devront rendre à Dieu de leurs élèves. Nous sommes frappé de constater d'après les statistiques publiées, suivant la coutume d'aujourd'hui, pour les élèves d'écoles, d'âge et de sexe différents, que ceux qui abandonnent la foi, arrivent à ce triste naufrage par l'insuffisance coupable de prêtres. Au contraire, ceux qui dans leur cité ou leur pays ont rempli ou remplissent des fonctions de premier plan par leur valeur et leur mérite, doivent souvent leur persévérance inébranlable dans la foi catholique et leur esprit de dévouement à l'Eglise, au zèle, à la science et aux bons exemples de vertu d'un prêtre.

Lorsque vous serez rentrés chez vous, dans vos diocèses, faites connaître à vos collègues qui d'une façon ou d'une autre collaborent à l'éducation religieuse, les bienfaits que vous avez recueillis ces jours derniers ; faites qu'enflammés par votre zèle, ils estiment toujours davantage leurs saintes et salutaires fonctions et encouragez-les à accomplir leur devoir avec compétence, courage et fruit.

Dans cette confiance, à vous, à vos collègues et à tous ceux qui recevront de votre bouche les saintes vérités, de grand cœur et avec amour, Nous accordons la Bénédiction.

QUESTIONS ACTUELLES

Pour la justice scolaire (1)

(Suite)

Les arguments du rationalisme.

Au cours de la même séance, un sénateur socialiste, M. Louis Lafforgue, tout en rendant hommage à M. de Maupeou, a tenu à lui opposer le point de vue de la S. F. I. O. :

M. Louis Lafforgue. — Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs, M. de Maupeou a porté à la tribune le débat de ce qu'on appelle, peut-être à tort, la liberté de l'enseignement.

Il l'a fait avec une hauteur de vue, une sérénité, un courage intellectuel et une franchise auxquels je n'ai aucune peine à rendre hommage, formé que je suis à la tolérance, par l'école laïque. (*Applaudissements à gauche.*)

M. de Maupeou. — J'y suis très sensible et je vous remercie.

M. Louis Lafforgue. — Je m'efforcerai à mon tour, et très rapidement, d'apporter, sans passion, avec la même sérénité et la même netteté, le point de vue du groupe socialiste.

Ce débat, je vous prie de le remarquer, présente une allure assez paradoxale. Il paraît y avoir quelque inconséquence, pour nous, socialistes, champions de la libération totale de l'homme, à lui refuser une seule de ces libertés. Il y a également une inconséquence égale pour les catholiques libéraux à réclamer la liberté d'enseignement, solennellement condamnée par les chefs de l'Eglise.

M. de Maupeou. — Comment !

M. Louis Lafforgue. — En fait, ces contradictions ne sont qu'apparentes, parce que la question, mal posée, est, par surcroît, obscurcie par la polémique.

Essayons de clarifier les termes du débat, les termes du problème, et indiquons avec netteté et sans passion la position traditionnelle du socialisme, que je suis chargé de défendre à cette tribune.

M. de Maupeou. — Du socialisme français.

M. Louis Lafforgue. — Peu m'importe.

M. de Maupeou. — C'est important.

M. Louis Lafforgue. — Lorsqu'au siècle dernier, Mesdames, Messieurs, le catholicisme libéral, par la voix des Lamennais, des Montalembert et des Lacordaire, plaçait au premier rang de ses revendications la liberté de l'enseignement, il entendait réaffirmer ainsi les droits de l'Eglise à la direction spirituelle des âmes, en face de l'Université caporalisée par Napoléon, instrument de règne au service d'un homme. Et les catholiques avaient raison.

M. Poisson. — Le problème ne se pose pas de la même façon.

M. Louis Lafforgue. — C'est justement ce que je vais vous dire. Seulement, vous êtes un peu plus pressé que mon papier. (*Sourires.*)

Je dis que les catholiques avaient raison de condamner ce monopole universitaire, qui met l'esprit en tutelle, asservit l'individu à un régime transitoire et fait peut-être des soldats et des Waffen S. S., mais ne fait pas des hommes.

Qui ne voit cependant — je réponds à votre interruption, mon cher collègue (*l'orateur s'adresse à M. Poisson*) — combien aujourd'hui la situation est différente. Lorsque vous reprenez la position traditionnelle du catholicisme libéral de deux Restaurations, votre revendication prend un tout autre caractère.

M. de Maupeou. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Louis Lafforgue. — Mon cher collègue, je n'en ai que pour cinq minutes, je vous prie de me laisser terminer. Vous avez parlé tout à l'heure, je ne vous ai pas interrompu, mais je vous ai écouté avec plaisir et profit.

(1) Voir *D. C.* des 2 juillet 1950, col. 859, 16 juillet 1950, col. 913 et 22 octobre, col. 1383.

M. de Maupeou. — Je vous en prie, continuez, alors. Je n'insisterai pas, car je ne voudrais pas prendre la parole sans votre autorisation.

M. Louis Lafforgue. — Je vous la donnerai lorsque j'aurai terminé.

M. de Maupeou. — Je vous remercie.

M. Louis Lafforgue. — Il s'agit, dis-je, de proclamer le droit du père de famille à donner à son enfant l'instruction de son choix et, surtout, l'éducation, et, comme vous le disiez, très justement, tout à l'heure, cette imprégnation quotidienne.

Il nous plaît de reconnaître ce qu'il y a de traditionnel et de respectable dans votre revendication, mais nous disons aussi qu'il y a peut-être un droit supérieur à celui de l'individu — qui est celui de la cité — et qu'il y a peut-être un droit supérieur à celui du père de famille, qui est celui de l'enfant... (*Applaudissements à gauche.*)

M. Lelant. — Vous ne parlez pas de la famille.

M. Louis Lafforgue. — En vérité, on dirait que mes arguments ont porté.

Je disais donc qu'il y avait un droit supérieur à celui du père de famille, qui pourrait bien être celui de l'enfant, auquel, chrétiens, vous devez accorder une âme comme la vôtre... (*Mouvements à droite.*)

M. Abel Durand. — Quel est le meilleur gardien s'il n'y a pas de père ?

M. Louis Lafforgue. — J'ai abordé cette tribune avec sérénité et j'affirme que je tiens vos conceptions pour respectables.

M. Abel Durand. — Mais vos idées sont agressives.

M. Louis Lafforgue. — Nous, nous estimons que si dans le présent la liberté de l'enseignement répond au désir plus ou moins confus d'une masse de citoyens et si nous l'acceptons comme une position d'attente, il ne nous déplaît pas de proclamer avec franchise nos vues d'avenir.

M. Abel Durand. — C'est le monopole.

M. Louis Lafforgue. — Me reprochez-vous d'avoir le courage, ici, comme les tenants de votre théorie l'ont fait, de parler avec netteté ?

M. Paul Robert. — Ce n'est pas une question de courage ou une question de franchise.

M. Louis Lafforgue. — J'ai eu tort de vous répondre. Vous essayez de passionner le débat, je ne répondrai plus désormais à vos interruptions.

Je disais donc que si, dans le présent, la liberté d'enseignement répond au désir plus ou moins confus d'une masse de citoyens et si nous l'acceptons comme une position d'attente, il ne nous déplaît pas de proclamer avec franchise nos vues d'avenir, même si, comme l'eût dit Jaurès, « nous devons nous lever avant le jour ».

Précurseurs dans le domaine de la justice sociale, nous le serons aussi dans celui de l'éducation, car si les socialistes estiment que l'application de leur doctrine doit réaliser la libération économique de l'homme, seule l'éducation permettra son affranchissement intellectuel et moral.

Nous disons que la liberté de l'enseignement, telle que la conçoivent nos contradicteurs, contient à la base des éléments pernicieux dont ils seront — prenez-y garde — les premières victimes. Que demain, au nom de la liberté, se multiplient les écoles confessionnelles, les écoles de partis, les écoles de sectes, socialistes, communistes, maçonniques, écoles d'inspiration religieuse ou athée, le résultat sera de dresser les citoyens en des morales hostiles et sectaires, entre lesquelles s'effritera la conscience nationale. Est-ce cela que vous voulez ? (*Applaudissements à gauche.*)

Nous souhaitons pour demain — puisque aujourd'hui il n'y a rien à faire, — quand nos idées auront cheminé dans les esprits, une école, une seule école où nos enfants, tous nos enfants...

M. Lelant. — C'est le monopole, alors.

M. de Maupeou. — Bien entendu.

M. Louis Lafforgue. — ... recevront en commun, en même temps qu'une leçon d'égalité, une formation humaine qui doit, en développant leurs aptitudes particulières et leur esprit critique, les rendre aptes à choisir leur chemin et à remplir les tâches infiniment diversifiées qui correspondent aux nécessités de la vie moderne.

Monopole ? Enseignement d'Etat ? A aucun prix fabriquer des consciences en séries, de serviles admirateurs du régime ou de l'homme qui passe ? Merci, jamais. Nous aimons trop la personne humaine, nous avons trop le respect de sa liberté et de sa dignité, nous avons trop vu les ravages que peuvent exercer dans le monde ces mystiques sectaires qui transforment l'homme en un automate brutal et haineux.

M. de Maupeou. — C'est ce que je voulais dire.

M. Louis Lafforgue. — Il est fatal que nous nous rencontrions lorsque nous disons ensemble la vérité.

Ce que nous voulons, c'est que notre système d'éducation fasse les hommes éclairés et tolérants...

M. Abel Durand. — A votre manière.

M. Louis Lafforgue. — ... justes et fraternels, capables de se hausser sans passion partisane à l'intelligence de tous les problèmes, capables d'agir dans la plénitude de leur liberté, c'est-à-dire de leur responsabilité.

Est-il donc impossible, en dehors et au-dessus des dogmes, des confessions et des sectes, de jeter les fondements d'un enseignement moral — car c'est cela, après tout, qui nous divise — susceptible d'être enseigné par tous et pour tous ?

Respect de l'homme dans sa liberté, dans sa dignité, dans sa vie ; noblesse de l'idée de justice ; solidarité des vivants et des morts ; grandeur de la vérité ; exaltation de l'esprit de sacrifice, n'y a-t-il pas là, je vous le demande, les postulats essentiels sur lesquels on peut asseoir une éthique répondant aux exigences de la conscience universelle ?

Et, d'ailleurs, cette morale humaniste peut s'enrichir des conquêtes de la conscience, s'épurer par des allégements. Elle n'est pas figée, immuable, définitive, comme la société elle-même dont elle est l'expression ; elle marque une étape sur la voie d'un idéal qui, vous le savez, mes chers collègues, est un perpétuel devenir. A ce titre, elle est vivante : elle proclame aujourd'hui la beauté et la noblesse du travail tenu hier pour avilissant. Elle ne renie pas le passé, elle le renouvelle. Elle est tolérante et éclectique. Elle ne rejette pas dans le néant les morales religieuses ; elle les fait siennes dans ce qu'elles ont d'universel et de permanent.

Tant mieux si viennent confluer dans notre morale humaniste quelques-unes des grandes idées-forces qui ont traversé les religions ; tant mieux, par exemple, si nous pouvons accueillir cette magnifique, cette exaltante idée de la Rédemption, dont le christianisme est d'ailleurs redevable aux cultes helléniques, et qui fait un dieu de l'homme, dont le sacrifice sauve la cité.

Pourquoi ne l'accepterions-nous pas ? Mais cette idée religieuse, nous tenons à la laïciser.

M. Abel Durand. — C'est l'accord des contraires !

M. Louis Lafforgue. — Nous voulons la laïciser — c'est un mot qui vous afflige — afin que trouvent place à côté du Christ, non seulement Jaurès, mort pour la paix, mais les radiologues qui meurent pour la science, mais tous ceux qui ont porté des croix, et ils sont légion, tous ceux qui ont souffert et qui sont morts pour que vive la France et que triomphent la justice et la vérité. Voilà notre rédemption. (*Applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.*)

M. Paul Robert. — Les catholiques n'ont jamais souffert ? Ils ne se sont jamais sacrifiés ?

M. Louis Lafforgue. — J'achève, car je vois que vous vous impatientez.

Ainsi, par notre école commune, par notre éthique universelle — j'attire votre attention sur ce point, — au lieu de l'effritement de la conscience nationale que nous vaudrait cette licence en matière d'enseignement, nous réussirons à préserver contre tous les risques et tous les facteurs de désagrégation l'âme vibrante et fraternelle, l'âme unitaire de la patrie.

Cela ne vaut-il pas un sacrifice ? (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Paul Robert. — Vous sacrifiez le père de famille !

Un augure de compréhension mutuelle.

Succédant à M. Lafforgue, M. Ernest Pezet, sénateur M. R. P., après avoir proposé deux suggestions budgétaires en faveur des professeurs français à l'étranger, a tenu à souligner la grande élévation morale de ce débat, signe de bon augure pour la réalisation d'un accord à intervenir :

Je n'aurais pas dit autre chose dans la discussion de ce budget, s'il ne m'était apparu, en dépit de quelques brèves interruptions qui ont, tout à l'heure, scandé le noble discours de M. Lafforgue, que nous avons peut-être, ce soir, sans bruit ni grands effets de tribune, presque instinctivement, fait avancer un peu la question si brûlante et grave de l'enseignement libre.

J'ai, en effet, l'impression que s'accomplit ce soir un acte politique qui facilitera votre tâche, Monsieur le ministre, pour la création et le travail de la Commission d'études que vous avez la charge d'instituer et de conduire, dans un sens libéral et équitable : c'est ce que souhaitent tous les hommes réfléchis et les républicains compréhensifs qui veulent la paix intérieure, et qui souhaitent la collaboration nationale à une œuvre qui est essentiellement hautement nationale et sociale.

Pourquoi ai-je cette impression ? Je tiens à la justifier, très franchement. J'ai cette impression parce que la conception de la laïcité, telle que M. Lafforgue l'a définie tout à l'heure, cette conception-là, M. de Maupeou lui-même, représentant de la Vendée catholique, est venu la défendre — je dis bien défendre autant qu'exposer — car il l'a justifiée et appuyée avec une grande conviction par des arguments et des références bien choisies et extrêmement valables.

Autrefois, il n'y a pas si longtemps, aucun catholique vendéen n'aurait pu et n'aurait osé la présenter devant une assemblée politique. N'est-ce pas là un fait nouveau et considérable, si l'on se reporte par la pensée à un demi ou à un quart de siècle en arrière ?

Pourquoi est-ce encore mon impression ? Parce que le rappel historique qu'a fait tout à l'heure, avec beaucoup de franchise courageuse et d'opportunité, M. Lelant, est la preuve qu'on peut enfin aujourd'hui situer le problème qui nous a tant et si fâcheusement divisés les uns et les autres, dans le cadre historique qui le fait comprendre ; ce rappel historique de M. Lelant revenait à démontrer ceci : le problème de l'école libre chrétienne a été faussé par l'insertion — fatale, pour des raisons que je dirai tout à l'heure — d'un facteur politique étranger à sa nature propre ; il aurait pu, peut-être, il aurait dû lui rester étranger ; au contraire, hélas ! il l'a envahi ! Ce rappel voulait dire, et il remémorait que la solution du problème de l'école fut longtemps compromise par les attitudes politiques d'un grand nombre de ceux-là mêmes qui étaient, ou assuraient être, les plus officiels et les plus constants protagonistes de l'enseignement libre catholique.

« La vérité délivre », n'est-il pas vrai, mes chers collègues ? Nous lisons cela dans les Livres Saints. J'ai l'impression, voyez-vous, qu'une part de vérité libératrice est entrée ce soir dans cette enceinte. Voilà pourquoi, Mesdames, Messieurs, je disais tout à l'heure que, par ce simple fait, notre Assemblée faisait avancer d'un pas, vers sa solution souhaitable, la question si irritante qui, pendant longtemps, nous a séparés et nous tourmente encore. (*Applaudissements.*)

M. Héline. — C'est exact.

M. Ernest Pezet. — Le temps n'est pas si lointain où, dans des régions que MM. Lelant et de Maupeou connaissent bien, les soutiens et les défenseurs des écoles libres les plus déterminés, les plus bruyants aussi, sinon les plus efficaces, étaient des hommes parfaitement honorables, certes, légitimement fiers de leurs hautes et nobles traditions, et à celles-ci fidèles, mais qui, c'est le moins qu'on puisse dire, ne portaient pas la République dans leur cœur. Certains, non seulement avaient la nostalgie des régimes passés, mais — et j'ai subi assez de leurs coups personnellement pour pouvoir le témoigner — ils étaient à la pointe du combat contre la République. (*Très bien.*)

Le temps n'est pas si lointain où des catholiques, et des plus éminents, derrière des hauts dignitaires de l'Eglise, tels que LL. EEm. les cardinaux Amette, Dubois et Verdier, professaient de la laïcité de l'Etat la conception même que M. de Maupeou a défendue à cette tribune, aux applaudissements quasi unanimes ; or, ces hommes-là n'avaient guère audience auprès de ces autres hommes à l'esprit politique, nostalgique du passé, dont j'ai parlé tout à l'heure ; ceux-ci se trouvaient nombreux dans les régions de France que MM. Lelant et de Maupeou connaissent bien, puisqu'ils en sont les représentants. Je sais, Mesdames et Messieurs, ce dont je parle. J'ai vécu ce que j'évoque : j'étais de ceux qui, en novembre 1919, élaborèrent cette définition libératrice de la laïcité, en accord avec S. Em. le cardinal Amette et Clemenceau, laquelle permit, au sortir de la guerre, de maintenir sagement une large union entre les Français, sous le signe de la République victorieuse. (*Vifs applaudissements.*)

Il est très important, à mon sens, que M. de Maupeou et M. Lelant soient venus à cette tribune souscrire à cette conception de la laïcité républicaine. En fin de compte, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de faire tomber la méfiance, longtemps justifiée, de ceux qui continuent, eux aussi, une tradition : celle des défenseurs de la République à ses débuts ; il s'agit de dissiper leurs soupçons entre les points de vue, les propositions, les vœux de ceux qui, comme mes amis et moi-même, sont les partisans fervents de la liberté de l'enseignement, et qui le restent, même après ce que j'ai entendu tout à l'heure tomber de la bouche éloquente de M. Lafforgue, et qui m'a tellement ému encore que je n'aie pu donner mon accord à la fin de son intervention. Je dirai pourquoi tout à l'heure.

La vérité ? C'est qu'il y a eu une ère de défiance républicaine qui ne manquait pas de justification, et que, en cette ère, les compromissions et les confusions politiques pouvaient donner à penser aux promoteurs de la République que l'école libre n'était et ne pouvait qu'être antirépublicaine.

Dans le camp des protagonistes de la liberté effective d'enseignement, on trouvait la foi religieuse du peuple, foi loyale et sans arrière-pensée politique, d'un côté, et, de l'autre, près de sincérités non douteuses et de hauts et nobles desseins, pas mal de calculs politiques, peu favorables à la République. D'où, des passions plus fortes que la raison ; d'où ces batailles, dont la fréquence et la durée n'épuisaient ni les ardeurs ni la violence, d'un côté comme de l'autre, n'est-il pas vrai ?

La conséquence ? Ce laïcisme qui n'est autre qu'une laïcité agressive, une laïcité de croisade, au lieu de la sereine, réaliste, pacifiante laïcité républicaine et constitutionnelle, n'est-il pas vrai, mon cher Monsieur Rucart, qui vous en fîtes souvent l'éloquent défenseur ? La conséquence, encore ? Une suspicion généralisée des républicains à l'égard de tous les protagonistes, sans distinction, de la liberté de l'enseignement, parce qu'ils croyaient, eux, très sincèrement, que défendre l'école publique laïque, c'était défendre la République menacée, pensaient-ils, par l'école libre. Celle-ci leur apparaît essentiellement comme une bastille dressée contre la République.

Soyons francs, ce soir, jusqu'au bout. N'y avait-il aucune apparence de raison dans cette conviction et dans cette défense de l'école publique, base de la défense républicaine depuis plus de

trois quarts de siècle ? Dans ma prime jeunesse, en mon pays natal, j'ai connu une situation qui, aujourd'hui, nous paraît absolument incroyable. Dans ma bourgade natale — et c'était très généralement ainsi dans la région, — mettre le drapeau de la République le 14 juillet à sa fenêtre n'était pas pour se faire bien voir des notables ni se faire décerner par eux un brevet de bon chrétien ! Le chant de *la Marseillaise* blessait vivement les oreilles des mêmes notables. On la joue parfois, aujourd'hui, dans les églises ; le grand artiste qui anime les orgues de Notre-Dame, dans une paraphrase musicale admirable, en a fait, au jour de la Libération, retentir les voûtes de la cathédrale nationale ! (*Applaudissements.*)

J'ai vécu les temps de discorde que j'ai évoqués. Et je vous dis : comment voulez-vous que dans une telle atmosphère, et en présence d'une telle position de combat politique — d'un côté, ceux pour qui le drapeau républicain n'était pas encore le drapeau de la France et ne devait pas être mis aux fenêtres le 14 juillet, et qui se trouvaient être les défenseurs les plus fervents, les plus bruyants de l'école libre, et, de l'autre, ceux qui pavoisaient avec ferveur le 14 juillet, au chant de *la Marseillaise*, — comment voulez-vous, dis-je, qu'il n'y eût pas ces communes passions, cette suspicion et, par voie de conséquences, cette défense républicaine contre l'école libre ? (*Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

Voyez-vous, Messieurs, cette époque, il nous faut la voir de haut. Survolons ce demi-siècle de vie politique : nous constaterons que ce drame des consciences catholiques et des consciences républicaines laïques, c'est en somme la rançon payée par nous tous, catholiques et non-catholiques, aux lois historiques fatales de l'évolution des régimes politiques, de l'évolution des modes de formation et des mouvements de l'opinion, aux servitudes et aux imperfections inévitables des époques de transition ; transition dont nous souffrons toujours, Mesdames, Messieurs, parce que nous y sommes un peu engagés encore. (*Applaudissements.*)

Excusez-moi, mes chers collègues, de me mettre si souvent en scène, mais enfin, j'ai beaucoup lutté, travaillé et même souffert pour « réconcilier le siècle et la foi », comme on disait autrefois, pour préparer une compréhension sincère du peuple par l'Eglise, une collaboration loyale pour le bien du peuple entre l'Eglise et l'Etat, la réconciliation de la République et des républicains avec l'Eglise et les croyants, même sur le terrain de l'école. Pour cette cause, mes camarades sillonnistes et démocrates populaires et moi avons reçu des coups nombreux et cruels. Ils ne venaient pas tous du même côté, vous le savez. Et c'était fatal, puisque nous voulions empêcher des Français de s'entre-déchirer. Nous avons persévéré, et nous voici parvenus en un temps où, vraiment, l'on peut dire que l'époque de la défense républicaine est révolue. (*Applaudissements.*)

Qui donc, Messieurs, parmi vous, de ce côté de l'Assemblée (*l'orateur désigne la gauche*) me refuserait l'accès de la République ? (*Applaudissements.*) Qui donc, me voyant désireux de collaborer avec lui, ferait peser sur moi le soupçon que je pourrais être un danger pour la République ? Personne, assurément ! Je le répète, ces temps sont révolus. J'ai même un peu peur que les retardataires soient ceux, désormais, qui, en ce temps d'unanimité nationale autour de la République, se croiraient tenus encore de penser et d'agir comme au temps de la division nationale au sujet de la République et de la défense républicaine. Le temps n'est plus aux passions politiques déchaînées pour ou contre la République, et, pour cette raison même, le temps n'est plus à la bataille ni autour de l'école, ni dans l'école, ni dans la République. La bataille, elle se livre, elle doit se livrer pour la liberté de l'esprit, pour l'humanisme dont il a été magnifiquement parlé tout à l'heure, contre la matérialisation de l'homme et de la politique, et contre le totalitarisme qui en est la fatale conséquence. (*Vifs applaudissements.*)

Mesdames, Messieurs, me permettrez-vous encore un souvenir personnel ?

Sous l'occupation, dans la Résistance, nous avions fondé un bureau d'études en liaison étroite avec le Conseil national de la Résistance. Il y siégeait, à côté d'hommes comme moi, des membres très représentatifs, entre autres tendances d'esprit, de la Ligue de l'enseignement, du parti radical, du parti socialiste. Ce bureau d'études avait été créé expressément pour essayer de prévoir comment l'on pourrait, après la Libération et la victoire, aborder en premier lieu le problème de l'école et comment on pourrait le résoudre ensuite dans l'esprit de la Résistance et de la Libération.

Or, il me souvient que, pendant la dernière réunion, au deuxième étage d'un immeuble de la rue de Lille, à l'angle de cette rue et de la rue du Bac, sous nos fenêtres, défilaient des Waffen S. S. qui allaient prendre position pour l'attaque du Grand-Palais. Que ce souvenir me soit resté très présent à l'esprit, vous en comprenez aisément la raison. J'ai quelque motif supplémentaire de m'en bien souvenir : parti le matin de chez moi, à quelque 1 800 mètres de là, je n'y pus rentrer que le soir, en traversant le boulevard Saint-Michel en rampant. (*Applaudissements.*)

Or, Mesdames et Messieurs, savez-vous quel était le programme assigné à notre bureau d'études ? Le voici : nous avions, en de nombreuses séances, discuté principalement sur deux points : d'une part, sur les conditions pratiques d'un pluralisme de part et d'autre garanti, coordonné et pratiqué en sincère collaboration ; d'autre part, sur la possibilité et les modalités mutuellement acceptables d'une intégration, sans assimilation par contrainte, des enseignements public et privé.

Ce bureau d'études, Messieurs, mais il préfigurait, n'est-il pas vrai ? la Commission que M. le président Pleven et son gouvernement vont instituer.

A la vérité, Messieurs, cette Commission a un précédent fameux : le précédent d'une Commission qui, en mettant fin à une séculaire dispute, donna la paix intérieure à un pays : la Hollande.

Le savez-vous, Messieurs ? Entre 1805 et 1913 il y avait eu, en Hollande, au moins une dizaine de lois scolaires ; aucune n'avait donné à ce pays l'apaisement des esprits et l'union des citoyens protestants, catholiques ou incroyants. La Hollande, tout au long du XVIIIe siècle, connut des disputes théologiques et philosophiques égales à celles que nous avons vécues et dont la paix scolaire — et civile — faisait les frais.

En 1913, après une victoire des libéraux, c'est-à-dire des gauches, il fut décidé qu'on reviserait la Constitution. On se mit à la tâche ; on arriva à l'article 192. Là, les libéraux se refusèrent d'abord à reviser cet article, qui concernait le régime scolaire. Cet article serait-il intangible ou serait-il modifié ? La pression de la coalition chrétienne — catholiques et protestants unis — fut pacifique, mais puissante. Elle fut si impressionnante que les libéraux acceptèrent de créer une Commission d'Etat pour étudier si et comment il convenait de reviser l'article 192.

Cette Commission, Mesdames, Messieurs, travailla pendant vingt-six mois. Au bout de ce temps, elle conclut, à l'unanimité de tous ses membres, sauf une voix. Et lorsque l'affaire fut portée devant les deux Chambres du Parlement, la deuxième ratifia à l'unanimité le mémoire-réponse du gouvernement libéral ; la première le fit à l'unanimité moins une voix. Depuis 1913, Monsieur le ministre, la paix a été rendue à ce pays. (*Applaudissements.*) Et voici cet article constitutionnel, l'article pacificateur : « L'enseignement privé de culture générale, qui répond aux conditions fixées par la loi, est subventionné sur les mêmes bases que l'enseignement public. »

Voyez-vous, Messieurs, en dépit de nos divergences de point de vue, je me berce de l'espoir que nous pourrons trouver, entre nous, entre les

membres de cette Assemblée, qu'anime l'esprit humain de tradition chrétienne et ceux qu'inspire l'esprit d'humanisme nationaliste si noblement exposé tout à l'heure par M. Lafforgue, une solution en commun de cette délicate question. Pourquoi pas ?

N'est-ce pas une loi d'août 1944 qui a réglé définitivement et libéralement le statut scolaire anglais ? Et ne sont-ce pas les socialistes qui l'ont préparée et votée ?

Les Etats scandinaves ne sont-ils pas dirigés par les socialistes ? Or, vous savez quel est le libéralisme du statut scolaire dans ces pays ?

Je viens de parler de la Hollande ; or, ce sont les hommes de gauche, après des élections favorables à la gauche, qui ont réglé le statut scolaire hollandais.

Quant à la Belgique, si nous évoquions — je les ai entendues parfois de mes propres oreilles — les déclarations de ces grands socialistes, qui furent le grands esprits : Vandervelde, Hymans, de Brouckère, nous verrions qu'on peut demander à nos amis socialistes de se pencher sur ce problème dans le même esprit que ces hommes d'Etat, qui furent l'honneur du socialisme, sans leur faire injure, je veux dire sans insulter ni à leur foi nationaliste ni à leur républicanisme, par des arrière-pensées qui cacheraient une manœuvre à l'encontre de leur propre idéal et de leurs sentiments profonds. Rien n'est plus loin, en tout cas, de ma pensée et de celle de mes amis. (*Vifs applaudissements.*)

Oui, je le crois franchement, Messieurs, nous pouvons, ensemble, trouver une bonne, une sage solution salutaire à tous, et surtout à la République et à la nation.

Je voudrais que mon intervention, ce soir, du haut de cette tribune, intervention sans prétention mais profondément sincère, fût bien comprise et constituât un acte politique. Après les beaux discours que nous avons entendus tout à l'heure d'un côté et de l'autre, et dont j'ai essayé de montrer ce qu'ils avaient d'heureusement, de sympathiquement nouveau dans l'expression, le ton et l'accent, je veux espérer que nous travaillerons, dans le même esprit, à la recherche de la solution que nous attendons et que nous désirons tous, certes, mais nous, Messieurs, mes amis et moi, avec une double ferveur : ferveur de croyants et ferveur de républicains militants. (*Applaudissements.*)

Monsieur le ministre, votre nom est celui d'un grand universitaire. Je l'ai bien connu. Le sort voulut qu'en une certaine année, il y a un peu plus d'un quart de siècle, nous fussions en face l'un de l'autre sur deux listes différentes, dans un département qui n'est pas très éloigné. Mais, même en cet affrontement électoral, nous étions, l'un et l'autre, pleins d'estime l'un pour l'autre. Par lui, par son nom et sa tradition, la caution que vous apportez à la Commission que vous allez créer est une caution hautement valable pour l'Université, et spécialement pour les laïques de l'Université. Connaissant votre esprit libéral, je crois sincèrement que nous pouvons aussi considérer votre présence à cette Commission comme une caution valable, si j'ose ainsi dire, pour les deux parties. C'est pourquoi j'attends beaucoup de cette Commission réunie par vous et mise au travail sous vos auspices et par vos soins. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, Monsieur le ministre, permettez-moi de m'adresser très directement à vous. Imaginez que, à brûle-pourpoint — et c'est là ma façon indirecte de marquer le point sur lequel je me suis plus évidemment d'accord avec vous, Monsieur Lafforgue, — imaginez, dis-je, que je vous demande : « Etes-vous partisan d'une presse unique ? Etes-vous partisan d'un cinéma unique ? Etes-vous partisan d'un syndicat unique ? L'êtes-vous aussi du parti unique ? Bref, êtes-vous partisan de l'unicité ? Aussitôt, vous vous récrieriez, j'en suis sûr : — l'étrange question ! Point du tout ! Je suis républicain et je suis démocrate, mais démocrate humaniste et libéral, et non pas totalitaire ! »

Voilà, Monsieur le ministre, ce que vous me répondriez, et avec force. Alors, je suis tranquille. Vous convaincrez l'honorable M. Lafforgue de reconsidérer sa conclusion. (*Sourires.*)

J'en suis assuré : vous examinerez le problème de l'enseignement au sein de la future Commission, non pas avec l'esprit de cette unicité, qui est, hélas ! le moyen trop bien connu de fabriquer des robots, d'usiner les cerveaux ; nous l'avons stigmatisé sous Hitler ; nous le dénonçons aujourd'hui, partout où il se pratique, dans l'Est européen et asiatique. (*Applaudissements.*)

Vous n'agirez pas en partisan farouche d'un monopole, d'une unicité qui ne peuvent que préparer des oppressions et des dictatures.

Je fais des vœux pour que la Commission que vous allez réunir travaille dans le sens de l'humanisme dont nous avons, tout à l'heure, mes amis et moi, applaudi la définition, bien qu'elle ait été présentée par un rationaliste, certes, et par un socialiste, Monsieur Lafforgue, mais qui en sa plus noble et haute aspiration rejoignait, Messieurs, et notre propre humanisme chrétien et notre propre conception républicaine. (*Applaudissements.*)

La tâche du gouvernement.

Prenant la parole pour clore la discussion générale du budget de l'Education nationale, M. P.-O. Lapie, ministre de l'Education nationale, a répondu aux différents orateurs. Voici le passage de son discours qui a trait à l'intervention de M. de Maupeou et de ses collègues :

J'aborde maintenant la deuxième partie de mon exposé, qui traite de problèmes autres que les problèmes budgétaires, certains dont la solution doit être immédiate, si j'ai bien compris, et d'autres qui demandent un peu plus de réflexion et dont l'échéance est un peu plus lointaine.

M. de Maupeou et certains de ses amis ont évoqué les premiers, et d'autres, en particulier MM. Lafforgue et Pujol, ont évoqué les seconds. Mais, de toute façon, ne pensez pas un instant que j'aurais pu songer à venir dans cette enceinte sans vous parler des uns et des autres, aussi bien en ce qui concerne la Commission dont on a parlé qu'en ce qui concerne la réforme de l'enseignement.

Tout à l'heure, M. Pezet a dit — il l'a dit beaucoup mieux que moi, avec son éloquence si touchante et si proche des cœurs : il me semble qu'aujourd'hui un pas a été fait au sein de ce Conseil.

Je venais ici l'esprit non prévenu. J'ai écouté avec soin tous les orateurs et, en particulier, ceux qui, avec un grand talent et des habitudes d'esprit de « débater » ont exposé leurs points de vue de façon que l'autre côté puisse en juger, qu'il s'agisse de ce côté-ci de l'Assemblée ou de celui-là.

Que demandait, par exemple, l'honorable sénateur de Vendée ? Il me demandait si j'avais l'intention de réunir la Commission annoncée par M. le président du Conseil, avec qui, et avec quelle compétence ?

Si j'ai l'intention de réunir cette Commission ? Mais bien entendu.

Vous avez cité, Monsieur le sénateur, très exactement, la phrase de la déclaration de M. le président du Conseil. Une phrase comme celle-là engage tous les membres du gouvernement et, je dois dire, tous ceux de la majorité.

J'ajoute qu'elle m'engagerait personnellement, d'autant plus qu'elle a été la suite d'une phrase à peu près analogue qui avait été la conclusion d'une négociation menée avec succès par M. Guy Mollet entre un certain nombre de partis.

Je n'ai, par conséquent, pas du tout l'intention de me dérober, et je crois que je ne m'engage pas seulement moi-même, mais que j'engage le gouvernement tout entier et avec son autorisation.

Bien entendu, dans une Commission comme celle-là, il faut être tout à fait loyal ; elle ne doit être ni pour l'école une menace ni pour d'autres la promesse fallacieuse d'une vaine rencontre.

Une chose m'avait frappé déjà avant d'être à la tête de ce département de l'Éducation nationale et après ces longs voyages de combattant que j'ai faits pendant la guerre. Oui, au sein de la Résistance, M. Pezet le rappelait, le martèlement des pas nazis résonnait sur la rue du Bac et, déjà, l'on était en train d'essayer de refaire une France que l'on n'avait pas encore reconquise.

Nous autres aussi, dans le désert des combats du Tchad et de Libye ou sous les bombardements de Londres, jamais, à aucun moment, nous n'avons oublié la France. Nous avons, les uns et les autres, quelquefois sans le savoir, d'un bord à l'autre de la Méditerranée, de l'Océan ou du Channel, cherché ce qui avait été la cause des malheurs des Français et cherché surtout à ce qu'ils n'aient plus lieu.

Nous arrivions, sans le savoir, vers des carrefours heureux pour la France.

A mon retour de la guerre, j'ai été frappé de ce fait qu'il y avait tout de même, entre ce qu'on appelait d'un côté l'école et de l'autre l'Eglise — ce n'est pas tout à fait cela, — des égards réciproques qui n'existaient pas auparavant. Cela remonte, je crois, à la période qui a immédiatement suivi la guerre de 1914.

Dans mon enfance — on peut le dire en confidence, — j'ai entendu dire que l'école laïque, où j'ai été élevé et à laquelle je suis fidèle, c'était l'école du crime et du démon. J'ai entendu dire aussi, d'un autre côté, dans un certain nombre de réunions publiques, des choses fort désagréables sur les membres du clergé, par exemple, ou sur les écoles privées.

Ce sont des propos que l'on n'entend plus. Il y a, par conséquent, des égards réciproques entre les deux parties, qui me paraissent être déjà une base de départ utile. Ils sont dus, en grande partie, aux sacrifices des uns et des autres, corporels et intellectuels, à la guerre et à la patrie et, en particulier, pour les instituteurs, aux progrès de leur enseignement, à l'indépendance et à la tolérance que l'on trouve dans l'école laïque.

Evidemment, il y a là, déjà, je crois, une base de départ utile, qui serait rendue encore plus utile si, de part et d'autre, en particulier de certains côtés — et là, M. de Maupeou pourra peut-être nous aider dans la région qu'il représente, — on respecte tout à fait les lois.

Ceci dit, j'en arrive aux personnes. Si les catholiques viennent à ce colloque profondément et sincèrement inspirés de la charité, de la fraternité, de la véritable tolérance chrétienne ; si, de leur côté, les laïques viennent au même lieu avec un esprit ouvert, non prévenu, respectueux de toute doctrine et digne de la philosophie profonde de la raison, alors, ne croyez-vous pas qu'il y a quelque chance de parvenir à une discussion utile et, peut-être, à une conclusion ? (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Dans le cas contraire, les espoirs seraient déçus. Mais, de toute manière, ce n'est pas la Commission, mais le Parlement et le pays, qui apprécieront en dernier ressort.

On m'a interrogé sur la compétence.

La compétence, elle est, avez-vous dit, Monsieur le sénateur, trop large ; elle m'inquiète un peu par son immensité et je trouve les frontières trop floues.

La compétence, ce n'est pas moi qui la donne, ce n'est pas le ministre de l'Education nationale.

Ce n'est pas au gouvernement, après la déclaration ministérielle, à restreindre, à réduire la frontière, à enserrer le problème. C'est la Commission elle-même qui, dans la pleine souveraineté de ses pouvoirs et de ses personnels, définira les contours de sa compétence et traitera toutes les questions qu'elle voudra traiter. Il faut qu'elle soit entièrement libre d'étudier tel ou tel sujet. Il n'y en a pas qui lui soit étrange[r] Si elle veut, au contraire, les restreindre à u[n] ou à deux, c'est son affaire ; c'est le droit mêm[e] de cette Commission.

Reste donc, maintenant, à trouver les membre[s] de cette Commission. Il faut qu'il y ait un clima[t] de discussion possible. Je vous demande de n[e] rien brusquer, de ne pas éloigner les interlocu[-]teurs, faute de quoi il n'y aura pas de dialogu[e] possible. Mais je veux trouver les interlocuteur[s] valables, valables pour tout le monde, à la foi[s] représentatifs et libres.

A ce point de ma démonstration, puis-je rap[-]peler au Conseil de la République que je sui[s] ministre depuis quinze jours, que j'en ai pass[é] huit, presque intégralement, de 9 heures d[u] matin à minuit, à discuter un budget que je n[e] connaissais pas devant l'Assemblée nationale, e[t] les huit autres jours à préparer ma venue devan[t] cette Assemblée, également pour le budget.

Malgré cela, malgré le court délai que j'ai eu malgré ces occupations au régime de huit heure[s] par jour, je puis dire à cette Assemblée que le[s] pourparlers ont commencé, que j'ai déjà reç[u] quelques réponses. Les unes sont satisfaisante[s] les autres le sont moins, mais mes efforts con[-]tinuent et, dès la fin du budget, je les reprendra[i] (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Voyez-vous, bien que je sois déjà venu devan[t] cette Assemblée, surtout pour des débats de poli[-]tique étrangère, qui étaient ceux qu'on m'avai[t] destinés, vous ne me connaissez pas beaucou[p] Je ne vais pas vous faire une déclaration, mai[s] tout de même, il faut, en terminant sur ce suje[t] que vous puissiez juger quels sont les sentiment[s] du ministre de l'Education nationale.

L'an dernier, délégué à l'Assemblée de Stras[-]bourg, j'ai entendu dire, déclarer, proclame[r] même, dans cette nouvelle Assemblée européenn[e] que les éléments communs de la pensée chré[-]tienne et de la pensée rationaliste ont été con[-]sidérés comme les fondements de la civilisatio[n] européenne, et cela me faisait souvenir d'un[e] phrase d'un homme avec lequel j'ai beaucou[p] travaillé, et dont je ne pourrai point reproduir[e] ici l'éloquence. A cette tribune même, la voix d[e] Paul-Boncour, aujourd'hui réservée par le so[rt] politique, souvent injuste, à d'autres lieu[x] s'écriait que, dans la lignée française, après le[s] Descartes, les Montaigne et les Pascal, les Vo[l-]taire et les Diderot, la France était toujours l[a] même, et dans la même lignée, avec ses deu[x] envols qui la faisaient apparaître à l'histoir[e] comme la fille de l'Eglise, sans doute, mais aus[si] comme la mère de la Révolution française.

Messieurs, quel soulagement et quel espoir Comme le gouvernement aurait mérité véritabl[e-]ment la reconnaissance de la patrie, qui obtien[-]drait sur ce terrain si discuté l'entente durable d[e] tous les Français. (*Applaudissements sur diver[s] bancs.*)

L'accueil des catholiques aux déclarations du ministre de l'Éducation national[e]

Les déclarations de M. Lapie, relatives à l[a] création de la Commission scolaire, ont créé un[e] atmosphère de détente chez les catholiques d[e] l'Ouest.

Dans son numéro du 22 août dernier, *la Croi[x]* faisait connaître ce communiqué du Comité d'actio[n] pour la liberté scolaire d'Angers :

Devant les heureux effets déjà produits pa[r] l'énergique campagne menée par les catholique[s] de l'Ouest,

Prenant acte des récentes déclarations ministé[-]rielles et de la constitution d'une Commissio[n] destinée à résoudre le problème scolaire,

Dans le dessein de permettre à cette Commissio[n]

de poursuivre ses travaux dans un climat de paix et d'union,

Le Comité d'action pour la liberté scolaire invite ses adhérents à surseoir à l'exécution des décisions, prises le 23 avril dernier, concernant le délai de payement de l'impôt.

Le C. A. L. S. demeure plus que jamais résolu à continuer ses efforts jusqu'à la réalisation de la justice et de la paix scolaires.

L'Agence France-Presse annonçait aussitôt la remise au président du Conseil, par Me Laguette, du bureau d'Angers, président du C. A. L. S., du texte de ce communiqué et ajoutait ce commentaire, reproduit par *la Croix* du 23 août :

Dans les milieux politiques, on relève avec intérêt cette évolution dans le sens de la conciliation du Comité d'action, qui groupe de hautes personnalités ecclésiastiques et notamment Mgr Cazaux, évêque de Luçon. On indique, en outre, que les évêques de l'Ouest feraient prochainement connaître qu'ils approuvent ce communiqué et demanderaient à leurs fidèles d'en respecter la consigne.

Les *Semaines religieuses* de plusieurs diocèses de l'Ouest ont, en effet, apporté l'approbation des évêques. Voici en quels termes, d'après *la Croix* du 26 août :

Les évêques qui ont approuvé la décision prise par le C. A. L. S., le 23 avril dernier, ne peuvent que souscrire au communiqué récemment publié par lui et par lequel il invite ses adhérents à en suspendre l'exécution ; ils engagent leurs fidèles à se conformer à cette nouvelle décision.

Ils en profitent pour féliciter leurs diocésains de l'énergie avec laquelle tous défendent la cause sacrée de l'enseignement libre et les encouragent à soutenir plus que jamais leurs écoles chrétiennes et à revendiquer vigoureusement leurs droits jusqu'à la réalisation de leurs vœux.

Une nouvelle assurance du président du Conseil

Quinze jours après, dans le discours qu'il prononça, le 10 septembre, à l'occasion de l'inauguration de la Foire de Saint-Brieuc, M. René Pleven a tenu à rappeler que son souci de faciliter le rapprochement des démocrates français lui a fait annoncer, dans la déclaration d'investiture, la création d'une Commission chargée d'étudier les problèmes qui se posent, dans notre pays, en matière d'éducation nationale.

Cette Commission, a-t-il déclaré, sera formée de laïques et de catholiques, enseignants ou usagers, choisis pour leur valeur humaine autant que pour leur compétence, en même temps que de personnalités de haute et indiscutable réputation, désignées en dehors de toute préoccupation politique, confessionnelle ou doctrinale. Sa composition sera arrêtée définitivement par le prochain Conseil des ministres. Pour son efficacité même, la composition de cette Commission ne peut être exagérément étendue, mais il est prévu qu'elle aura pouvoir d'entendre des experts, des témoins, en aussi grand nombre qu'elle le voudra, afin d'obtenir toutes les informations nécessaires.

Ceux qui boudent la Commission

La Ligue de l'enseignement.

La Ligue de l'enseignement a publié, le 7 septembre, un communiqué rappelant que, « dans sa séance du 24 juillet 1950, elle a voté une motion explicite, dans laquelle elle déclare, en plein accord avec le Syndicat national des instituteurs, la Fédération de l'enseignement, la Fédération des Conseils de parents d'élèves, que la Ligue ne pourrait, sans renier ses principes essentiels, apporter une participation quelconque aux travaux de la Commission voulue par M. de Menthon et acceptée par le gouvernement ».

Le Syndicat national des instituteurs.

La presse, et notamment *la Croix* du 16 septembre, a signalé qu'au cours d'une Conférence de presse M. Aigueperse, secrétaire du Syndicat national des instituteurs, avait réaffirmé

l'opposition de principe et catégorique des organisations laïques à la Commission scolaire, qu'il a qualifiée de « machine électorale ». « Les catholiques et le M. R. P., a-t-il déclaré, poursuivent un but précis : faire considérer l'enseignement privé comme un service social et, partant, obtenir une aide pécuniaire de l'Etat. Nous ne considérons pas l'enseignement privé comme un service social, car il ne s'adresse qu'à une catégorie de citoyens. Il leur appartient donc d'assurer ce service par leurs propres moyens. »

M. Aigueperse a précisé que les laïques qui participeront à la Commission n'appartiendront pas aux organismes et syndicats laïques qui représentent le personnel de l'école publique : « Nous agirons par nos propres moyens pour contrecarrer tout projet qui aurait pour objet de remettre en cause le statut laïque. »

La Confédération des œuvres laïques.

A l'issue d'une réunion tenue à Paris les 15 et 16 septembre, le Comité permanent de la France laïque, qui groupe le Syndicat des instituteurs, la Fédération de l'éducation nationale, les parents d'élèves de l'école laïque et la Ligue française de l'enseignement, a publié un communiqué qui confirme le refus des organisations « laïques » de participer aux travaux de la future Commission scolaire. Voici le texte de ce communiqué :

Le Comité a étudié les déclarations gouvernementales relatives à la Commission scolaire et, d'autre part, les communiqués concernant les réductions de crédits sur le budget de l'Education nationale.

Le Comité permanent a adressé à M. le président du Conseil une lettre dans laquelle il proteste avec véhémence contre ces réductions décidées malgré la volonté du Parlement, et qui mettent en péril la vie même de l'Université.

Par ailleurs, la lettre déclare que les principes laïques, dont l'application a donné à la France près d'un demi-siècle de paix scolaire et d'unité nationale, ne peuvent faire l'objet d'une revision.

En conséquence, les quatre organisations font savoir à M. le président du Conseil qu'elles se refusent à prendre une part quelconque — directe ou indirecte — aux travaux de la Commission.

Le Congrès radical.

Le parti radical prend acte du projet de constitution d'une Commission scolaire. Il le fait avec quelques réserves bien vagues, comme on va le voir par la lecture de la motion votée à l'issue du débat sur l'éducation nationale, au Congrès de Deauville, le 16 septembre dernier :

Le parti radical et radical-socialiste confirme tout naturellement son attachement traditionnel à l'école de la nation et aux principes de laïcité de l'école et de l'Etat, tels qu'ils furent définis par Jules Ferry et les grands ministres de la IIIe République ;

Félicite les ministres radicaux pour leur saine gestion des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement technique ;

Prend acte de la réunion prochaine d'une Commission chargée d'examiner les problèmes scolaires posés actuellement devant l'opinion.

Le Congrès demande que soit poursuivi activement l'effort indispensable de constructions scolaires et le développement de l'enseignement national sous tous ses aspects ;

Justement persuadé que l'école de la nation doit être ouverte à tous, dans le respect absolu de toutes les convictions ;

Exige du gouvernement que toutes les mesures soient prises pour assurer la neutralité scolaire, et qu'en particulier soient durement sanctionnés les saboteurs antinationaux de l'école laïque, qui prétendent entraîner nos enfants dans des batailles politiques où ils n'ont rien à faire ;

Le parti radical ne se refuse à aucune discussion entre Français d'égale bonne volonté, en vue d'obtenir une solution du problème scolaire qui soit acceptable par tous et ne mette point en cause les principes fondamentaux sur lesquels la République a construit la législation scolaire.

Mais il déclare que cette discussion n'est possible qu'à la condition que cessent les attaques contre l'école nationale, aussi bien que les pressions faites sur les parents dans de trop nombreuses communes, à condition aussi que soit mis un terme à une agitation politique qui va jusqu'à recommander la désobéissance à la loi et le refus de l'impôt.

Cette mauvaise grâce à reconnaître la justice pure et simple, le billet suivant : « Autour de l'école », du rédacteur en chef de *la Croix*, dans le numéro du 19 septembre 1950 de ce journal, l'a éloquemment soulignée :

Le problème de l'école est passé au premier plan dans la politique intérieure.

L'action laïque, dont on lira le communiqué par ailleurs, ne veut, de près ni de loin, directement ou indirectement, prendre part à la Commission voulue par M. Pleven.

Au Congrès de Deauville, les radicaux-socialistes ont manifesté leur attachement à l'école laïque, et M. Herriot a adressé aux catholiques un appel pour les inviter à la conciliation et même à une action commune contre des déviations qu'il condamne.

Les catholiques français se rendent fort bien compte que l'école laïque a une longue histoire dans leur pays et qu'elle jouit, auprès d'un grand nombre de leurs compatriotes, d'un prestige qui tient du mythe. Aux yeux de beaucoup de Français, l'école laïque n'est pas seulement un fait, elle est le dogme fondamental de la République, le ciment de la réconciliation française, le facteur primordial de l'influence à l'étranger.

On nous permettra de ne pas être totalement d'accord et d'estimer que des parents catholiques réclament à juste titre une école tout entière baignée dans une atmosphère chrétienne.

Il ne s'agit pas d'exciter les Français les uns contre les autres à propos de l'école, et surtout à propos de la Commission qui doit prochainement aborder le problème scolaire.

La démocratie suppose par elle-même des diversités et le respect de ces diversités, non seulement dans l'ordre politique, mais encore sur le plan culturel. Et, si l'Etat laïque ne peut ni ne veut s'inféoder à aucune confession religieuse, il lui est possible au moins d'aider tous ceux qui rendent à la nation un service signalé. On se demande, d'ailleurs, pourquoi ceux qui excluent Dieu et la religion de l'éducation imposeraient leur point de vue à ceux qui ne veulent pas s'en passer. Cette attitude a beau se réclamer des grands mots de République, liberté, neutralité, elle est une oppression du faible par le plus fort ; elle est l'apprentissage du totalitarisme.

La vraie liberté, le véritable respect des convictions seraient ceux où les pères de famille auraient la possibilité d'éduquer les enfants selon leurs convictions et conformément au bien du pays.

Bien entendu, *Franc-Tireur* n'est pas de l'avis de *la Croix*. Dans son numéro du 20 septembre il lui répond par cet autre billet, sous le titre « Une nouvelle offensive se prépare-t-elle contre l'école laïque ? »

C'est aujourd'hui que le Conseil des ministres doit désigner le président de la Commission d'étude du statut scolaire (d'étude et non de réforme : le ministre de l'Education nationale a bien tenu à le préciser).

Nous ne savons pas encore qui sera ce président, les noms cités (celui de M. André Siegfried, par exemple) paraissant plus ou moins fantaisistes.

On n'a pas davantage de précisions sur le rôle exact de cette Commission, dont l'idée fut lancée par M. Pleven, dans sa déclaration ministérielle pour donner un gage au M. R. P.

On n'en voit d'ailleurs pas l'utilité. Une telle Commission n'aurait de raison d'être que s'il s'agissait de modifier le statut scolaire. Or, les laïques ne veulent à aucun prix, ce en quoi ils ont bien raison, entendre parler d'une revision qui ne pourrait que combler les vœux des adversaires de l'école publique.

C'est d'ailleurs parce qu'elles flairent un piège que les organisations qui forment le Comité permanent de la France laïque se sont refusées à participer aux travaux de la Commission.

Par contre, les ennemis de la laïque en attendent grand bien, semble-t-il. On sait qu'ils renoncèrent à la grève de l'impôt, préconisée par les évêques de l'Ouest, dès que fut annoncée la constitution de la Commission du statut scolaire.

Ils ont d'ailleurs un peu trop montré le bout de l'oreille, et c'est ce qui a amené certains radicaux, et notamment le président Herriot, à lancer au Congrès de Deauville quelques avertissements « à qui de droit ».

C'est à ce propos que *la Croix* écrivait, il y a deux jours :

« La vraie liberté, le véritable respect des convictions seraient ceux où les pères de famille auraient la possibilité d'éduquer leurs enfants selon leurs convictions et dans la fidélité à la patrie. »

L'organe catholique oublie qu'en Alsace les pères de famille libres penseurs n'ont pas précisément cette possibilité, l'Eglise ayant là-bas le monopole de l'enseignement. Dans certains départements de l'Ouest, menaces et pressions aboutissent souvent à ce même résultat.

C'est contre ce totalitarisme de l'Eglise en matière d'enseignement que l'école laïque protège précisément nos enfants.

Voilà pourquoi nous ne laisserons pas toucher à celle-ci, par quelque biais que ce soit.

Au premier Congrès de l'Union internationale pour la liberté de l'enseignement

En dépit des sectaires de *Franc-Tireur* et d'ailleurs, l'idée de la justice scolaire fait son chemin. Le premier Congrès de l'Union internationale pour la liberté de l'enseignement, tenu à Avignon du 22 au 25 septembre 1950, vient encore de le montrer. Ce Congrès, qui groupait 130 participants venus de six pays, a sans aucun doute fait prendre conscience à une très large fraction de l'opinion publique de ce fait d'évidence : il n'est pas de culture sans liberté, et pas davantage de liberté sans moyens pratiques de l'exercer. Voici le texte des motions adoptées par les différentes Commissions :

PREMIÈRE COMMISSION

La première Commission :

Constatant le danger totalitaire particulièrement menaçant sur le terrain de la culture humaine ;

Constatant, par ailleurs, que, dans beaucoup de pays démocratiques, la liberté de l'enseignement se trouve rendue illusoire par l'absence des moyens pratiques de l'exercer ;

Se fondant notamment sur l'article 26, § 3, de la Déclaration universelle des Droits de l'homme de l'O. N. U., qui reconnaît les droits que les parents ont, par priorité, de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants ;

Réclame pour l'enseignement libre, satisfaisant aux conditions que l'Etat peut exiger dans l'intérêt du bien commun, l'égalité effective des droits avec l'enseignement de l'Etat.

DEUXIÈME COMMISSION

La deuxième Commission,

Après avoir entendu les rapports présentés par les délégués de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Hollande, de l'Italie et du Liban sur la législation scolaire appliquée dans chacun de ces pays,

Constate :

1° Qu'il y a un progrès marqué dans les efforts faits, en général, pour arriver à une meilleure compréhension de la liberté scolaire, comme le démontre la Déclaration des Droits de l'homme votée à l'O. N. U. (en mars 1948, art. 26, droits des parents dans l'éducation de leurs enfants) ;

2° Qu'il reste néanmoins beaucoup à faire pour aboutir à des réalisations satisfaisantes, car la liberté de l'enseignement est loin d'être effective, même dans les pays dont la législation se réclame du principe de cette liberté ;

3° Que l'obligation scolaire se généralisant de plus en plus, il est indispensable de donner aux parents le droit et les moyens matériels de remplir cette obligation, tout en obéissant aux impératifs de leur conscience, d'où le devoir pour l'Etat de traiter l'école privée de la même façon que l'école officielle ; cette conception a été réalisée dans les Pays-Bas, et les résultats obtenus ont prouvé qu'il n'en découlait finalement pas de charges supplémentaires pour l'Etat.

Il est évident que chaque pays doit réaliser cette égalité selon ses possibilités, mais il faut que, dans chacun d'eux, les défenseurs de la liberté d'enseignement se groupent et que l'Union internationale soit la synthèse de ces groupements.

Enfin, la Commission, notant la tendance de plus en plus grande des pays à constituer une Union internationale démocratique, affirme nettement que la vraie démocratie implique la liberté effective de l'éducation et de l'enseignement, et émet le vœu que le Conseil des ministres du Conseil de l'Europe fasse sienne la motion qui lui a été transmise le 16 août par l'Assemblée consultative européenne et qui est ainsi conçue :

« Les fonctions assumées par l'Etat en matière d'éducation et d'enseignement ne peuvent empiéter sur le droit que possèdent les parents d'assurer l'éducation spirituelle et morale et l'instruction de leurs enfants, conformément à leurs propres convictions religieuses et philosophiques. »

TROISIÈME COMMISSION

La troisième Commission, ayant entendu les communications d'écrivains français et étrangers, déclare qu'en parlant de la responsabilité éducative de l'écrivain on ne pense nullement à le transformer en maître d'école ni en prédicateur, mais simplement de lui rappeler son devoir de vérité, qui consiste à dépeindre la réalité tout entière, et ceci sans complaisance pour le mal.

L'art n'est qu'un moyen, la vérité seule est une fin ; elle doit être exprimée pleinement, ce qui ne veut pas dire sans prudence, lorsqu'il s'agit de parler du mal qui est en ce monde.

Et, puisque les contraintes sont favorables à l'art, comme l'a démontré Paul Valéry, les écrivains tireront autant de bénéfices des contraintes de la prudence et du respect d'autrui que de celles de la syntaxe ou de la prosodie.

QUATRIÈME COMMISSION

Le premier Congrès international pour la liberté d'enseignement :

1° Crée, à l'unanimité des pays représentés, « l'Union internationale pour la liberté d'enseignement », qui a pour but de réunir, en vue d'une action commune, et de représenter les groupements et personnes qui, dans chacun des pays affiliés, se consacrent à défendre la liberté d'enseignement pour faire respecter de manière effective « le droit que les parents ont, par priorité, de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants », droit reconnu par l'article 26, § 3, de la Déclaration universelle des Droits de l'homme de l'O. N. U., qui constitue une garantie fondamentale de l'épanouissement de la personne humaine et du développement de la culture universelle ;

2° La quatrième Commission du Congrès, à laquelle étaient représentés les pays suivants : l'Angleterre, la Belgique, la France, la Hollande, l'Italie, l'Etat du Liban, constitue un Bureau provisoire chargé de rendre effective cette décision dans le plus bref délai.

La quatrième Commission, à l'issue du Congrès, a décidé de transmettre les projets de statuts aux pays intéressés et de provoquer la réunion d'une assemblée générale les 5, 6 et 7 janvier, à Paris.

Il a été décidé, d'autre part, que le texte de ces motions sera remis, par des représentants qualifiés de chacun des secrétariats nationaux, le 16 octobre, au ministre de l'Education nationale des Etats représentés au sein de l'Union.

La composition de la Commission d'étude des problèmes scolaires

La composition de la Commission scolaire a été arrêtée par le Conseil des ministres du 20 septembre. Le 22, la presse l'annonçait, que nous reproduisons d'après *la Croix* :

Le Conseil des ministres s'est réuni mercredi matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Vincent Auriol.

Sur la proposition du ministre de l'Education nationale, le Conseil a approuvé la composition de la Commission d'études des problèmes scolaires, annoncée par la déclaration ministérielle. M. Paul Boncour, ancien président du Conseil, a accepté d'en assurer la présidence.

L'acceptation d'un certain nombre de personnalités pressenties n'étant pas encore parvenue, il n'est pas possible de donner la composition complète de la Commission. Cependant, on sait d'ores et déjà qu'en feront partie : MM. Gilson et Siegfried, de l'Académie française ; Lucien Fèbvre, professeur au Collège de France ; Julien Cain, directeur de la Bibliothèque nationale ; Ernest Labrousse, professeur à la Sorbonne ; Jean Gue-

henno, écrivain ; de Lestranges, président des Associations de parents d'élèves des lycées et collèges, des collèges modernes et techniques ; Berthier, ancien directeur de l'école des Roches ; Sorre, professeur à la Sorbonne ; Léaud, inspecteur général du premier degré, chargé des œuvres peri et postscolaires ; S. Exc. Mgr Blanchet, recteur de l'Institut catholique de Paris ; MM. les bâtonniers Laguette, président du C. A. L. S. ; Roger Millot, président de *Pax Romana ;* le conseiller d'Etat Blondel ; Lizop, secrétaire général du Secrétariat d'études pour la liberté de l'enseignement ; Schiltz, professeur à la Faculté des sciences de Lille.

Les noms des autres personnalités appelées à faire partie de la Commission — parmi lesquelles cinq ou six parlementaires, — seront connus incessamment.

Un second communiqué, dont voici le texte, était publié le 29 :

La Commission pour l'étude de l'ensemble des questions scolaires, dont la création avait été décidée par un précédent Conseil des ministres, comprendra des représentants qualifiés des diverses familles et tendances spirituelles. Sa composition définitive sera bientôt rendue publique.

En ce qui concerne ses attributions, la Commission n'a pas pour objet direct, précise-t-on dans les milieux bien informés, de reviser le statut scolaire ou de prendre certaines décisions concernant l'enseignement libre.

Elle doit examiner l'ensemble des problèmes scolaires, afin d'assurer *à tous les enfants des meilleures conditions d'enseignement ;* elle étudiera ces problèmes dans l'ordre qu'elle jugera utile et suivant leur importance et leur urgence.

Sa création a pour but de permettre à tous les points de vue de s'exprimer.

La Commission formulera des conclusions qui seront des vœux, mais ne prendra aucune décision.

Elle tiendra sa première séance dans la seconde quinzaine d'octobre, sous la présidence de M. Paul Boncour.

Enfin, le 30 septembre étaient rendus publics, de façon définitive, le nombre des membres de la Commission, s'élevant à 26, et les noms de chacun d'eux. Voici, à ce sujet, l'information de *la Croix :*

La Commission pour l'étude d'ensemble des problèmes scolaires est composée de la façon suivante :

Président : M. Paul Boncour, ancien président du Conseil.

Membres : MM. Lucien Fèbvre, du Collège de France ; André Siegfried, de l'Académie française ; Etienne Gilson, de l'Académie française ; Labrousse, professeur à la Sorbonne ; Lizop, secrétaire général du secrétariat d'étude pour la liberté de l'enseignement ; de Lestrange, président de la Confédération des parents d'élèves de l'enseignement public ; le bâtonnier Laguette, du Barreau d'Angers, président du C. A. L. S. ; S. Exc. Mgr Blanchet, recteur de l'Institut catholique de Paris ; MM. Guyon, recteur de l'Université de Montpellier ; Millot, président de *Pax Romana ;* Léaud, inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire ; Schieltz, de la Faculté des sciences de Lille ; Charles Blondel, conseiller d'Etat ; Sorre, recteur honoraire ; Faucon, agrégé de l'Université ; Marrou, professeur à la Sorbonne ; Schmidt, directeur de *Réforme ;* Weil, secrétaire général de l'Alliance israélite ; Bertier, fondateur et ancien directeur de l'Ecole des Roches.

5 parlementaires : MM. Pernot, sénateur du Doubs ; Pinton, sénateur du Rhône ; Lecourt, député de la Seine ; Ribeyre, député de l'Ardèche ; Lussy, député du Vaucluse.

Secrétaire général : M. Baïssas, inspecteur de l'Académie de Paris.

Le secrétariat administratif sera assuré par les soins du ministère de l'Education nationale.

Des experts permanents seront à la disposition de la Commission, qui entendra, en outre, des personnalités et des représentants de groupes.

Quelques commentaires de presse sur la Commission

Dès le 22 septembre, *l'Epoque* s'exprimait ainsi :

On le sait, en effet, le gouvernement vient de désigner la Commission de réforme scolaire qui sera chargée de mettre au point le nouveau statut de l'école en France. Toutes les tendances sont représentées au sein de cette Commission, et toutes les familles spirituelles seront appelées à participer aux travaux. C'est en apparence un grand succès pour les partisans de la liberté. Mais, déjà l'on nous annonce que l'essentiel du problème ne sera pas abordé tout de suite. Toutefois, l'administration sera invitée à ne plus considérer comme illégale l'attribution, par les Conseils généraux et municipaux, de subventions à certaines écoles privées. C'est un premier succès.

Nous espérons que cet acte de tolérance sera aussi complet que le souhaitent les familles chrétiennes. La Commission qui vient d'être nommée aura une belle tâche de concorde et d'intelligence nationales à accomplir. Faisons-lui confiance et attendons-la aux actes. Cette question de la liberté de l'enseignement est, à coup sûr, l'une de celles dont dépend l'union de la France de demain.

Jusqu'ici, hélas ! l'annonce de notre confrère que les subventions des Conseils généraux et municipaux, en faveur de l'enseignement privé, ne seraient plus considérées comme illégales n'a pas été confirmée.

Se plaçant sur le plan de l'insuffisance des locaux scolaires, M. Francis Dumont fait, dans *Combat* du 27 septembre, de très pertinentes réflexions :

Maintenant que vous connaissez la composition de cette Commission, vous êtes sans doute satisfait. Point du tout. D'abord, nous savons tout juste que quelques vieillards respectables ont accepté d'y figurer. D'autres personnalités s'étant récusées sont à remplacer, et il en reste encore à nommer. Les places ne sont pas chères. Encore une fois, il nous importe peu que « toutes les familles spirituelles » soient représentées ou non à cette réunion. Ce qui nous importe, c'est que cette Commission ne se réunisse pour la première fois que le 15 octobre (au plus tôt). Ce qui nous gêne, c'est que M. Paul Boncour, interrogé par un journaliste sur ce qu'il comptait faire en tant que président, n'a rien su répondre. On nous promet bien des conseillers techniques devant assister les commissaires, mais qu'attend-on pour faire connaître le plan des travaux ?

Reprenant partiellement le thème d'une enquête que *Combat* a axée sur le problème de l'enseignement libre, un de nos confrères du soir replace le problème scolaire sur le terrain de l'entente nécessaire entre les deux écoles.

Nous l'avons dit, nous le répétons encore, dans un pays où l'Etat ne s'occupe dans ses établissements que de 57 pour 100 des élèves, le retour au *statu quo ante* est impossible. La IIIe République pouvait laisser aux familles le choix entre l'enseignement public et l'école libre, parce que en ce temps-là, les familles et les Associations privées pouvaient subvenir aux besoins de l'enseignement privé.

Aujourd'hui, les partisans de la laïcité s'en tiennent à l'avis du Conseil d'Etat, en date du 19 juillet 1888, qui veut :

1° Que toute école privée qui reçoit une subvention, même partielle, de la commune, devient, par ce seul fait, école publique ;

2° Qu'aucun secours ne peut être réservé à une école privée, dès l'instant que la commune est mise en possession d'une école publique. »

Certes, cela rend difficilement applicables les décrets Poinso-Chapuis. D'ailleurs, il n'est nullement certain que les subventions et les secours constituent la solution idéale.

Quoi qu'il en soit, une solution est à trouver, et de toute urgence. L'insuffisance des locaux, du personnel, pose à l'Etat des problèmes graves. Ce n'est peut-être pas le moment choisi pour envisager la nationalisation de l'enseignement privé. Ce n'est pas le moment non plus, en cette période de difficultés financières que connaissent les parents des 43 pour 100 de la population scolaire française, pour dire que l'ancien régime peut être maintenu. Toute une série de mesures sont possibles, qui vont du dégrèvement d'impôts des parents d'élèves des écoles privées jusqu'à la participation de l'Etat au traitement du personnel enseignant libre.

Si dans le désordre des déménagements des Cabinets ministériels, les différentes propositions ont été égarées, nous voulons bien que cette Commission les classe et les étiquette. Il n'en est pas moins vrai qu'il s'agit d'un problème gouvernemental, et l'on ne gagnera rien aux mesures dilatoires qui, par le biais de l'inefficacité habituelle des Commissions, font perdre du temps là où l'on croyait en gagner.

Que le ministre prenne ses responsabilités et mette en demeure l'Assemblée de prendre les siennes.

Dans *Franc-Tireur* du 2 octobre, M. Albert Bayet salue la naissance de la Commission par cette pirouette :

J'ai connu une « conjoncture politique » qui ne manquait pas de grandeur : c'était au temps où les républicains, divisés sur d'autres problèmes, s'unissaient tous pour défendre contre l'assaut des forces du passé l'école, c'est-à-dire l'enfance ; l'enfance, c'est-à-dire l'avenir. Il n'était alors gouvernement qui ne se présentât devant les Chambres sans déclarer hautement que les lois scolaires étaient « intangibles ». Il paraît qu'un tel langage serait aujourd'hui démodé.

— Soyez juste, me disent des amis. Le Conseil des ministres s'est, par deux fois, penché sur le problème scolaire.

C'est vrai, et cela m'a rappelé le mot de Clemenceau : « Quand il s'agit de prendre une décision, on peut dire oui, on peut dire non : on peut nommer une Commission. »

Pour résoudre le problème scolaire, le gouvernement a nommé une Commission.

Triste rentrée !

Le même journal, dans son numéro du 5 octobre, donne cette information sur « un incident à propos de la composition de la Commission scolaire » :

Parmi les membres de la « Commission d'études des problèmes scolaires » figure M. de Lestrange, avec le titre : président de la Confédération de parents d'élèves de l'enseignement public.

A ce sujet, « la Fédération nationale des Conseils de parents d'élèves d'écoles laïques », qui participe au Comité permanent de la France laïque, aux côtés de la Ligue de l'enseignement, de la Fédération de l'Education nationale et du Syndicat national des instituteurs, a tenu à faire une mise au point par la voix de son président, M. Labrusse.

Celui-ci précise tout d'abord que M. de Lestrange préside seulement la Fédération des parents d'élèves des établissements techniques, et que la Confédération en question comprend simplement cette organisation et la Fédération des parents d'élèves des lycées et collèges secondaires. Aussi, conclut M. Labrusse : « La présence de ladite Confédération à la Commission ne saurait, en aucune façon, être représentative des parents d'élèves de l'enseignement public. »

Enfin, la Fédération nationale des Conseils de parents d'élèves des écoles laïques, qui rassemble actuellement 400 000 adhérents, réaffirme sa position commune aux autres organisations du Comité permanent : refus de participer aux travaux de la Commission.

L'Homme nouveau du 15 octobre publie, sous la signature H. S., un article titré : « A propos de la Commission scolaire » :

La Commission chargée d'examiner les problèmes posés par la nécessité d'appliquer avec justice les principes de la liberté de l'enseignement vient d'être constituée et va bientôt commencer ses travaux. La composition de cette Commission n'appellerait aucun commentaire spécial si, avant même que ses membres n'aient été désignés, un certain nombre de personnalités ou d'Associations, imitant en cela l'exemple de M. Albert Bayet, ne s'étaient refusées à participer à ses travaux.

Cette position haineuse et sectaire a pour première conséquence de modifier le climat d'apaisement désiré par le président du Conseil. En se refusant à siéger dans la Commission, en repoussant même le principe d'un tel débat, les « mangeurs de curés » soulignent avec netteté leur désir de lutter contre le rétablissement d'une véritable liberté de l'enseignement.

De leur attitude, on peut, semble-t-il, tirer la conclusion qu'en repoussant toute participation à un débat avec les partisans de la liberté de l'enseignement, et notamment les catholiques, M. Bayet et ses amis admettent d'ores et déjà :

1° Qu'aucun compromis n'est possible entre leur sectarisme totalitaire et un régime de liberté ;

2° Que leur argumentation est plus faible, même sur le simple plan de la raison et des faits, que celle des partisans de la liberté de l'enseignement, puisqu'ils se refusent par avance à toute confrontation des thèses ;

3° Qu'une Commission mixte, où toutes les opinions seraient représentées, ne pourrait leur donner raison ;

4° Que le fameux programme d'union scolaire, soutenu par M. Bayet, il y a quelques mois, n'était qu'un « attrape-nigauds », destiné à troubler et à duper les partisans de la liberté de l'enseignement, et tout d'abord les catholiques.

Même si elle ne devait aboutir qu'à ce résultat, l'existence de cette Commission aura montré, avant même que ses membres se rencontrent, de quel côté résident la mauvaise foi, le sectarisme et l'intolérance.

Certains ont estimé qu'en fonction de ce fait, les décisions de la Commission risquaient de se trouver faussées et qu'en conséquence il eût été peut-être utile que certains représentants de l'école libre refusent d'y siéger.

Ce n'est pas notre avis, car, avec ou sans M. Albert Bayet et ses amis, la Commission se réunira, et il est utile que les catholiques soient présents aux discussions qui se dérouleront dans son sein. Ces discussions, nous pouvons l'affirmer dès aujourd'hui, ne seront pas faciles. D'abord, parce que le problème, si simple soit-il à nos yeux, pose une série de difficultés à résoudre. Ensuite et surtout, parce que les *absents*, comme M. Bayet, ne seront absents qu'en principe et qu'ils ne manqueront pas d'hommes dans la Commission pour travailler pour eux..., peut-être même sur leurs directives directes. On aurait tort, en effet, de croire que M. Bayet, après son geste spectaculaire de prérefus, se soit désintéressé de la Commission. Tout au contraire. Jamais il ne s'est tant agité dans les bureaux de la rue de Grenelle, et on prête même cette boutade à notre

ministre de l'Education nationale, qui appartient, comme on le sait, au parti socialiste : « Depuis que M. Bayet a refusé de participer à la Commission, il assiège mon bureau pour me proposer des candidats ». *Si non e vero...*, le seul fait que cette phrase ait circulé dans les quatre coins du Palais-Bourbon indique bien que l'activité des « laïques intransigeants » n'a cessé de se développer.

En fait, la tactique de M. Bayet, inspirée sans doute de la stratégie de Staline et Molotov, semble être la suivante : engager à fond des « satellites » dans la Commission, en vue de saboter le travail de celle-ci, ou, tout au moins, d'obtenir des partisans de l'école libre, et notamment des catholiques, le maximum de concessions. Puis, ceci fait, en comptant comme acquises les concessions faites par ces derniers, attaquer directement les décisions de la Commission, en faisant pression, moins sur l'opinion publique qui suivrait difficilement, que sur les parlementaires et les élus locaux, de façon à empêcher toute réalisation ayant pour but de remettre un peu plus de justice dans le domaine de l'enseignement.

⁂

Nos représentants à la Commission devront donc faire preuve d'une vigilance de tous les instants et d'une exceptionnelle ténacité. S'ils sont amenés, et ceci est presque certain, à sacrifier l'urgence de certaines demandes en vue de permettre un premier accord, il importe qu'*ils affirment de façon absolue et péremptoire*, que les concessions faites ainsi sont indissolubles de toutes les autres parties de l'accord dont ils pourraient bénéficier et ne jouent que dans le cadre de cet accord et pour la durée de cet accord. Il importe également qu'ils n'engagent pas l'avenir, afin qu'on ne puisse ensuite opposer aux catholiques, en les défigurant, ou en les plaçant sur un plan général, telles ou telles décisions de la Commission, qui ne s'expliqueraient que dans un domaine particulier.

Méfiance, direz-vous. Répondons franchement : oui, et méfiance justifiée par l'attitude de M. Bayet et ses amis.

Quant à la masse des catholiques, son devoir est clair : elle doit profiter de la période préélectorale que nous allons connaître, pour exiger que l'on recrée l'indépendance de l'enseignement. Les systèmes ne manquent pas. Il n'y a qu'à choisir celui qui s'adapte le mieux à la France.

On peut le faire. On doit le faire. Par simple justice d'abord. Par raisons d'économie, ensuite, car il en coûtera moins d'aider les parents à donner à leurs enfants l'instruction de leur choix que de dépenser des centaines de milliards pour la construction d'écoles d'Etat, qui, dans certains coins, seraient quand même surpeuplées, et, dans d'autres, ne recueilleront que quelques élèves. Par la nécessité, enfin, d'offrir aux jeunes générations une instruction solide qui ne pourra leur être donnée que par l'utilisation — à plein emploi — de toutes les ressources en maîtres et en maîtresses dont la France peut disposer.

Se refuser à faire le nécessaire pour obtenir ce « plein emploi », refuser à des petits catholiques, protestants ou juifs l'instruction à laquelle ils ont droit en les entassant dans des classes publiques surpeuplées, alors que des maîtres catholiques, protestants ou juifs resteraient inoccupés, cependant que, par ailleurs, dans l'Ouest, on créerait des cours spéciaux pour deux ou trois élèves, serait un acte vil et une faute d'autant plus lourde qu'elle coûterait cher à l'Etat, d'une part, et qu'elle ne gênerait, d'autre part, que la partie la plus laborieuse et la plus pauvre de la population scolaire, soucieuse de rester fidèle à son idéal.

Cette faute ne sera pas commise si la masse des électeurs catholiques rappelle à ses représentants qu'elle ne renouvellera leurs mandats, l'an prochain, qu'aux députés, quelle que soit leur étiquette, qui auront racheté par une position nette et des résultats tangibles la mollesse dont ils ont fait preuve depuis cinq années, dans le domaine de la liberté de l'enseignement.

Une mise au point du ministre de l'Éducation nationale

Dans un discours qu'il a prononcé à Douai, le 8 octobre, pour l'inauguration d'un nouveau groupe scolaire, M. P.-O. Lapie, ministre de l'Education nationale, a d'abord parlé de la Commission d'étude des problèmes scolaires. Il a rappelé que « M. R. P., socialistes, radicaux, indépendants s'étaient mis d'accord sur son principe même », et que M. Pleven l'avait annoncée dans sa déclaration d'investiture.

Le ministre de l'Education nationale s'est élevé à la fois contre ceux qui croient que cette Commission a pour but de réviser le statut scolaire — ce serait pour elle outrepasser sa compétence, — ou qui prétendent qu'un tel colloque « constitue une offense à la laïcité ». Puis, il a ajouté :

Pendant la résistance, les éléments essentiels de ce dialogue avaient été établis, afin qu'ils fussent présentés au chef du gouvernement provisoire, lors du débarquement, une France où les problèmes scolaires auraient cessé de diviser les esprits et une République pacifiée.

Et il a poursuivi ensuite :

Qui ne ferait sienne, comme je le fais moi-même, la saisissante formule de notre ami Bayet : « Fidèles aux fraternités de la Résistance, soucieux d'unité nationale, nous ne voulons à aucun prix de la guerre autour de l'enfance... » Et convient-il, à l'heure où sont mises au point les modalités de nouveaux entretiens, que tels de ceux qui les ont publiquement réclamés, il y a moins d'un an encore, refusant de participer aux travaux de la Commission, y voient je ne sais quelle entreprise de démission républicaine ?

Ai-je besoin d'ajouter qu'au cours de nos négociations pour la constitution de cette Commission, je n'ai pas perdu le contact avec les grandes organisations laïques : Syndicat national des instituteurs, Fédération de l'éducation nationale, Ligue de l'enseignement, Conseil des parents d'élèves, et que nos franches discussions ont toujours eu lieu dans l'atmosphère la plus cordiale ?

Ecartons, les uns et les autres, tout esprit de polémique. J'adresse un amical, un chaleureux appel à tous ceux qui savent que j'ai toujours entendu, et que j'entends toujours demeurer digne du nom que je porte, à tous mes amis laïques, à tous les Français qui, profondément attachés au principe de la laïcité, inscrit dans la Constitution, veulent, par l'union des cœurs et des esprits, assurer à la jeunesse de France un meilleur avenir.

Deux incidents scolaires en Maine-et-Loire

Le premier nous est ainsi relaté par *le Monde* du 5 octobre :

La réouverture de l'école publique de Saint-André-de-la-Marche (Maine-et-Loire) entraînera-t-elle la démission du Conseil municipal de cette commune ? Quatre élèves, en effet, fréquentent l'école, dont le préfet, malgré l'opposition de la municipalité, a prescrit la réouverture.

Le Conseil a décidé de surseoir à sa démission momentanément pour permettre au préfet de prendre une décision. La majorité de la population s'est rangée derrière ses élus. Le jour de la rentrée, 250 habitants ont chanté *la Marseillaise*, tandis que les brigades de gendarmerie de Cholet, de Montfaucon et de Chemillé, avec side-cars et fourgons, s'étaient déployées devant l'école.

Le Conseil municipal estime qu'il ne saurait accorder une subvention à une école qui, après être restée dix ans sans élève, n'en compte que

quatre aujourd'hui. D'autant plus que Saint-André-de-la-Marche n'est qu'à deux kilomètres de Saint-Macaire-en-Mauges, où l'école, estime la municipalité, pourrait accueillir les élèves des deux communes. La loi du 11 août 1936 prévoit, en effet, « la réunion obligatoire de deux écoles publiques, lorsque deux localités sont distantes de moins de trois kilomètres ou que la population scolaire de l'une d'elles est inférieure régulièrement à 15 unités ».

La Croix de la même date nous donne des détails sur le second :

De nouvelles difficultés ont surgi, à La Prévière, à propos de la réouverture de l'école publique.

On se rappelle que, s'appuyant sur une décision du Conseil municipal du 13 mars 1949, M. Gaultier, maire de La Prévière, avait refusé l'année dernière de remettre les clés de l'école aux différents instituteurs nommés, déclarant ainsi économiser 350 000 francs aux deniers publics et 27 000 francs aux finances locales.

Cependant, le 3 mai 1949, l'école était ouverte par la force publique.

L'affaire fut évoquée au Sénat et à la Chambre, et M. Delbos, ministre de l'Education nationale, s'engagea à faire rouvrir l'école.

C'est à la suite de cette décision que, lundi matin, M. Roze, instituteur, accompagné de sept élèves, s'est présenté chez M. Gaultier, qui, de nouveau, a refusé les clés.

L'après-midi, le sous-préfet de Segré s'est déplacé au village, escorté d'un camion de gendarmes et d'un serrurier. Le maire a alors remis les clés au lieutenant de gendarmerie, pour éviter, déclara-t-il, tout incident fâcheux.

A propos de ces deux incidents, la Ligue française de l'enseignement a publié un communiqué, dont *le Populaire* du 4 octobre nous a fait connaître le texte intégral :

La Ligue française de l'enseignement communique :

« La presse fait état des difficultés qui ont marqué la réouverture de l'école publique de Saint-André-de-la-Marche. La Ligue de l'enseignement tient à signaler que des faits analogues se sont produits dans le même département, à La Prévière : la réouverture de l'école, demandée depuis de nombreux mois par les familles, le Syndicat des instituteurs, la Fédération nationale des parents d'élèves des écoles laïques, la Fédération de l'éducation nationale et la Ligue française de l'enseignement, est désormais chose faite.

La Ligue de l'enseignement s'élève contre les manœuvres dont le but évident est de faire obstacle à l'application des lois en vigueur. Elle constate que c'est au moment où l'on vient d'accorder aux adversaires de l'école laïque la constitution d'une Commission, que l'agitation cléricale et sectaire reprend autour de l'école, portant la guerre au village. »

A la suite de ce communiqué, le journal du parti socialiste a senti la nécessité de justifier, par ces commentaires, auprès de la Ligue de l'enseignement et de son président, M. Bayet, l'attitude du parti face à la Commission :

Tout à fait d'accord : l'action des chouans de l'Ouest contre l'école laïque, intolérable en tout temps parce qu'elle va contre la loi, est encore plus choquante à l'époque où, dans les milieux cléricaux officiels, on réclame des concessions, sous prétexte d'union nationale.

Mais nous ne pouvons pas laisser dire, parce que c'est contraire à la vérité, que *l'on vient d'accorder aux adversaires de l'école laïque la constitution d'une Commission.*

L'idée de la création d'une Commission d'étude du problème scolaire ne devait pourtant pas être suspecte à la Ligue de l'enseignement, puisqu'elle constitue la mise en pratique d'une suggestion émise, il y a un an environ, par le propre président de la Ligue : M. Albert Bayet.

Enfin et surtout, les « laïques » savent mieux que personne qu'au sein de cette Commission, ils sont au moins aussi largement demandeurs que les « cléricaux ». Le problème de l'enseignement en Alsace-Lorraine — pour ne citer que cet exemple — ne vaut-il pas que l'on tente sincèrement de le résoudre ?

La Croix, reproduisant dès le lendemain ce plaidoyer *pro domo,* fait cette juste réflexion :

Les catholiques connaissent désormais les intentions de leurs partenaires socialistes au sein de la Commission scolaire.

Une déclaration de Mgr Chappoulie, évêque d'Angers

A l'occasion des fêtes du centenaire des deux écoles libres de Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire), qui ont eu lieu le 15 octobre, Mgr Chappoulie, évêque d'Angers, a lu la déclaration suivante, qui est un appel adressé aux autorités responsables et qui constitue une remarquable mise au point du problème scolaire :

1° *L'évêque d'Angers est heureux d'être à la tête d'un diocèse qui se distingue par l'attachement profond et vivace qu'il porte à la cause de l'école chrétienne. Pour ne parler que de l'enseignement primaire, nos effectifs scolaires, garçons et filles, s'élèvent au total de 42 000 élèves, soit 60 pour 100 de la population scolaire fréquentant les écoles primaires du département. Cette situation prouve la volonté qui anime la majorité des chefs de famille de l'Anjou de faire donner à leurs enfants l'éducation chrétienne dans l'école même qui les instruit. Ce faisant, ils se conforment à la doctrine constante de l'Eglise, telle qu'elle est exprimée par le Code de droit canonique et par le Pape Pie XI dans son Encyclique* Divini illius magistri.

2° *L'évêque d'Angers est le témoin ému des lourds sacrifices que doivent consentir les parents catholiques pour assurer à leurs enfants l'éducation qu'exige leur conscience. Ils sont seuls à porter le poids des dépenses qu'entraînent le fonctionnement des écoles et le traitement des maîtres. Encore que ceux-ci ne soient pas rétribués à la mesure de leur compétence et de leur dévouement, la charge financière de l'école ne cesse de s'accroître chaque jour. Il y a là, pour les catholiques, un angoissant problème.*

3° *L'évêque d'Angers constate que, en face d'une législation qui se borne à autoriser l'existence des écoles chrétiennes, mais qui leur refuse obstinément le droit de participer aux ressources des collectivités publiques, la majorité de la population de son diocèse éprouve le sentiment d'une injustice flagrante. Le mécontentement s'accroît du fait que des écoles publiques sont maintenues, voire ouvertes à nouveau, dans des communes où le nombre dérisoire de leurs élèves entraîne pour les contribuables des charges disproportionnées au service rendu. De telles pratiques, qui, même pour les esprits les moins prévenus, font l'effet de provocations, entraînent des manifestations publiques, où se traduit une exaspération croissante.*

4° *Témoin attristé de cet état de choses douloureux et dangereux, l'évêque d'Angers demande*

instamment aux pouvoirs publics, qui sont responsables de la paix religieuse dans le respect des convictions de chacun, d'accorder l'attention la plus sérieuse à une protestation qui n'est pas autre chose que la révolte des consciences, atteintes dans ce qu'elles ont de plus sacré et blessées dans leur sens inné de la justice. C'est un devoir grave et urgent pour les pouvoirs publics de trouver, par des moyens législatifs qu'il leur appartient de décider, une solution qui mette un terme à ce scandale.

5° *L'évêque d'Angers souhaite ardemment que l'opinion ne demeure pas indifférente au problème scolaire et qu'elle en saisisse la portée dans la vie du pays. Il demande à tous ceux qui, en France, ont au cœur une volonté de justice et le sens de la fraternité nationale de créer un climat favorable à sa solution. Il veut espérer que la Commission, créée récemment par le gouvernement pour étudier le problème de l'école, pourra y apporter une efficace contribution.*

6° *L'évêque d'Angers, comme tous ses collègues les évêques de la région de l'Ouest, ne veut pas croire que les revendications imposées par leur conscience à tant de chefs de famille catholiques, citoyens français au même titre que les autres, resteront toujours sans résultat. Le refus persistant de les entendre signifierait, comme le disait S. Em. le cardinal Roques, dans sa déclaration du 25 avril dernier, que les « familles qui optent pour l'enseignement libre n'ont plus de place dans la communauté nationale ». Est-il un seul Français qui se résignerait de sang-froid à frapper si cruellement d'autres Français ?*

Parents d'élèves des écoles publiques contre parents d'élèves des écoles libres

Ce sous-titre, que nous employons avec regret, est, en quelque sorte, la conclusion qu'on doit tirer d'un article de M. Roger Labrusse, président de la Fédération des Conseils des parents d'élèves des écoles publiques, qu'a publié *Combat*, dans son numéro du 18 octobre, sous la rubrique : « Problèmes des communautés scolaires », avec ce titre : « Les parents d'élèves des écoles publiques luttent pour la laïcité » :

Au cours de ces derniers mois, la Fédération des Conseils de parents d'élèves des écoles publiques vient justement de se poser comme une force non négligeable de défense laïque. Sa réorganisation et ses activités ont suscité d'heureuses réactions, qui permettent de placer en elle de grands espoirs.

Née officiellement il y a trois ans, cette Fédération s'est fixé pour but :

— de documenter les Conseils départementaux sur tous les points concernant la défense de l'école laïque et des intérêts des parents qui font confiance à l'école publique ;

— de coordonner sur le plan national l'activité des Conseils départementaux ;

— de représenter ceux-ci auprès des pouvoirs publics et d'agir dans le cadre national au nom des Associations de parents d'élèves des écoles publiques ;

— et d'une façon générale, de susciter, développer toute action capable d'accroître le rayonnement de l'école publique et de resserrer les liens indispensables entre les parents et les éducateurs.

Le seul énoncé de ces objectifs fait ressortir tout l'intérêt d'une telle organisation. Dans le cadre des missions qu'elle s'est fixées, elle a déjà un travail important qu'il serait trop long d'exposer.

Elle estime, en effet, que mettre son enfant à l'école publique, c'est certes profiter de l'enseignement gratuit que l'Etat dispense aux citoyens, mais c'est aussi, de la part des parents, un acte de foi dans la seule conception possible de la neutralité scolaire ; c'est donner une adhésion active à un idéal de liberté, de tolérance et de science, en lui consacrant la suprême valeur de la vie, l'enfant !

L'organisation de la Fédération lui permet d'ailleurs de suivre la vie de l'école ; sa structure même l'adapte à tous les problèmes : des petits problèmes de tous les jours aux grands problèmes de principes. Elle est constituée par des Conseils locaux de parents d'élèves qui jouissent d'une autonomie relative dans le cadre du village, du bourg ou du canton, et œuvrent selon la plus grande efficacité, dans leur cadre modeste.

Ces Conseils se groupent en Associations départementales, elles-mêmes rassemblées au sein de la Fédération. Celle-ci compte déjà quelques centaines de mille d'adhérents et chaque jour des adhésions nombreuses viennent marquer sa progression.

La Fédération des Conseils de parents d'élèves de l'école publique s'impose donc de nombreuses missions techniques. Mais elle entend aussi, et c'est l'intérêt suprême que nous lui voyons, mettre sa force au service du respect de la laïcité.

Il ne faut pas oublier qu'elle est l'une des quatre organisations constituant le Comité exécutif permanent des états généraux de la France laïque, et que son autorité vient de s'y affirmer à l'occasion des mesures prises pour répondre à la campagne dirigée contre l'école publique. Il ne faut pas oublier non plus qu'elle est née d'abord d'un réflexe nécessaire de défense laïque. On connaît l'existence de l'Association des parents des élèves des écoles libres ; on sait que le Haut Clergé et les confessionnels, qui ont le sens de la tactique, font surtout « donner » dans leurs luttes contre l'école publique et en faveur de l'école privée, cette sorte d' « infanterie de choc » que constituent les parents d'élèves. Et il ne faut pas oublier que ces parents sont aussi des électeurs dont la pression sur les responsables politiques n'est pas négligeable. Est-il concevable qu'un rassemblement aussi combattif de parents d'élèves d'écoles libres existe, sans que se renforce face à lui, l'union de tous ceux qui, ayant fait confiance à l'école de la République, entendent maintenir à notre législation scolaire ses caractères de neutralité, et appuyer objectivement, mais fermement, nos œuvres préscolaires et postscolaires ?

(*A suivre.*)

— *Jus religiosorum*, par le R. P. Camille de Carlo, M. I. — Vol. 12 × 19 cm., 624 pages, 1 050 francs. Ed. Desclée et Cie, 30, rue Saint-Sulpice, Paris, VIe. 1950.

Dans ce traité juridique de l'état religieux sont méthodiquement étudiés, outre la partie *De religiosis* du Code de droit canonique, ce qui, dans les autres Canons concerne spécialement les religieux (les sacrements, notamment l'Ordre, les Associations pieuses, etc.) et les documents du Saint-Siège en dehors du Code, par exemple sur le service militaire des religieux, sur les Instituts séculiers. L'auteur ne se propose pas de faire œuvre originale, mais d'exposer le droit en vigueur. (On peut cependant regretter que trois pages à peine aient été consacrées aux Instituts séculiers.) Cet exposé, pourvu des commentaires indispensables ou simplement utiles, est conduit avec une grande clarté et sans longueurs inutiles. Les questions controversées sont résumées, l'auteur n'y prend parti que dans la mesure où la pratique l'exige. L'aspect historique n'est brièvement esquissé que dans la mesure où c'est nécessaire pour l'intelligence du droit en vigueur. Un certain nombre d'annexes sont ajoutées à l'ouvrage, notamment les normes suivies par la S. Congrégation des Religieux pour l'approbation de Congrégations nouvelles. Une table très détaillée facilite la consultation. Cet ouvrage, destiné surtout aux étudiants en droit canonique, rendra service à tout religieux prêtre, et tout particulièrement aux supérieurs.

L'Appel de Stockholm et le problème de la paix

Appendice à notre dossier (1

Pour une recrudescence de la campagne.

Le signal de cette recrudescence a été donné ar un appel du Bureau du Comité mondial des artisans de la paix qui s'est réuni du 16 au 3 août, à Prague. En voici le texte :

Des centaines de millions d'hommes et de emmes se sont rassemblés et continuent à se rassembler autour de l'Appel de Stockholm. Au nom e ces millions d'hommes et de femmes, le Bureau u Comité mondial des Partisans de la paix convoque le IIe Congrès du Mouvement, du 13 au 9 novembre, en Grande-Bretagne.

L'aggravation récente de la situation internaonale, qui met directement en cause la paix du monde, impose aux hommes de paix des devoirs ouveaux et plus urgents qu'ils ne le furent amais.

Les Partisans de la paix poursuivent leur action our l'interdiction des armes atomiques et se prononcent à nouveau sur la réduction générale et ontrôlée des armements de toute nature, dont accroissement aggrave le danger de guerre et mpose aux peuples les plus lourds sacrifices.

⁂

Les Partisans de la paix dénoncent l'agression, ù qu'elle se produise, et condamnent l'intervenon armée de l'étranger dans les affaires intéieures des peuples ; ils demandent la cessation de es interventions partout où elles ont lieu.

Les Partisans de la paix saluent et appuient les itiatives pacifiques déjà entreprises pour arrêter a guerre de Corée, qui constitue le foyer de conit général le plus dangereux. Ils s'élèvent avec orce contre les bombardements massifs dont sont ictimes les paisibles populations.

Les Partisans de la paix demandent que le Coneil de sécurité, comprenant les représentants quafiés des cinq grandes puissances, se saisisse au lus tôt du règlement de cette question par des oyens pacifiques, en donnant aux deux parties n cause la possibilité de se faire entendre.

Les Partisans de la paix demandent l'interdicon de toutes les formes de propagande favorisant a guerre dans quelque pays que ce soit.

⁂

Nous appelons donc tous les hommes de la paix ans le monde à instituer de larges débats publics ur ces propositions et à élire ceux qui porteront eurs voix devant le IIe Congrès mondial. Nous emandons à tous les groupements politiques, synicaux, culturels, sociaux et religieux, aux femmes, la jeunesse, à toutes les personnes soucieuses e préserver la paix du monde, de participer à accomplissement de cet acte, quelles que soient eurs convictions politiques, la foi qui les anime u la philosophie dont ils se réclament.

Nous sommes conscients de la force que représente dès maintenant l'immense rassemblement éalisé autour de l'Appel de Stockholm, qui doit ncore se poursuivre et s'étendre. Nous avons pu esurer l'efficacité de la lutte entreprise. Ainsi, s premiers pas ont été faits, d'autres suivront ui peuvent et doivent donner aux peuples la paix urable à laquelle ils aspirent. Cette paix ne peut re imposée par la force des armes. Elle sera gagnée par l'action concertée et massive des hommes et des femmes de bonne volonté, capables de faire triompher la raison et la justice.

Pour le Bureau,
Le président du Comité mondial
des Partisans de la paix :
FRÉDÉRIC JOLIOT-CURIE.

Nouvelles réactions contre l'Appel.

L'épiscopat de l'Allemagne orientale.

Notre confrère *la Croix* (2) a signalé la courageuse Lettre pastorale, lue dans toutes les églises de l'Allemagne orientale, et par laquelle les évêques de la zone soviétique déclarent qu'ils ne peuvent adhérer à la campagne de paix, dite de Stockholm.

L'Eglise du Christ, lit-on notamment dans cette Lettre, ne peut faire autre chose que de prêcher la paix et d'aider à la préparer dans la justice et la charité. Mais l'Eglise ne peut travailler pour la paix en utilisant des moyens et des institutions de nature politique. Elle courrait le risque de se mettre au service d'intérêts temporels.

Les évêques adressent ensuite un appel à tous leurs fidèles, leur demandant de défendre la paix par leurs actions et leurs prières, en communion avec tous nos frères chrétiens, afin que ceux-ci se réconcilient pour une paix véritable.

L'Union internationale des Ligues féminines catholiques.

Cette Union qui groupe 31 millions de membres de toutes les parties du monde a voté la résolution suivante :

Ayant pris connaissance de l'appel mondial pour la paix, dit déclaration de Stockholm, adoptée au Congrès mondial pour la défense de la paix, à Stockholm, au mois de mars 1950 :

Considérant que cette nouvelle activité communiste n'est pas inspirée par un véritable désir de la paix, vu que les Nations Unies sont en possession d'un projet de contrôle international de l'énergie atomique, que la majorité des nations accepte volontiers, mais que l'U. R. S. S. refuse d'accepter ;

Considérant que la paix est la tranquillité de l'ordre, et que tant que le désordre fomenté et maintenu par l'U. R. S. S. tourmentera le monde, il ne peut être question d'une paix véritable et durable ;

Déclare que la paix ne régnera que lorsque chaque membre de la communauté humaine aura fait la paix avec Dieu, les nations auront toutes reconnu que lui seul est le Créateur et le Maître de l'univers et que tous mettront en pratique le précepte évangélique : aimer Dieu par-dessus tout et le prochain comme soi-même pour l'amour de Dieu.

L'Association " Paix et Liberté ".

Sous ce titre, annonce *la Croix* des 10 et 11 septembre 1950, vient d'être fondée à Paris, 37, rue Etienne-Marcel, une Association comprenant des représentants de toutes les opinions, communistes

(1) Voir *D. C.* des 16. 7. 50, col. 929 ; 30. 7. 50, col. 991 ; . 9. 50, col. 1233, et 8. 10. 50, col. 1317.

(2) Numéro du 25. 8. 50.

exceptés, qui se proposent de combattre avec des moyens puissants la propagande mensongère des staliniens, de déclencher une « campagne de vérité ».

Notre confrère ajoute que *Paix et Liberté* a lancé, le 8 septembre, un appel qui dit notamment : « Les Français ont-ils perdu tout esprit critique et tout bon sens pour admettre à la fois Appel de Stockholm et guerre de Corée, pour confondre civilisation et camps de travail forcé, pour concevoir liberté et persécution religieuse, pour marier démocratie et G. P. U. ?

Le Grand-Orient de France.

A la suite de son « convent » de 1950, le Grand-Orient de France a rendu public un texte (3) par lequel il « réaffirme, une fois de plus, son idéal de paix internationale, réprouve la solution armée des conflits et condamne la barbarie guerrière ».

Et il ajoute :

La condamnation des engins de destruction massive reste insuffisante si elle ne s'accompagne pas d'une condamnation de la guerre elle-même, sous toutes ses formes.

Considérant, par ailleurs, que les manifestations ou appels qui, actuellement, condamnent ces engins, sont plus ou moins nettement inspirés par des partis politiques, le Grand-Orient de France, qui réunit pour la concorde des hommes de toutes opinions et qui se tient lui-même au-dessus des partis, ne peut donner une approbation.

Par contre, il rappelle que chaque franc-maçon a le droit de signer, à titre individuel, toute déclaration, pétition ou appel dont le texte répond le mieux à ses tendances.

Les Syndicats anglais et américains.

A l'instar de la C. F. T. C., les Syndicats anglais et américains se sont prononcés contre l'Appel de Stockholm. Voici les commentaires donnés par la Croix *du 27 septembre* 1950 *sur cette information :*

Le mouvement syndical ouvrier moderne doit une grande partie de ses conquêtes au travail inlassable que depuis plus de cent cinquante ans ont accompli les puissants Syndicats ouvriers d'Amérique et d'Angleterre.

Ces fortes organisations syndicales, qui ont fait tant de bien à la cause ouvrière, ne tombent pas dans le piège de la propagande de Moscou, ni les « Trade Unions » anglais qui, lors de leur récent Congrès, ont appuyé la politique extérieure de la Grande-Bretagne et notamment l'attitude du gouvernement britannique dans l'affaire de Corée.

Les Syndicats anglais se sont dressés contre la propagande faite par les communistes autour de l'Appel de Stockholm.

Aux Etats-Unis d'Amérique, les deux grandes centrales ouvrières (C. I. O. et F. A. T.) adoptent avec énergie la même attitude. La Fédération américaine du travail dénonce vigoureusement le soi-disant Appel de Stockholm comme une fraude grossière. Elle invite ses adhérents à « ignorer avec dédain les colporteurs de cette pétition hypocrite ».

Dans une déclaration officielle, les Syndicats américains déclarent notamment :

Aussi longtemps que les démocraties possèdent la supériorité, les impérialistes russes hésitent à utiliser leurs armées gigantesques comme instruments directs d'agression et de conquête. I[ls] comptent sur les Chinois, les Coréens du Nord, l[es] Indochinois, les Allemands antidémocratiques [et] autres marionnettes et satellites pour étendre [la] tyrannie totalitaire et s'engager à leur place da[ns] une agression aventureuse.

Il est évident que les soi-disant pétitions [de] paix cherchent à bannir l'emploi des armes at[o]miques américaines, en vue de mettre la Russ[ie] en état de rattraper et de surpasser notre pa[ys] dans ce domaine...

La colombe de paix de Moscou n'est qu'un pige[on] de plomb, de ce plomb dont sont fabriquées l[es] balles que l'on tire contre la démocratie. Ceux q[ui] signent cette soi-disant pétition de paix servent, sciemment ou non, l'impérialisme russe, so[u]tiennent son aventure sanglante en Corée et aide[nt] la dictature soviétique à plonger l'humanité da[ns] une autre guerre mondiale. Ceux qui signent cet[te] pétition portent un lâche coup à l'O. N. U. Ceu[x] qui font circuler ce document et le signent p[o]gnardent notre propre pays dans le dos, en [un] moment critique où des milliers d'Américai[ns] sacrifient leur vie pour préserver la paix, la liber[té] et la dignité humaine.

Les communistes n'ont pas lancé une offensi[ve] de paix. Ils ont lancé une offensive contre la pai[x], la liberté et le progrès social.

Nous rappelons sous ce rapport que la Conf[é]dération internationale des travailleurs chrétien[s], à laquelle est affiliée la C. F. T. C., a pris, el[le] aussi, nettement position en affirmant :

Le syndicalisme chrétien, qui a multiplié l[es] efforts dans le sens d'une paix établie et mai[n]tenue par le droit, ne se prêtera pas aux illusion[s] à la duperie de propagandes tendancieuses. Il sa[it] que la paix, indivisible, doit être recherchée da[ns] une ligne de sécurité collective, par la limitatio[n] simultanée et contrôlée de tous les armement[s].

— **« Printemps » et « Clarté ». —** On se plaint souve[nt] que l'habitation ouvrière va chercher son orneme[n]tation un peu au petit bonheur la chance, l[a] chambre de l'étudiant ou de l'employé n'est guè[re] plus favorisée. Des découpures dans les hebdom[a]daires en vogue fixent, avec quelques punaises, [la] photo de telle vedette ou de telle star photogéniqu[e] quand ce n'est pas pire encore. C'est pour par[er] à cette lacune qu'on vient d'éditer les magnifiqu[es] gravures des séries « Clarté » et « Printemps ». Le choix et le goût qui ont présidé à ce travail d'a[rt] offre le moyen à tous de mettre de la beauté, [de] la joie dans les chambres, les foyers, les bureau[x], les ateliers, les usines, dans les classes et les coloni[es] de vacances... Tous les sujets de ces gravures so[nt] merveilleusement réussis : montagnes, sous-bois, effe[ts] de neige, mer, clochers, fleurs, enfants, scèn[es] rurales, etc. Enfin, et c'est important, leur prix e[st] modique. Série « Clarté » : 8 grandes gravur[es] (27 × 21 cm.), sur papier de luxe. Une séri[e] 150 francs ; deux séries, 300 francs ; trois séri[es] 375 francs. A partir de trois séries, la série 125 f[r.] — Série « Printemps » : 8 très grandes gravur[es] (32 × 25 cm.), sur papier de luxe. Une série, 200 fr. ; deux séries, 400 francs ; trois séries, 450 francs. [A] partir de trois séries, la série 150 francs. Chacu[ne] de ces deux séries existe en cinq couleurs différent[es] aussi belles les unes que les autres : bleu pervench[e], violet, solférino, rose pourpre, fuit bleutée, vert no[il].

Pour les recevoir, il suffit d'envoyer la somm[e] correspondante au chèque postal : Dutil 3080-[..] Paris, 19, rue Dareau, Paris, XIVe. Le franco de po[rt] et d'emballage est accordé à nos lecteurs. Ne p[as] oublier d'indiquer la couleur désirée. C'est un bea[u] cadeau à offrir à des amis. Il y a là une tentati[ve] de modifier l'ambiance des locaux où se déroule [la] vie des jeunes comme des vieux. Il s'agit d'aid[er] ainsi à la montée des âmes dans la beauté et la joi[e]. Le mouvement qui a pris cette initiative n'a p[as] voulu en réserver le bénéfice à ses adhérents, p[as] même se donner le bénéfice d'en être l'éditeur. [Il] y aurait là matière à réflexion pour ceux qui [se] préoccupent de la promotion des différentes couch[es] sociales dans une atmosphère plus saine.

---

(3) D'après *le Populaire* du 20. 9. 50.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. Jean-Louis Vaudoyer

M. Jean-Louis VAUDOYER (1), *ayant été élu par Académie française à la place vacante par la mort e M. Edmond Jaloux* (2), *y est venu prendre éance le jeudi 22 juin 1950 et a prononcé le disours suivant.* (*Notes et sous-titres de* la D. C.)

Un aïeul et des héros.

MESSIEURS,

Je vous remercie du fond du cœur de l'honneur erveilleux que vous m'accordez en m'accueillant ujourd'hui parmi vous. Mon émotion est grande ! ussi, permettez-moi, pour m'assister, pour me ecourir, d'évoquer une Ombre chère et familière : le ne saurait être, en ce moment, bien éloignée e ces lieux.

Cette Ombre tutélaire est celle de l'architecte ont je porte le nom, et auquel fut confié, au début u siècle dernier, le soin d'aménager, pour y ccueillir le jeune Institut de France, le vieux colège des Quatre-Nations.

Ainsi la chapelle de ce collège fut-elle métamorhosée par mon aïeul en cette salle des séances, aquelle, sans grande beauté et sans aucun conort, ne permet point du tout, hélas ! de se représenter ni même de soupçonner la noble ordonance de l'édifice original, chef-d'œuvre de Louis e Vau.

Toutefois, si l'architecte responsable a délibérénent déguisé ce chef-d'œuvre, il l'a — je voudrais u'on ne l'ignorât point — scrupuleusement respecté. Derrière cet « habillage » de bois et de plâtre, sous cette fausse coupole au galbe sans élan, pas une pierre, pas une sculpture n'a été touchée. Dans l'intégrité de ses formes et de sa décoration premières, la chapelle du XVII[e] siècle, invisible et présente, existe toujours. Au-dessus de nos têtes, la vraie coupole est là, hardiment portée par un haut et harmonieux « tambour » à l'italienne, frère de ceux des Invalides et du Val-de-Grâce, ses contemporains. De vastes fenêtres l'éclairent et de larges pilastres couronnés d'acanthes le rythment, taillés dans une jolie pierre blond-doré que, dans le secret de la solitude, le ciel de Paris vient fidèlement cajoler.

Et l'on songe, Messieurs, à l'âge vénérable de votre Compagnie ; la tradition des séances publiques, sous cette coupole, est relativement récente. Ce fut le 6 mai 1807 que l'on inaugura la présente salle. Elle venait tout juste d'être achevée.

Depuis lors, et jusqu'à ce jour, l'Académie française s'est réunie deux cent soixante-dix fois ici pour y accueillir de nouveaux élus. La liste de ces élus, le dernier en date de ces nouveaux l'a consultée. Elle est riche de très grands et très glorieux noms. Leur éclat a de quoi intimider jusqu'à l'étourdissement. Cependant, de l'une à l'autre de ces fulgurantes planètes, erre une voie lactée plus ou moins diffuse qui ne brille souvent que par reflet ; de sorte que, si elle légitime la fierté, la lecture de cette liste invite en même temps à la modestie.

D'autre part, Messieurs, lorsqu'un écrivain de ma génération obtient de votre indulgence l'insigne faveur d'être admis ici, il le sait — et sa mission est de le dire, — il n'y serait sans doute point venu si, parmi ses contemporains, de plus dignes n'avaient pas prématurément cessé de vivre.

Depuis plus de trente ans, depuis la première guerre, les hommes de mon âge sont indissolublement unis à de jeunes Ombres immolées. Leur mémoire est dans nos cœurs un dépôt sacré. Depuis plus de trente ans, un survivant est, ici-bas, un remplaçant. De l'année 1914 à l'année 1918, nous ne l'avons pas oublié, plus d'un demi-millier d'écrivains français donnèrent leur vie pour que la France vive. De cette héroïque légion, les uns — des enfants — sont partis en emportant le secret à jamais scellé de leur talent, qui sait ? de leur génie ; d'autres laissaient des livres qui permettent de mesurer l'étendue de leur sacrifice et le prix démesuré, hélas ! que ce sacrifice a coûté. Messieurs, les lauriers que vous nous décernez parce que nous ne sommes pas morts, c'est à ces morts-là que nous les dédions : à Emile Despax, à Alain Fournier, à André du Fresnois, à nos compagnons de départ, de début, à nos compagnons du matin, — et, entre tous, à l'auteur d'*Eurydice deux fois perdue ;* à Paul Drouot, qui est ici, aujourd'hui, comme il y fut déjà hier, en cette même place, lorsqu'un autre survivant, à travers notre passé, l'y appelait.

« ... Ce monde où vous n'êtes plus, Paul Drouot, qu'en penseriez-vous à présent ? Les hommes sont travaillés par un obscur remords de leur vertu ; il n'y a partout que ruines et décombres. Les grandes idées dans lesquelles nous avons cru se lézardent et s'effritent. Si vous étiez encore parmi nous, nous donneriez-vous le conseil de croire encore en elles ? Sensible comme vous l'étiez, sup-

---

(1) Arrière-petit-fils, petit-fils et fils de célèbres archiectes, dont plusieurs furent membres de l'Institut, M. Jean-ouis Vaudoyer est né le 10 septembre 1883 au Plessisiquet. Il fut attaché pendant sept ans à la conservation u musée des Arts décoratifs et fit de nombreux voyages n Italie. A la fois critique d'art, poète, romancier, criique littéraire, il a contribué au succès des ballets russes n écrivant pour eux, en 1911, le livret du *Spectre de la ose.* Un autre ballet de lui, *le Couvent sur l'eau,* musique e Casella, a été donné à Milan en 1925. M. Jean-Louis audoyer a pris part à la guerre de 1914-1918, dans la euxième partie de laquelle il a combattu sur le front alien. Il a été depuis conservateur du musée Carnavalet endant six ans et, de 1941 à mars 1944, administrateur énéral de la Comédie-Française. En 1928, l'Académie rançaise lui avait décerné son grand prix de littérature. e 12 janvier 1950, elle devait l'élire au second tour, par voix sur 35, au fauteuil d'Edmond Jaloux.

(2) Edmond Jaloux est né à Marseille le 19 juin 1878. ialade, il dut interrompre ses études et quitter le lycée. 18 ans, il fonda la *Revue méditerranéenne* qui précéda collaboration aux principaux journaux de Paris et à de ombreuses revues, notamment au *Temps,* où il donna des hroniques appréciées, à *Excelsior,* au *Jour,* aux *Nouvelles ittéraires,* à la *Revue des Deux Mondes.* Romancier, criique, journaliste, il publia son premier roman, *L'agonie e l'amour,* en 1899. Un des romans qui suivirent, *L'école es mariages,* attira sur lui l'attention des critiques et de lusieurs membres de l'Académie Goncourt. En 1908, il uitta Marseille pour Paris. Il obtint, l'année suivante, le rix Fémina-Vie heureuse pour son roman *Le reste est lence,* et, en 1920, le grand prix de littérature de l'Acaémie française pour l'ensemble de son œuvre qui allait ompter, au moment de sa mort, plus de 70 volumes. dmond Jaloux s'était présenté à l'Académie française en 922 et en 1934 ; il y a été élu en 1936, au fauteuil de aul Bourget. Il avait été de 1917 à 1923 chef de la proagande au ministère des Affaires étrangères. Il était offier de la Légion d'honneur. C'est à Lutry, près de Lauanne, où il s'était retiré depuis plusieurs années, qu'il st mort le 22 août 1949, succombant à une attaque d'apolexie.

porteriez-vous sans désespoir le spectacle de ce monde qui se couche pour dormir, comme une bête fatiguée ? Mais vous avez eu confiance dans la Poésie immortelle et la Poésie immortelle peut encore sauver les enfants des hommes... Dans les derniers mois de votre vie, vous aviez retrouvé la foi de votre enfance. Cela rend moins affreuse la pensée de votre mort. Mourir en sachant dans quels bras on pense se réveiller vaut mieux que de vivre dans la négation de ce réveil. Si votre destinée rayonne à ce point au-dessus de nous, n'est-ce pas aussi à cause de cela ?... Nous ne savons pas, Paul, ce que l'avenir nous réserve ; donnez-nous, par l'exemple de votre vie et par le conseil de votre œuvre, le courage de croire toujours dans cette réalité supérieure dont la croyance vous a accordé la force de vous réaliser entièrement, dans votre vie et dans votre mort !... »

Qui donc, par ma voix, s'adresse ainsi à Paul Drouot ?

Edmond Jaloux lui-même, qui ne m'en veut certainement pas, là où il m'écoute, d'avoir prononcé avant le sien, mais tout contre le sien, le nom bien-aimé de l'ami qu'il a désormais rejoint.

L'éloge d'Edmond Jaloux

La formation d'un écrivain.

Messieurs, vous m'avez accordé le très grand et très mélancolique privilège de succéder dans votre compagnie à un ami auquel m'a lié, pendant presque un demi-siècle, une affection fraternelle. Parviendrai-je à ne point donner à l'éloge de mon prédécesseur une couleur parfois trop confidentielle, un accent trop intime ? Je ferai mienne la plainte de Montaigne pleurant Etienne de La Boétie : « Il loge encore en moi si entier et si vif que je ne le puis croire ni si lourdement enterré, ni si entièrement éloigné de notre commerce... »

Edmond Jaloux naquit à Marseille, le 18 juin 1878, au cœur de la cité, 169, rue Paradis. C'est à Marseille et dans la campagne marseillaise que, enfant, adolescent, jeune homme et homme, il a presque continûment vécu. Quand, au lendemain de la mort de sa mère, il s'éloigna de Marseille pour n'y plus guère revenir, Jaloux avait quarante-six ans : « Il n'y a qu'une ville au monde qui soit pour ainsi dire attachée à notre chair — a-t-il écrit, — celle où pendant longtemps rien ni personne ne nous a été étranger. »

Cependant, si le double berceau de sa race est intégralement provençal, il n'est pas intégralement marseillais. Par sa mère, Edmond Jaloux appartenait à de vieilles familles aixoises et sisteronnaises ; c'est-à-dire à des Provençaux de souche ou de résidence terriennes, non moins ardents et non moins impressionnables que les Provençaux du littoral, « mais souvent graves, recueillis, repliés sur eux-mêmes, adonnés aux rêves et aux hautes pensées. » Cette Provence-là est celle de Vauvenargues, dont un arrière-petit-neveu était le cousin de Mme Jules Jaloux, celle aussi d'Elémir Bourges, qui fut l'un des premiers maîtres de notre ami, le plus proche, peut-être, de son esprit et de son cœur.

La faculté de goûter, de voir de la vie réelle ce qui est récréation et spectacle, Jaloux la doit à la veine paternelle ; le don de pénétrer au delà des apparences dans le royaume des illusions, la hantise de l'invisible, le don d'imagination, le don de poésie, il le tient de sa mère. Et c'est par sa mère que ce fils unique devait être entièrement élevé.

De constitution fragile — jamais Edmond Jaloux ne fut un être tout à fait bien portant, — à peine s'il passa par le lycée. Il éprouvait « le plus profond éloignement » pour ce qu'on y voulait lui enseigner. C'est tout seul et guidé par un instinct magique, singulièrement précoce, qu'il choisit sa nourriture intellectuelle. Ses livres d'élection, treize ans, sont les *Contes fantastiques* d'Hoffman les *Contes extraordinaires* d'Edgar Poe. Ces deu livres lui ouvrirent « le monde chatoyant, dive et miraculeux de la poésie ». « Toute ma vie — lit-on dans un de ses derniers ouvrages, — je n'a pas épuisé l'incantation sombre et dorée qui s'élèv de certaines phrases de la *Maison Usher*, de *Ligie* de *Morella*... » La même année, en 1891, il découvr par hasard, dans un périodique local où ils son cités (pour y être raillés), les écrivains symboliste D'abord stupéfait, bientôt séduit, l'enfant vide s maigre bourse pour acheter *Vers et Prose* de Ma larmé, le choix de *Poésies* de Verlaine. Déjà sa ser sibilité spirituelle a la vertu d'une pierre de touch d'une baguette de sourcier. Sa vocation — dirai-j sa carrière ? — de prospecteur, est déjà virtuell ment commencée.

Bientôt, s'ouvre l'ère des grandes lectures. Jalou parlait parfois d'un « printemps extraordinaire (il n'avait pas quinze ans), où il dévora en troi mois les tragiques grecs, Shakespeare, Balzac Dickens, Dostoïewsky, le roman contemporain tant français qu'étranger... Plusieurs bibliothèques Alors, par les livres, il prend la connaissance d l'homme ; alors aussi il décide qu'il ne sera jamai qu'un écrivain.

Mais cette folle fièvre de lecture a épuisé ce peti garçon exalté, faible et délicat. Le voici alité malade, près d'une mère éplorée. Il n'est plus ques tion de lycée ; et il ne sera jamais question d'exa mens, de baccalauréats. Pendant six années, il v mener une existence de valétudinaire ; nomad d'esprit, mais sédentaire de corps, claustré au fon d'une chambre aux fenêtres toujours fermées jamais dehors après le coucher du soleil. « Jusqu'à vingt ans — disait-il en souriant, — je n'ai pa su ce que c'était qu'un dîner en ville, un théâtre une salle de concerts » ; et, cela va sans dire, jus qu'à vingt ans aussi, pas un voyage, sinon ceu auxquels le convie irrésistiblement « le song ardent et vain des livres... »

Cependant, il passait cinq mois, chaque année hors de la ville, entre Marseille et Aix, c'est-à-dir dans l'un des plus harmonieux paysages d'ici-bas Paul Cézanne aimait à répéter : « Je veux fair du Poussin d'après nature... » Poussin ? Commen ne pas songer à l'eurythmie de ses composition devant les nobles sommets qui cadencent l'horizon provençal ; qui lui imposent son style héroïque ? Ces mélodieuses étendues, où ce qui passe ne se différencie point de ce qui demeure, possèdent un pouvoir de transfiguration lyrique. D'âge en âge ce pouvoir, la Grèce l'a délégué à l'Italie, l'Italie à la Provence ; Théocrite à Virgile, Virgile à Mistral...

Du printemps à l'automne, l'adolescent allait donc vivre dans l'une ou l'autre de ces très simples mais très belles maisons aux crépis d'or et de rouille que l'on appelle là-bas des « campagnes ». D'épais remparts de platanes les protègent ; leurs jardins, à demi civilisés, à demi sauvages, sont souvent jonchés de statues, de bassins, de fontaines et des verdures éternelles les pavoisent ; celles des arbres de la Fable antique ; les arbres consacrés aux dieux : le cyprès de Perséphone, le pin de Cybèle, l'olivier de Minerve, le laurier d'Apollon. Là, le jeune contemplateur s'éprit pour toujours de l'automne et de la nuit, et donna une âme aux plantes et aux animaux.

Toute sa vie, les « campagnes » de son enfance constelleront les contes et les romans d'Edmond Jaloux.

Astreint à un emploi modeste dans un bureau du port, le père était absent tout le jour. Tête à tête et cœur à cœur, la mère et le fils se lient alors profondément. Ils ont des entretiens à perte de vue ; de longues lectures communes : « Mes rêves, mes goûts réels, si précis déjà — c'est Jaloux qui parle, — mon ambition de devenir un poète, mes mélancolies, je dévoilerai tout cela à ma mère

avec ce bonheur que l'on éprouve à sortir enfin de cette immense solitude morale qu'est l'enfance... Elle discutait avec moi de ces problèmes et de tant d'autres, tandis que les feuilles commençaient de prendre ces couleurs et ces émaux qu'elles n'ont nulle part avec tant d'éclat que dans ces terres du Sud. »

Les aspirations indistinctes qui flottaient dans ses songes, la mère les communiqua mystérieusement au fils. Elle lui confiait son trésor intime. Lorsque ce trésor lui apparut, dévoilé, dans les premiers livres de son enfant, à peine si elle osa le reconnaître ; mais elle se sentit, elle se sut exaucée.

C'était une femme petite et chétive, toujours austèrement vétue de noir, sans le moindre soupçon de coquetterie, qui parlait peu et à voix basse, soucieuse de passer inaperçue. Seule l'intensité presque intimidante du regard de Mme Jaloux trahissait l'intensité de la vie intérieure. Derrière le léger pince-nez cerclé de métal blanc, les yeux magnifiques, où l'iris avait le même noir taciturne que la prunelle, fascinaient comme des « pierres charmées ». Lorsque ces yeux se posaient sur Edmond, l'amour, l'adoration qu'ils exprimaient étaient indiciblement émouvants.

Les débuts.

Cependant, dès l'âge de douze ans, Messieurs, votre futur confrère s'était enhardi à écrire. Enfermé avec les maîtres dont les livres surpeuplaient sa petite chambre, l'adolescent s'astreignit patiemment, humblement, à une vie d'apprenti. Il apprit son métier comme un artisan, comme un ouvrier. Lentement, il fit son miel, considérant comme des exercices les pages et les pages qu'il accumulait et dont quelques-unes seulement virent le jour, lorsqu'il publia — il avait seize ans — une mince plaquette de vers : *Une âme d'automne.*

Cette plaquette, ingénument symboliste, le poète débutant en fit hommage aux poètes sortis du rang qui l'avaient inspirée. Bientôt, le cœur battant d'émotion, le jeune Edmond eut entre les mains une lettre de Mallarmé, des lettres de Francis Viélé-Griffin, d'Henri de Régnier, de Rémy de Gourmont, de Marcel Schwob. Dès lors, entre Marseille et Paris, des relations épistolaires s'établirent, et lorsque l'un de ces correspondants descendait dans le Midi, il rendait visite à ce jeune confrère, au flanc du rocher qui porte Notre-Dame de la Garde, dans le petit logis de la rue des Tonneliers qui, pendant cinq ou six ans, fut, à Marseille, un véritable cénacle, un « lieu où souffle l'esprit ».

Le don de sympathie que possédait Edmond Jaloux s'est exercé de très bonne heure. Presque chaque jour, à la fin de l'après-midi, se réunissaient autour de lui des jeunes gens « fiers d'être — selon l'un d'eux — des intellectuels dans une ville qui ne respectait que l'argent et le commerce ». Par sa précoce maturité d'esprit, par l'étendue, la sûreté et la qualité de sa culture, Jaloux exerçait sur ces jeunes gens un ascendant plus ou moins secret... Hélas ! la plupart ont aujourd'hui cessé de vivre : Gilbert de Voisins et Joachim Gasquet, Emmanuel Signoret et Albert Erlande, Lucien Rolmer et Joseph d'Arbaud. Survivant de ce petit groupe, l'exquis Francis de Miomandre évoque en ces termes celui qui l'animait : « Déjà mordu par une curiosité universelle, Edmond était prêt à se pencher sur toutes les âmes, à lire tous les livres, à comprendre les techniques de tous les arts, à goûter l'essence de tous les paysages... Il écoutait toutes les confidences, et, par une mystérieuse réciprocité, les attirait sans même avoir à les demander. Il voulait tout apprendre, tout savoir. Déjà considérable, cette érudition, qui nous éblouissait, allait devenir quelques années plus tard la fondation et la pierre angulaire de la magnifique œuvre de critique dont le monde entier lui reconnaît la maîtrise... »

« ... Le monde entier !... » Messieurs, je me représente ici le sourire de défense, doucement ironique, de notre ami ! — Jaloux aimait si peu, comme on dit, « se mettre en avant » ; il était si peu enclin, sur le plan temporel, « à croire que c'était arrivé ! » « Le monde entier », pour lui, à cette époque, était un monde tout idéal, beau d'être insaisissable ; « un monde de rosée... »

Rêver sa vie,
Vivre ses rêves...

Cette devise, qui fut celle de Paul Arène — autre Provençal, — aurait pu être aussi la sienne.

Loyalement, Edmond Jaloux tenta de se soustraire aux envoûtements du songe. Parmi ses romans d'apprentissage, qui ne sont qu'effusions romanesques, mirages de sentiments, il rédigea de sang-froid, à vingt ans, un roman strictement objectif : les naturalistes *Sangsues,* sombre et morne histoire d'héritages, qui se déroule à ras de terre, dans la prose et dans la médiocrité. Ce livre est d'ailleurs un modèle du genre, et montre le bon et consciencieux « peintre de la réalité » que Jaloux aurait pu être... Mais sa route le portait vers un autre destin.

L'idée qu'il se fait alors de son art, il l'a exprimée beaucoup plus tard. Toutefois, la définition vaut pour ses premiers livres : « La littérature — pense-t-il — n'a pas pour objet de copier la vie. Elle doit au contraire prouver que la vie que nous menons n'est pas la seule, qu'elle comporte d'autres interprétations, d'autres possibilités. »

Deux romans : *Le jeune homme au masque* et *Le reste est silence* préludent à ces « interprétations ». Le premier est une transposition poétique, une peinture nostalgiquement ornementée de la vie telle qu'elle devrait être ; le second accepte la vie quotidienne, la vie telle qu'elle est. Ce sont ici encore, à peu de chose près, les personnages des *Sangsues,* mais vus à la fois en transparence et en profondeur, baignés dans une phosphorescence émanée de l'âme, et qui a son foyer au delà de l'univers sensible. Pour leur auteur, ces deux livres sont des possibilités d'évasion. D'une part, évasion sensualiste par l'art, par le décor ; d'autre part, évasion spirituelle vers ces régions de la « lumière intérieure » dont parle Joubert : « Pour y arriver, il faut passer par les nuages ; les uns s'arrêtent là, mais d'autres savent passer outre... »

L'ambition d'Edmond Jaloux, désormais, sera d'acquérir ce savoir suprême, d'atteindre ces hautes altitudes.

Le succès qu'obtint tout de suite *Le reste est silence,* valut à son auteur un prix littéraire, décerné par un jury féminin : le prix de la Vie heureuse. Cela se passait en 1909, époque où, en effet, la vie pouvait être dite « heureuse ». Depuis, ce prix a changé de nom.

Souvenirs de « la belle époque ».

Grâce aux quelques milliers de francs de ce prix, grâce aux gains qu'il tira des articles que demandèrent au lauréat journaux et revues, Jaloux, dont jusque-là l'existence matérielle avait été plutôt précaire (jamais, d'ailleurs, il ne devait rouler sur l'or), put parfois quitter Marseille. On le vit à Paris, où, dans le monde des lettres et des arts, et dans le monde tout court, il noua, masculines et féminines, d'étroites et profondes amitiés. Jaloux fut un chevalier, un parangon de l'amitié. Il extériorisait peu ses sentiments ; mais son fameux « calme imperturbable » était moins une défense contre les autres que contre lui-même. Certes, cette amitié ne se cachait pas ; mais, comme une flamme qui brûle en plein soleil, elle se révélait par sa chaleur, non par son éclat.

Déjà, dans ce temps-là, nous étions, lui et moi, presque de vieilles connaissances, ayant pris con-

tact par ses premiers livres, qu'il adressait à la petite revue que nous avions fondée avec des amis parisiens, comme lui-même en avait fondé une avec ses amis marseillais. Fragiles fondations !... Chère petite revue de jeunesse, fatalement, indispensablement éphémère ! Elle ne vécut que le temps d'accomplir son office d'agent de liaison, que pour rapprocher, parfois pour la vie entière, des esprits et des cœurs qui, sans elle, ne se fussent peut-être jamais rejoints, jamais touchés.

Laborieusement retiré pendant les trois quarts de l'année, soit dans l'appartement de la rue des Tonneliers, soit, pendant la belle saison, aux lisières de la ville, dans cette merveilleuse campagne Saint-Jacques, aussi belle, avec ses bassins, ses étagements de terrasse et son « bois sacré » qu'une villa romaine, Edmond Jaloux, le printemps venu, apparaissait à Paris.

Pendant les cinq années qui précédèrent la première guerre, ces séjours parisiens furent, pour lui, aussi beaux que lorsqu'il se les promettait, au cours de ses interminables rêvasseries de petit provincial. Les sachant brefs, mesurés, il s'en enchantait en toute liberté, comme d'une fête, comme d'un festin, sans la crainte de se blaser d'eux. De vingt-cinq à trente ans, Jaloux aima la vie de société ingénument ; il l'aima jusque dans ses frivolités, ses oisivetés, ses conventions. Il était sensible en poète aux charmes, aux attraits, aux raretés du luxe, du décor. De très belles et très élégantes jeunes femmes donnaient momentanément la couleur et le mouvement de la vie aux créatures mortes ou imaginaires qu'il avait chimériquement courtisées dans le passé et dans les livres. Il savait très bien s'y prendre pour rencontrer Ninon de Lenclos dans un salon du faubourg Saint-Germain, Madeleine de Nièvres dans un jardin de Passy ; et, parfois, il attrapait au vol, sans jamais froisser ses ailes, l'une de ces ravissantes jeunes filles qu'il a tant aimées. On la retrouvait bientôt, gratifiée d'un prénom délicieux, dans la volière ouvragée d'un recueil de contes, ou dans la cage dorée d'un roman.

Ces premières années de ce sombre siècle, comme elles nous cachèrent bien, Messieurs, qu'elles étaient les dernières d'une civilisation, d'une ère terrestre ! Ceux qui ont leurs souvenirs de jeunesse dans ces années-là n'osent plus beaucoup croire qu'ils les ont véritablement vécues ; et nos cadets, les jeunes gens d'aujourd'hui, dans l'univers impitoyable où ils ont grandi, cette « belle époque », comme ils l'appellent, comment ne l'évoqueraient-ils pas railleusement, amèrement, non sans un sentiment de rancuneuse envie ? Cependant, est-il beaucoup moins amer d'avoir, dans ses vieux jours, à s'envier soi-même, si l'on se hasarde à se pencher sur le passé, du haut des chancelants balcons de la mélancolie ?

Combien de fois, tout le long de notre vie, sommes-nous retournés dans ce passé, Edmond et moi — et jusqu'en nos suprêmes rencontres de l'an dernier, — ressuscitant le souvenir d'un spectacle, d'une soirée, d'un concert ; du temps où, avec Paul Drouot, nous courions au Châtelet pour y bombarder de roses Thamar Karsavina, l'ineffable étoile des « Ballets russes » ; du temps où, avec Jean Giraudoux, nous montions à Montmartre pour y applaudir les clowns du *Songe d'une nuit d'été ;* du temps où, avec Charles Du Bos, nous gagnions l'ancienne salle Pleyel — celle où avait joué Chopin, — lorsque Capet y interprétait Beethoven.

J'avais alors Jaloux pour voisin, dans ce Palais-Royal où il était venu loger en face de moi, de l'autre côté du vieux jardin... Mais, Messieurs, je m'en doute bien : ce n'est pas dans une harangue académique que ces heures — fussent-elles inoubliables — peuvent être réanimées !

Lorsque nous quittions ensemble nos logis jumeaux, c'était très souvent dans le dessein d'aller rendre visite aux écrivains, aux poètes dont nous nous proclamions fièrement, témérairement les disciples. Ces maîtres admirables, ces maîtres vénérés, je les vois à la fois ici — chez vous, Messieurs — et chez eux : Paul Bourget, rue Barbet-de Jouy, dans un bureau tapissé de livres comme une chapelle l'est d'ex-voto ; Maurice Barrès au bord du Bois, dans le vaste studio où il méditait sous la protection des *Ignudi* de Michel-Ange ; René Boylesve dans le jardin — aujourd'hui détruit — de la rue des Vignes, à l'ombre des grands, beaux vieux arbres qui avaient peut-être posé pour Watteau ; Henri de Régnier enfin, dans ce salon de la rue Boissière peuplé de meubles et de bibelots, tous glanés à travers Venise, pendant ces annuels séjours d'automne auxquels nous eûmes le féerique privilège, Jaloux et moi, d'être plusieurs fois associés !

Car il y eut aussi, dans ces lointaines et bienheureuses années, les voyages que nous fîmes ensemble en Italie.

L'amour de l'Italie !... Evoquerai-je, Messieurs, la pacifique légion qui, depuis plus de quatre siècles, n'a guère cessé de franchir les Alpes, non pour conquérir l'Italie, mais pour être conquise par elle ? A ses innumérables génies indigènes, l'Italie possède la prérogative d'associer les mille et mille écrivains, artistes et musiciens étrangers qui, sans elle, ne seraient pas tout à fait ce qu'ils sont. « Le jour où je suis arrivé pour la première fois à Rome — s'écrie Gœthe — est pour moi un second jour de naissance... », et du fond de sa Russie, Nicolas Gogol répète en écho : « Ma belle Italie, personne au monde ne me séparera de toi ; tu es ma terre natale... » Notre Stendhal délaisse Grenoble, où il a vu le jour, pour Milan, où il voudrait fermer les yeux. Y ayant vécu l'un trente-neuf ans, l'autre cinquante-neuf ans, Poussin et Claude Lorrain reposent pour jamais à Rome, comme y reposent Keats et Shelley ; et c'est à Venise que Richard Wagner a rendu le dernier soupir. Les plus belles pages, peut-être, de Chateaubriand, de Lamartine, le plus beau drame d'Alfred de Musset leur furent dictés par l'Italie. D'autre part, la nostalgie de l'Italie a inspiré des poètes qui n'y allèrent jamais : il y a une Italie de Ronsard ; il y a une Italie de Shakespeare ; il y a une Rome de Corneille. Les personnages de la *Commedia dell'Arte* sont chez eux dans les comédies de Molière, de Marivaux ; et les voici qui gambadent ou rêvent dans les parcs de Watteau.

« ... Il m'arrivait de dire à propos de rien : « Mon Dieu, que j'ai bien fait d'aller en Italie !... » Cette petite phrase qui, à vingt ans, chantait dans le cœur du lieutenant de dragons Henri Beyle, que de fois a-t-elle fait son refrain dans le nôtre, pendant ces merveilleuses années ! De son propre aveu, Edmond Jaloux passa à Venise, à Rome, à Sienne quelques-unes des heures « les plus irremplaçables » de sa vie...

Mais cette vie-là, Messieurs, l'un de vous l'a menée près de nous, avec nous... Il m'écoute, et, bientôt, vous allez l'entendre. Je n'en dirai donc pas davantage.

... Hélas !

Toutes ces choses sont passées,
Comme l'ombre et comme le vent !...

La guerre 1914-1918.

Le 17 septembre 1914 — c'est-à-dire immédiatement après la bataille de la Marne, — je recevais d'Edmond Jaloux une lettre qui commençait ainsi : « Mon cher Jean-Louis, que faites-vous dans votre caserne, et que va-t-on faire de vous ?... Pour moi, ce que je vois ici est atroce ! Dimanche dernier, à la suite d'un arrivage de deux cents blessés, j'ai participé à douze opérations à la file. Je suis accablé de lassitude et de pitié ; et seule l'idée que j'aide autant que je le peux à sauver ces garçons si courageux me donne un peu de courage. Je

vis dans un mélange de désespoir profond et de profonde sympathie humaine. Je pense que vous blâmerez le désespoir, puisque nous sommes de plus en plus victorieux ; mais le spectacle de la vie m'a toujours été pénible et douloureux, et je me sens noyé dans cette marée de souffrances. Et puis, j'ai le récit des blessés pour m'affecter plus encore... Quelle race admirable ! Près d'eux, on croit plus que jamais à l'immortalité de notre pays. Depuis le début de la guerre, je n'éprouve plus qu'un besoin passionné de charité... Nous avons tous subi une métamorphose, voici la mienne... C'est une grande école morale qu'un hôpital militaire, je vous le jure, et l'on y apprend beaucoup de choses auxquelles on ne pensait pas assez... »

Cette « école morale » où, par une cruelle élection de la Providence, Edmond Jaloux apprenait autre chose que ce que lui avaient jusqu'alors appris les livres, cet hôpital militaire occupait, à Marseille, le lycée d'où, petit garçon, il s'était si vite et si volontiers éloigné.

L'homme y passa près de deux ans, infirmier bénévole, anesthésiant des blessés à longueur de journée. On lui avait confié ce que le langage militaire, dans son candide cynisme, appelait « la corvée de sommeil ». Pendant deux ans, Jaloux accomplit cette « corvée ». Il posa le masque de chloroforme sur des visages crispés, défigurés par la souffrance. Il ne cessa pas d'être en communion avec la misère, avec la douleur. Pendant deux ans, humblement, presque servilement, il vécut dans l'intimité quotidienne de la mort... « Ne croyez pas que je sois déprimé — m'écrivait-il dix mois plus tard, — je n'ai jamais douté de nous ; je suis plein d'admiration pour notre grand peuple... A l'hôpital, je suis très gai pour donner du courage à ces malheureux, si français qu'il suffit d'une pauvre plaisanterie pour les distraire de leur mal. Mais, quand je suis seul, je suis accablé par les pensées les plus affreuses ! Il y a des heures où je porte moralement le poids des blessés comme je porte physiquement le poids de leur corps... Et toujours survient l'obsédante question : « Pourquoi ?... Pourquoi ?... » Quelle est la réponse que les puissances suprêmes peuvent donner à notre angoissante interrogation ?... »

Et la lettre s'achève ainsi : « ... Je pense souvent aux heures d'autrefois, quand nous arrangions idéalement nos existences futures. Je me représentais la mienne comme une fête de Watteau, comme une comédie de Shakespeare... Et voilà ce que je fais, voilà ce que je vois ! Et ce n'est rien auprès de ce que font, de ce que voient les autres ! Aussi, j'aime Shakespeare et Watteau plus que jamais et plus que tout !... »

De cette tragique école, Edmond Jaloux ne devait pas sortir « métamorphosé ». Il continua à croire que rien n'est plus beau, plus sage que de « songer sa vie » ; mais ses songes seront dorénavant saturés d'expérience humaine et cette saturation indélébile donnera, aux livres qu'il écrira désormais, une substance et un poids que ses livres antérieurs ne possédaient pas.

L'œuvre du romancier.

De sa vingtième à sa quarantième année, Edmond Jaloux avait publié huit à dix romans ou recueil de contes. Après la guerre, en trente ans, il en publiera près de quarante (d'autres sont écrits, mais non édités ; ils appartiennent, hélas ! à son œuvre posthume).

Ce monde de livres, fruit d'une féconde maturité, est un monde très touffu, très composite. Pour définir, sommairement et familièrement, mais sans aucun esprit d'irrévérence, les romans d'Edmond Jaloux, m'enhardirai-je, Messieurs, à vous confier que nous les appelions parfois, entre nous, des « pots-pourris » ? Cette appellation saugrenue, dont je fus, je crois bien, l'inventeur, Edmond l'avait adoptée, somme toute, en très bonne part, car nous eûmes jadis tous deux, pour ces savants et raffinés mélanges de fleurs et d'herbes sèches, d'écorces aromatiques et de poudres d'épices — fort en vogue au XVIIIe siècle — un goût, frivole, assurément ; mais nous en enchantions à la fois notre odorat et notre imagination. Oui : nous étions très sensibles à la poésie des « pots-pourris » ! La nostalgique fragrance qu'ils exhalent ressuscitait en nous les temps passés et les saisons mortes, la beauté enfuie des femmes et la beauté fanée des jardins, les boudoirs des *Liaisons dangereuses* et les parterres de la *Cité des eaux*...

« Ravis aux vieillesses des roses », ces mélanges dont la vie végétale survit par la couleur et par le parfum ne sont-ils pas sans ressembler, Messieurs — sur un tout autre plan — aux mélanges qui entrent dans la composition d'un roman, genre qui tolère les libres collaborations, les intimes alliances de l'observation et de l'invention, de l'hypothèse et de l'expérience, de l'intuition et du souvenir, du sensible et du spirituel, du rêve et de la réalité ?...

Tous ces éléments de la création romanesque — et bien d'autres encore ! — on les trouve rapprochés ou confondus dans les romans d'Edmond Jaloux ; les uns aussitôt discernables, et conférant objectivement à l'œuvre son pouvoir majeur de conviction, sa vertu essentielle de crédibilité ; les autres laissant apercevoir l'auteur, tantôt irrésolument, pour ainsi dire en filigrane, tantôt aussi visible et présent que ce « donateur » qui, agenouillé un peu de côté, mais au premier plan de certains tableaux anciens, est souvent une représentation de l'artiste lui-même.

Par ses lectures, par ses méditations, par ses travaux, Jaloux possédait, de l'art et de la technique du roman, une connaissance approfondie. Elle lui permit de varier presque indéfiniment le tissu, la construction, le registre de ses ouvrages. Elle lui permit aussi de prendre avec les lois du genre des libertés de plus en plus grandes ; si grandes, parfois, que le sujet du livre se trouve n'être plus qu'un fil conducteur, ou bien cette carcasse de bois et de laiton, indispensable au sculpteur pour donner forme et support à la figure qu'il modèle, mais qui n'est qu'un squelette insoupçonnable, la figure achevée.

Quant aux sujets et aux personnages de ses romans — et la chose est remarquable chez ce rêveur invétéré de la vie antérieure, — Jaloux les a toujours demandés à son temps ou reçus de lui. Pas un de ses livres qui soit une restauration, une réincarnation du passé. La tentation de s'évader de ce qui est dans ce qui fut — qui fit écrire *Mademoiselle de Maupin* à Théophile Gautier et *Salammbô* à Gustave Flaubert, — Jaloux n'eut pas à s'y soustraire. Son imagination romanesque se nourrissait, par tempérament, du spectacle de la vie contemporaine. Observateur lucide et contemplateur patient, il est confirmé par ce spectacle dans son pessimisme originel ; mais ce pessimisme demeure indemne de misanthropie. Aux lois fatidiques qui gouvernent cruellement les destinées mortelles, il oppose un stoïcisme apitoyé. Il ne conserve aucune illusion sur les chances de bonheur que la vie promet à ces hommes à jamais insatisfaits, à ces femmes à jamais chimériques ; toutefois, il les assiste fraternellement dans leurs tentatives passionnées. Et, au dénouement, c'est le cœur gros qu'il leur inflige échecs, renoncements, enlisements, défaites. Désabusé mais non désespéré, il se refuse à la révolte et s'efforce à l'amour.

Cet amour est fait à la fois de clairvoyance et de charité, de curiosité et de tendresse. Dans maints de ses romans — et ce sont ceux dont la facture est sans doute la plus personnelle, — Edmond Jaloux confie volontiers le récit à un personnage non étranger à l'action, mais qui n'y participe que par effleurements, par investigations. Le plus souvent, il s'agit soit d'un fidèle ami du héros, soit d'un amoureux sans espoir de l'héroïne

(ou les deux ensemble), à demi confident, à demi témoin, et auquel Jaloux délègue sa propre intelligence, ses dons d'intuition, ses exceptionnelles facultés affectives et émotives. Grâce à la complicité tout acquise de ce chargé de pouvoirs, l'auteur demeure spirituellement et sentimentalement maître de ses créatures, tout en paraissant, pour le lecteur, sans responsabilité, et hors du jeu.

Il arrive aussi que le romancier ne se soucie plus « de couper — selon l'expression de Taine — le cordon ombilical », ni même de feindre qu'il l'a coupé. Parmi ses derniers ouvrages, plusieurs sont des miroirs magiques, des écrans ensorcelés, où « tout ce qui est visible n'est vrai qu'en fonction de l'invisible ». Les êtres humains, les objets inanimés, les lieux mêmes s'y dématérialisent en visions, en mirages, en songes. L'œuvre dépend alors du seul bon plaisir du magicien, lequel, comme le Protée de la Fable — ce Protée qui a inspiré à Jaloux l'un de ses plus beaux contes, — est doué du pouvoir de se métamorphoser lui-même. Tantôt il se substitue ou s'identifie aux acteurs du drame, tantôt il se fait esprit, génie et ne se laisse plus deviner qu'en transparence, dans la beauté des paysages, dans la singularité des décors, dans les sortilèges et les incantations d'une poésie en quelque sorte atmosphérique. Puis, tout à coup, il réapparaît, il émerge doucement de ces nappes ondoyantes et irisées, et, sans masque ni travestissement, prend un instant la parole pour son compte, c'est-à-dire pour le compte de l'auteur : le voici psychologue, moraliste, clinicien, anatomiste, et exposant en formules lapidaires, d'une portée et d'une signification générales, toute une philosophie, toute une idéologie de la vie.

Ces livres, si riches de suc et de substance, de pénétration et d'expérience sont présentement, Messieurs, il faut bien le dire, des livres à peu près inexplorés. Des trésors sont cachés dedans. Il se peut que la postérité — elle n'aime guère accueillir avec trop d'excédents de bagages les voyageurs qui lui viennent du passé — retienne avant tout, de ces cinquante romans, ces fragments infiniment précieux et infiniment variés : ces remarques, ces méditations, ces « gouttes de lumière ». Elle en composera un recueil non indigne de briguer sa place, dans les bibliothèques de l'avenir — quoi qu'il arrive, elles ne disparaîtront pas toutes, — sur le rayon où logent nos grands moralistes ; pas loin de Joubert et de Vauvenargues et entre ces deux tout petits livres, comme inoculés de vérité et de poésie, que notre temps lègue aussi à l'avenir : le *Donc* d'Henri de Régnier et les *Rhumbs* de Paul Valéry.

L'œuvre du critique.

Quant à la situation prépondérante que, par son œuvre et son action de critique, Edmond Jaloux occupe dans l'histoire littéraire de notre temps, ses chances de durée sont hors de question.

Quel dommage, Messieurs, que le mot « critique » et le mot « censeur » soient désormais presque synonymes et que le fait de critiquer un livre implique toujours plus ou moins une idée de blâme, de réprobation. La Bruyère assure que « le plaisir de la critique nous ôte celui d'être vivement touché de fort belles choses... » Or, c'était avant tout ce plaisir d'être touché par les « fort belles choses » que Jaloux poursuivait, revendiquait. Pourrions-nous l'imaginer la férule au poing ? « Le critique — disait-il — n'est pas un fossoyeur, mais un « embaumeur ». Pendant les quinze années où il rédigea chaque semaine un feuilleton littéraire, a-t-il jamais pris la peine « d'éreinter » — passez-moi le mot — une mauvaise œuvre ou un plat écrivain ? D'où il ne s'ensuit point que, par indulgence ou par complaisance, il louât ce qui ne le méritait pas. Sa foi en son art était si chaleureuse, si fervente qu'il lui eût été impossible d'ouvrir — que dis-je : de recevoir, de toucher — un livre nouveau sans ressentir une légère fièvre d'impatience, sans céder à un naïf élan d'espérance. S'il fallait renoncer à l'espoir, Jaloux en concevait un sincère chagrin ; mais l'idée ne lui fût point venue de prolonger sa déception en parlant d'une œuvre sans intérêt ou sans vertu. En revanche, quelle joie pour lui s'il décelait, chez un débutant, chez un inconnu, les promesses du talent, les indices de l'originalité, le don d'éveiller l'écho ! Il éprouvait alors une véritable ivresse ; et le jour du feuilleton devenait un jour de fête ! De combien d'écrivains, aujourd'hui renommés, fut-il le premier à parler — et à bien parler ! Tous ne l'ont pas toujours ou tout à fait oublié.,

Jamais Jaloux n'a résisté au « noble plaisir de la louange ». Ce littérateur aimait la littérature des autres. C'est par l'amour qu'il a servi les lettres de son temps.

Il lisait, il sentait, il jugeait en créateur ; et il arrivait parfois que l'admiration, l'enthousiasme du critique, enrichît, fécondât les ouvrages du romancier. Les romans qu'il écrivit, par exemple, aux époques où il découvrit Henry James, ou Jean Giraudoux, ou Rainer Maria Rilke, ne seraient pas tout à fait ce qu'ils sont sans ces découvertes ; on y subodore le passage, le sillage d'un parfum nouveau, demain évaporé ou résorbé. En lui, le romancier et le critique communiaient : « De même — a-t-il écrit — que les romanciers se font parfois les critiques de la vie humaine, les critiques se font parfois les romanciers de la pensée d'autrui.... »

Plus qu'à la valeur plastique et esthétique d'une œuvre, il était sensible à sa valeur humaine. Il subordonnait la forme au sentiment ; il voulait qu'elle incarnât l'émotion. La qualité du style ne le touchait que si elle s'alliait à la qualité de l'âme. Peu lui importait que cette œuvre fût écrite dans notre langage ou dans un langage étranger si elle lui révélait en profondeur les secrets « bouleversants » (il aimait pouvoir employer ce mot) d'un cœur et d'un esprit.

Des sept volumes où il a rassemblé une toute petite partie de ses généreux feuilletons, trois ne sont faits que d'études sur des romanciers et des poètes anglais ou allemands, russes ou scandinaves. Alors que maints écrivains nordiques sont irrésistiblement aimantés par le Sud et, avec la *Mignon* de Gœthe, invoquent comme une terre promise « le pays où fleurit l'oranger », le Méditerranéen Jaloux, par réversibilité, eut toute sa vie la nostalgie du Septentrion. « La Thulé des brumes » était son paradis perdu.

Toute sa vie, il s'est penché sur les milliers d'images que lui apportaient des pays hyperboréens, à travers l'espace et le temps, les écrivains d'autrefois et d'aujourd'hui. Il les avait tous lus et relus, des plus fameux aux plus oubliés ; et ceux qui n'étaient pas traduits, il se les faisait traduire. Il était entré dans la double intimité de leur œuvre et de leur vie. Pourvu qu'il s'y agît d'eux, il ingurgitait les thèses les plus compactes, les plus indigestes. Le monde de Jean-Paul Richter lui était aussi familier que le monde de Balzac ; celui de Tchekov que celui de Marcel Proust. Il hébergeait dans sa mémoire sentimentale un sérail imaginaire où revivaient les héroïnes de George Eliot et de Dostoïewsky, de Tourguéniev et de Jacobsen, et où les femmes qu'avait aimées Gœthe, qu'avait aimées Byron, qu'avait aimées Henri Heine continuaient de vivre. Y étaient aussi accueillies, à peine venues au monde, le sensitives créatures du roman anglais contemporain. Elles retrouvaient là leurs souveraines aînées, radieuses d'une éternelle jeunesse, les favorites inamovibles : Imogène et Miranda, Cordélia, Rosalinde, les bien-aimées jeunes filles de Shakespeare.

Certes, jamais Jaloux ne se détacha ni par le cœur ni par le sens de sa Provence natale ; mais s'il fut toujours fidèle au berceau de son sang, il le fut également toujours au berceau de ses songes. Et c'est pourquoi, peut-être, vers le milieu de son

existence, il choisit de vivre, chaque année, quelques mois à Lausanne, au bord du lac que nourrit, à travers l'Europe, le fleuve qui unit le Nord au Midi et ces deux berceaux l'un à l'autre.

Quelques traits de caractère.

Messieurs, tous ces romans, tous ces travaux de critique sont loin de contenir l'œuvre d'Edmond Jaloux. Pour envisager cette œuvre dans sa totalité, il faudrait y adjoindre, outre les romans non publiés, achevés ou non, que je signalais tout à l'heure, des centaines de nouvelles et de contes épars dans les journaux et dans les revues, des centaines aussi de chroniques ; des préfaces, des essais divers ; maints cahiers de *memoranda* et, enfin, les innombrables lettres que reçurent de lui ses amis ; non pas de courts billets griffonnés à la hâte, mais de longues, copieuses missives, comme on en rédigeait jadis, lorsque, si l'on était séparé d'un être aimé, seul le lien épistolaire vous rattachait à lui... Ainsi, loin d'elle, adressait-il à sa mère, tant qu'elle fut de ce monde, une lettre quotidienne.

Or, à Paris, l'on voyait notre ami toujours disponible ; paraissant avoir toujours son temps à perdre, son temps à donner. Il esquivait peu les plaisirs du monde, sachant pourtant fort bien les sélectionner, mais leur préférant les longs tête à tête de la conversation en compagnie de partenaires, très souvent féminins, ceux-ci élus à vie par les fidélités du cœur, ceux-là temporairement accueillis ou recherchés par les curiosités de l'esprit. D'autre part, il avait, en bon Provençal, le goût, le don de la flânerie paresseuse et s'amusait des menus divertissements qu'offre le spectacle de la vie de tous les jours ; il les dégustait lentement, soigneusement, malicieusement. Etant gourmand et connaisseur, il appréciait les longs et bons repas et ne refusait point les « invitations au voyage » embusquées dans certains bars, dans certains *bodegas*. Il aimait beaucoup aussi rôder de boutique en boutique, chez les libraires, chez les fleuristes, chez les antiquaires. Il avait des amis marchands de cannes, marchands de verre filé, marchands de chinoiseries. Sa passion sensualiste pour les objets était presque aussi despotique que sa passion sentimentale pour les animaux. Je suis sûr qu'il serait content que je nomme ici Altaïr, son grand lévrier noir. Pendant plusieurs années, il eut, chez un dompteur, des rendez-vous avec Dinah, lionne adolescente. Il la prenait tendrement dans ses bras et de sa voix douce et modulée, aux inflexions parfois presque enfantines — cette voix (je voudrais le dire en passant) qui apprivoisait, charmait si vite les enfants, — il lui faisait des déclarations très bien accueillies, jusqu'au jour, cependant, où Dinah eut des petits. Dès lors, la belle fauve ne reconnut plus Edmond et, sans y mettre de formes, refusa qu'il l'approchât. Il en fut longtemps malheureux.

Si facilement distrait et retenu par « le plaisir toujours renouvelé d'une occupation inutile », quand donc cet homme de lettres exerçait-il son métier ? Du moins à sa table et la plume aux doigts, car il considéra toujours comme données à un travail professionnel prépondérant ces heures dont l'oisiveté était, selon lui, tout apparente : elles ensemençaient son imagination ; elles la fertilisaient.

Un beau matin : « Je pars — disait-il, — il faut que je me repose de ne rien faire ; je vais aller écrire un ou deux romans... » Et il disparaissait ; il plongeait. Il se retirait du monde, enfermé pour plusieurs mois loin de Paris, d'abord dans sa retraite de la campagne Saint-Jacques ; puis, en 1924, lorsqu'il s'éloigna de Marseille, dans sa retraite suisse, au bord du lac Léman.

Ici ou là, tout en accomplissant sa tâche de critique, il menait de front ses deux romans, les interrompant pour en achever un troisième, ou pour écrire un conte, puis regagnait Paris, manuscrits en poche, comme un cultivateur quitte sa ferme et gagne le bourg voisin, pour y écouler, au marché, les fruits de la saison.

Ces retraites lui furent toujours, corps et âme, indispensables. Il s'y sentait très bien protégé, très bien défendu. Ici par sa mère, là par sa femme ; l'une et l'autre incomparablement dévouées, attentives, précautionneuses. J'ai dit ce que la première avait été pour son fils. Quant à la seconde... Mais elle ne me le pardonnerait pas, si je m'enhardissais à parler d'elle davantage.

La campagne Saint-Jacques — où il écrivit quelques-uns de ses plus beaux livres, de *Fumées dans la campagne* aux *Profondeurs de la mer* — lui fut sans doute, de tous les lieux d'ici-bas, le plus intimement cher. Je voudrais aujourd'hui, Messieurs, y retourner un instant, en mémoire de lui, et avec lui. — S'il vous plaît, écoutons-le : « Ces terrasses, ces escaliers, ces bassins, ces statues, cette allée de cèdres aux branches tombantes, cette orangerie, presque irrespirable le printemps venu, je n'ai jamais cessé de les porter en moi. Les plus grands événements de ma vie, les plus heureux comme les plus douloureux, se sont déroulés dans leur cadre. Je les aime comme des choses humaines... Songeant à eux, je vois une journée de septembre, si pure qu'on a peur qu'elle ne se fêle, comme un cristal à un bruit trop fort ; le bosquet se dore lentement, comme la tranche d'un livre ; l'or ne pénètre pas encore entre les feuilles. Soudain, l'une d'elles tombe, c'est la première de l'année qui cède. Elle a honte de cette mort inopinée ; elle descend vite, vite se cacher au pied des arbres. Mais elle a quand même joué son rôle prophétique ; elle a rappelé la loi fatidique ; annoncé le cruel déclin... Tout paraît fragile, menacé, plus beau encore, insaisissable. Mais aucune parole humaine ne saurait rendre cette beauté... »

Plus tard, Edmond Jaloux devait s'attacher profondément à sa seconde retraite. Comme Sainte-Beuve un siècle plus tôt, il aima chèrement Lausanne. Il était lui-même très aimé dans tout ce pays romand, deux fois mitoyen du nôtre et qui, littérairement, est une province française.

A l'orient de la ville, sa maison, au bas d'une grande pente de vignobles, n'était séparée du lac que par un chemin peu fréquenté. L'eau brillante semblait palpiter dans les branches mêmes des arbres du jardin, sous le ciel immense vers lequel les hautes cimes savoyardes, sur l'autre rive, élevaient leurs solennels étagements.

« Racheter le réel. »

Ce fut devant ce noble décor de nature, tour à tour lyrique et élégiaque, exaltant et apaisant, que Jaloux conçut ses derniers ouvrages. Ils ont pour nous, désormais, une valeur de testament.

Deux d'entre eux sont des adieux : un adieu à Shakespeare, par le truchement du peintre visionnaire Fuseli, un adieu à Edgar Poe, l'initiateur des années de jeunesse. C'est aussi à Lutry qu'il donna une forme définitive à sa filiale, à sa fraternelle *Vie de Gœthe* et qu'il entreprit sa monumentale *Introduction à l'Histoire de la littérature française*, qui devait comporter sept tomes, et dont deux seulement, hélas ! existent ; à Lutry encore que, sous le titre *Essences*, il rassembla un choix de confidences, de maximes, de pensées, et ce recueil, aujourd'hui presque inconnu, sera, demain, l'immortel reliquaire d'un grand esprit et d'une grande âme ; à Lutry enfin que naquit en lui l'idée d'écrire un ouvrage d'imagination, libre de toute règle, de toute tutelle, une vaste féerie psychique, se déroulant entièrement dans l'univers des songes. Non point les songes du rêveur éveillé, mais les songes du sommeil ; non point ceux que le poète sollicite ou provoque, mais ceux qu'il subit.

L'élection d'un pareil sujet révèle, chez Edmond

Jaloux, à ce moment de sa vie, un irrésistible instinct, un impérieux besoin de fuite. La sombre réalité présente l'offensait, l'outrageait. Il se sentait étranger à son temps. Il ne le supportait plus. Il se refusait à sa barbarie, à sa cruauté, à sa démence. Pourtant, il ne fut pas question pour lui de révolte, ni de renoncement, d'abdication. Il en doutait moins que jamais : « La mission de l'œuvre d'art est de racheter le réel. » C'est à ce rachat que, de toute son espérance, de toute sa foi, il se voua en écrivant cette *Pêche aux flambeaux*, dont nous ne connaissons que quelques épisodes et qui, peut-être, eût été son chef-d'œuvre.

Par ce livre, Edmond Jaloux, Messieurs, sans nous l'avouer, sans peut-être se l'avouer à lui-même, se préparait à nous quitter. Il avait entendu le silencieux, l'intransigeant appel de l'inconnu, de l'invisible, et, silencieusement aussi, il lui répondait.

On le revit à Paris, soit ici-même, où votre affectueuse estime l'accueillait, soit dans son petit logis, près de l'Observatoire, qui lui avait été trop longtemps indignement ravi. La dernière image que nous conservons de lui le montre enveloppé et comme nimbé de sagesse, sereinement et courageusement souriant, non point détaché, mais toujours, au contraire, passionnément attaché « à découvrir les traits de la beauté éternelle sur le visage confus du monde ».

Toujours aimant et toujours fidèle, il se sépara de ses amis comme s'il devait les revoir le lendemain.

Quelques mois plus tard, il disparut, sans prévenir, sans alarmer ; et pas autrement que lorsqu'il s'éloignait pour aller faire retraite, il entra, d'une minute à l'autre, le doigt sur les lèvres, dans le repos éternel.

« Le reste est silence... »

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres d'Edmond Jaloux (1)

1895. — *Une âme d'automne*, poèmes.
1899. — *L'agonie de l'amour* (Mercure de France).
1903. — *Le triomphe de la frivolité.*
1904. — *Les sangsues* (Mercure de France).
1906. — *Le jeune homme au masque* (Mercure de France).
1907. — *L'école des mariages* (Mercure de France).
1908. — *Le démon de la vie* (Stock).
1909. — *Le reste est silence* (Stock).
1910. — *Le boudoir de Proserpine* (Dorbon).
1911. — *L'éventail de crêpe* (Lafitte).
1918. — *Fumées dans la campagne* (Renaissance du Livre).
L'incertaine (Albin Michel).
La guirlande des mois (Meynial).
1919. — *Les amours perdues* (Stock).
1920. — *Au-dessus de la ville* (Renaissance du Livre).
Les femmes et la vie (Renaissance du Livre).
Vous qui faites l'endormie (Ferenczy).
1921. — *La bohémienne* (Ferenczy).
L'ennemi des femmes.
La fin d'un beau jour (Plon).
1922. — *L'escalier d'or* (Renaissance du Livre).
Les profondeurs de la mer (Plon).
Les barricades mystérieuses (Grasset).
Le roi Cophetua (Coquette).
1923. — *Sophiana* (Fayard).
L'esprit des livres (Plon).
Protée (Stock).
La branche morte (Fayard).

(1) Cette bibliographie est donnée à titre purement documentaire. Nos lecteurs n'ignorent pas que des réserves s'imposent sur la plupart des œuvres d'Edmond Jaloux.

1924. — *Le rayon dans le brouillard* (Le Divan).
1925. — *L'alcyone* (Plon).
Le coin des cyprès (Nouvelle Revue Critique).
1926. — *Figures étrangères* (Plon).
L'âge d'or (Rasmussen).
L'ami des jeunes filles (Ferenczy).
L'égarement (Kra).
La fugitive (Cité des Livres).
Pierre Laprade (Gallimard).
Le dernier jour de la création (Fayard).
1927. — *André Favory* (Gallimard).
La descente aux enfers (Le Divan).
Marseille (Emile Paul).
O toi que j'eusse aimée (Plon).
Rainer Maria Rilke (Emile Paul).
O soleils disparus (Plon).
1928. — *De Pascal à Barrès* (Plon).
Vingt-cinq costumes pour le théâtre (Meynial).
La branche morte, L'insaisissable, Les femmes et la vie (Plon).
L'aventure nocturne (Fayard).
1929. — *Sur un air de Scarlatti* (Stock).
Laetitia (Plon).
1930. — *Le message* (Cahiers Libres).
La chrysalide (Œuvres Libres, n° 103).
1931. — *Perspectives et personnages* (Plon).
Au pays du roman (Corréa).
L'agonie de l'amour (Ferenczy).
In solitudine cordis (Fayard).
1932. — *Bethsabé* (Fayard).
Du rêve à la réalité (Corréa).
La balance faussée (Plon).
La chrysalide (Fayard).
Le roman inachevé (Fayard) (même ouvrage 1938, Ferenczy).
Sous les oliviers de Bohême (Œuvres Libres, n° 130).
1933. — *La vie de Gœthe* (Plon).
La grenade mordue (Plon).
Le songe est une vie (Œuvres Libres, n° 140).
Les routes du bel univers (Œuvres Libres, n° 147) (ce même ouvrage, 1936, Plon).
1934. — *Lord Ribblesbane* (Œuvres Libres, n° 154).
Dessins aux trois crayons (Plon).
1935. — *Le dernier jour de la création* (Plon).
La fête nocturne (Ferenczi).
Le voyageur, Sur un air de Scarletti, L'aventure nocturne (Plon).
1936. — *La chute d'Icare* (Plon).
Louis XV (Lyon, laboratoire Ciba).
1937. — *Discours de réception à l'Académie française* (Firmin-Didot).
La ville perdue et retrouvée (dans : *Cinq histoires de France*, publié chez R. Dacoste).
1938. — *L'égarée* (Plon).
L'oiseau-lyre (Fayard).
Le père et le fils (Œuvres Libres, n° 207).
1939. — *La capricieuse, Le pèlerin, La surprise* (Plon).
Le miroir de Vénus (Œuvres Libres, n° 219).
Nouvelles histoires de fantômes anglais (Gallimard).
1940. — *Les visiteurs* (Plon).
Quand la flamme déchire (Œuvres Libres, n° 225).
1941. — Traduction de : *Le portrait de Dorian Gray, d'Oscar Wilde* (Delamain et Boutelleau).
1942. — *Johann Heinrich Füssli* (Montreux, l'Aigle et Genève, P. Cailler).
Edgar Poe et les femmes (Genève, Milieu du Monde).
Le pouvoir des choses (id.).
Les saisons littéraires (Fribourg, W. Egloff).
Le vent souffle sur la flamme (Fribourg, librairie de l'Université).
1944. — *Essences* (Genève).

1946. — *La comédie féminine* (L'Echiquier).
Lausanne (avec Ramuz, Landry, Simond, Martin) (Lausanne, Mermod).
1947. — *Les figures de cire* (Amiot-Dumont).
Le culte secret (La Table Ronde).
1948. — *La maison des rêves* (Vevey, La Table Ronde).
1948. — *Le pays des fantômes* (Lyon, I. A. C.).
Introduction à l'histoire de la littérature française (Genève, P. Cailler).
1949. — *Gœthe,* nouvelle édition (Fayard).
1950. — *Le dernier acte* (Plon).
La constellation, roman posthume (Le Milieu du Monde).

DOSSIERS DE « LA D. C. »

Le décret sur l'héroïcité des vertus du Pape Pie X

3 septembre 1950

L'Osservatore Romano *du* 4-5. 9. 1950 *écrit* (1) :

Le 3 septembre, XIVe dimanche après la Pentecôte, à 10 h. 30, le Souverain Pontife Pie XII a ordonné la lecture et la promulgation de quatre décrets de la Sacrée Congrégation des Rites, concernant la glorification d'insignes serviteurs de Dieu.

Les deux premiers regardent le *Tuto* (2) pour la béatification du vénérable serviteur de Dieu Albéric Crescitelli, de la Congrégation des Saints Pierre et Paul et Saint Ambroise et Charles pour Missions, missionnaire apostolique en Chine et martyr de la persécution des Boxers, et de la vénérable servante de Dieu, Marie de Mattias, fondatrice des religieuses adoratrices du Précieux-Sang.

Le troisième décret concerne l'approbation des miracles proposés pour la béatification de la vénérable servante de Dieu, Marguerite Bourgeoys, fondatrice des Sœurs de Notre-Dame au Canada.

Le quatrième décret proclame les vertus au degré héroïque du vénérable serviteur de Dieu Pie X Pape.

Etaient présents dans la Bibliothèque privée de Sa Sainteté, à Castel-Gandolfo, LL. Emm. les cardinaux Clément Micara, évêque suburbicaire de Velletri, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites et ponent ou rapporteur de la cause du vénérable Pie X, et Clément Canali.

Etaient présents, en outre, S. Exc. Mgr Alfonso Carinci, archevêque titulaire de Séleucie d'Isaurie, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites, et l'Illustrissime et Rme Mgr Salvatore Natucci, promoteur général de la foi.

L'Excellentissime Mgr Carinci a donné lecture des décrets. Nous reproduisons celui qui proclame les vertus au degré héroïque du serviteur de Dieu, le Pape Pie X.

Texte du décret (3)

Sur le doute : est-il établi que le serviteur de Dieu a pratiqué les vertus théologales de foi, espérance et charité à l'égard de Dieu et du prochain et les vertus cardinales de prudence, justice, tempérance et force et les vertus annexes — au degré héroïque — dans le cas et à l'effet qui nous occupe ?

Saint Bernard, dans son livre sur « La Considération » au bienheureux Eugène III, écrit : « Par rapport au fruit de la considération, tu dois d'abord considérer quatre choses : toi-même, ce qui est au-dessous de toi, ce qui est autour de toi, ce qui est au-dessus de toi. » (Livre II.) Le vénérable Pie X mit parfaitement en pratique cette doctrine de saint Bernard. Du berceau à la tombe, il veilla incessamment sur lui-même en subordonnant sa sensibilité à la raison et, selon la suggestion du même docteur, il fortifia la chair par l'esprit.

De là viennent son mépris des choses qui passent, sa profonde humilité grâce à laquelle, établi dans la dignité suprême, il comprit qu'elle lui était donnée pour déraciner, détruire, arracher, édifier et planter ; non pour dominer, mais pour servir ; non pour se reposer, mais pour travailler (cf. *ibid.*). Ayant posé le solide fondement de l'humilité, les autres vertus ne pouvaient lui faire défaut et par-dessus toutes, dominant comme une reine, la charité envers Dieu et envers le prochain, envers ses égaux et ses inférieurs.

Avant de parler de ses vertus, il convient de retracer brièvement son *curriculum vitae.*

Il naquit à Riese, diocèse de Trévise, le 2 juin 1835, de Jean-Baptiste Sarto et de Marguerite Sanson ; il fut baptisé le lendemain et reçut le nom de Joseph. A 10 ans, il reçut le sacrement de Confirmation et à 12 ans il fit sa première Communion. Admis comme élève au Séminaire de Padoue, à la charge du patriarche de Venise, il y fit de bonnes études et fut ordonné prêtre en 1858. Par la suite, après avoir rempli saintement diverses fonctions dans son diocèse d'origine, pendant la vacance du siège épiscopal, il gouverna le diocèse en qualité de vicaire capitulaire. En 1884, le Pape Léon XIII le nomma évêque de Mantoue et, neuf ans après, le créa cardinal de la Sainte Eglise romaine et patriarche de Venise. A la mort de ce Pontife, malgré « ses efforts pour repousser cette charge par ses larmes et ses prières » (Encyclique du 4 octobre 1903), il fut élu Souverain Pontife le 4 août 1903 et prit le nom de Pie X.

Elevé à cette haute dignité, il s'efforça immédiatement de réaliser courageusement dans une plus large mesure encore, ce qui avait été le but de toute sa vie, c'est-à-dire « de tout » restaurer dans le Christ, afin que le Christ soit tout et dans tout (*Col.*, III, 11). C'est pourquoi il défendit avec un courage admirable Dieu, sa gloire, la pureté de la foi catholique, la beauté de l'Eglise. Il prit un soin tout particulier de nourrir les esprits des enfants et des adultes du pain de la doctrine chrétienne. Il poussa de toutes ses forces à la communion précoce des enfants ; il ordonna la codification du droit canon et ramena le chant grégorien aux sources de saint Grégoire. N'ayant en

(1) Traduit de l'italien par *la D. C.*

(2) Avant de procéder à la béatification d'un serviteur de Dieu, une dernière Congrégation dite *de Tuto* doit répondre à la question : Peut-on procéder sûrement (*An tuto procedi possit...*) à la béatification ? Un décret dit *de Tuto* est l'aboutissant de cette dernière consultation. (*N. D. L. R.*)

(3) Traduit par *la D. C.* du texte latin dans *l'Osservatore Romano* des 4-5. 9. 1950.

vue que la gloire de Dieu et de l'Eglise, sans se soucier des énormes pertes de biens qui pourraient en découler, rempli de la force du Saint-Esprit, il repoussa les lois cultuelles portées en France contre les droits de l'Eglise. Mais Dieu récompensa ce grand acte, en suscitant dans cette généreuse nation des dévouements qui vinrent au secours du clergé.

Dans la lutte contre le modernisme, qui est la synthèse de toutes les hérésies, il en découvrit adroitement tout le venin, en pénétra toutes les ruses, les subtilités, les fourberies, le condamna, et en triompha, et ainsi il délivra l'Eglise de cette contagion pestilentielle. Mais s'il s'attaqua avec violence aux erreurs et aux hérésies, il entourait les personnes dans l'erreur d'un sentiment admirable de charité et de paternelle affection. Certes, il combattit le modernisme, mais il accordait toute sa protection à toutes les découvertes qui dans les sciences ou les arts pouvaient servir au bien de l'Eglise. Ainsi il établit l'Institut biblique, fonda des Séminaires régionaux, adapta la discipline du clergé aux nécessités modernes.

Beaucoup d'autres initiatives, prises sous l'influence de Dieu et avec le secours de sa grâce, qui *ne fut pas vaine en lui*, aboutirent au perfectionnement de son âme et au plus grand bien de l'Eglise, et lui valurent pendant toute sa vie, spécialement au cours de son pontificat, une renommée de sainteté.

Au début de la guerre européenne, que le serviteur de Dieu s'efforça ardemment de conjurer, épuisé par la douleur plus que par la vieillesse, le 20 août 1914, après avoir reçu saintement les sacrements de l'Eglise, il rendit sa belle âme à Dieu.

La renommée de sainteté, dont il avait joui pendant sa vie, prit un nouvel éclat après sa mort. Non seulement auprès des catholiques plus fervents, mais même parmi les indifférents et les infidèles. Aussi, à la suite du Sacré-Collège des cardinaux, l'ensemble majestueux de tout l'épiscopat, et d'innombrables associations, et d'éminentes personnalités, firent parvenir au Souverain Pontife des suppliques tendant à l'introduction de la cause de béatification auprès de la Sacrée Congrégation des Rites. Elles furent exaucées, puisque, dans les curies du vicariat de Rome, de Venise, de Mantoue et de Trévise les enquêtes furent terminées le 12 février 1943 et toutes les formalités légales étant observées, la cause de béatification fut introduite. Puis les procès apostoliques s'instruisirent et le 29 novembre de l'année écoulée, la Congrégation antépréparatoire sur les vertus se tint devant le cardinal ponent. (1)

Dans cette Congrégation, il arriva ce fait que les objections étaient naturelles dans une cause de cette nature, et qui à première vue paraissaient avoir une certaine importance, et qui semblaient jeter une ombre sur ses vertus, spécialement de charité et de prudence, donnèrent l'impression de ne pouvoir être résolues par le moyen des seuls actes du procès. Aussi la Sacrée Congrégation donna-t-elle mission à sa section historique d'étudier attentivement les documents, afin de découvrir la vérité.

Cette section s'acquitta parfaitement de son travail et réussit pleinement. Toutes les difficultés furent résolues par la lecture des documents, les ombres furent dissipées et les vertus du serviteur de Dieu resplendirent dans la pleine lumière, et la cause prit un nouveau développement. Le 18 du dernier mois eut lieu la Congrégation préparatoire. Enfin le 8 août de cette année, dans le Palais apostolique de Castel-Gandolfo, en présence de S. S. Pie XII, on convoqua une réunion générale des Rites, au cours de laquelle le cardinal ponent ou rapporteur posa le doute suivant. Est-il établi que le serviteur de Dieu ait pratiqué les vertus théologales de foi, espérance et charité, et les vertus cardinales de prudence, justice, tempérance et force et leurs annexes, pour le but dont il s'agit ?

Le Très Saint Père écouta attentivement les votes des Révérendissimes cardinaux, des prélats officiers, des consulteurs, mais réserva jusqu'à aujourd'hui de donner sa sentence dans le but de demander au Seigneur, par de ferventes prières, de donner, dans une affaire aussi importante, une décision conforme en tout point au divin Vouloir.

C'est pourquoi, ayant appelé auprès de lui le cardinal ponent, le R. P. Salvatore Natucci, promoteur de la foi, et le soussigné secrétaire, à l'issue du Saint Sacrifice de la messe, il déclara que :

Il est établi que le vénérable serviteur de Dieu le Pape Pie X a pratiqué à un degré héroïque les vertus théologales de foi, espérance et charité, les vertus cardinales de prudence, justice, tempérance et force et les vertus annexes dans le cas et à l'effet qui nous occupe.

Le Saint-Père ordonna ensuite que ce décret soit promulgué et conservé dans les actes de la Sacrée Congrégation des Rites.

Donné à Castel Gandolfo, près Rome, le 3 septembre ; XIVe dimanche après la Pentecôte, de l'an 1950.

CLÉMENT, cardinal MICARA, *évêque de Velletri ;* ALPHONSE CARINCI, *archevêque de Séleucie, secrétaire.*

(1) C'est-à-dire le cardinal chargé de proposer et de défendre la cause de béatification (*N. D. L. R.*)

— *Du traîneau à l'avion*, par le R. P. GARNIER, Eudiste. — Un vol. de 232 pages, nombreux hors-texte, 550 francs ; port, 45 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. 1668.

Il s'agit ici d'un témoignage, offert par un homme d'action, mêlé à la rude vie des pêcheurs, des bûcherons et des trappeurs d'une région du Canada, la côté nord du golfe Saint-Laurent. A l'origine de ce livre, il y a la belle aventure de cette poignée d'Eudistes, partis de France en 1903 et rapidement éparpillés sur l'est du Canada. Ils deviennent missionnaires. La grande misère des solitaires fut celle des missionnaires. Ce ministère a cessé en 1946 : le vicariat apostolique du golfe Saint-Laurent est devenu un nouveau diocèse. Les missionnaires se sont occupés des routes et des cours d'eau, des ports et des bateaux. Ils sont intervenus dans les questions de pêche et de chasse, parce que ces pêches et ces chasses constituaient le gagne-pain de leurs chrétiens. Grâce à eux, l'avenir s'ouvre, riche de promesses, mais fils d'un passé tout récent que l'auteur retrace dans ces pages pleines d'intérêt, de vie et de vérité. Un beau livre qui nous fera mieux connaître et mieux aimer nos frères canadiens.

— *Le mendiant de Grenade. La vie de saint Jean de Dieu*, par G. HUNERMANN. Trad. E. GRANDCLAUDON. — Vol. 13 × 20 cm., 336 pages, 390 francs. Ed. Salvator, Porte du Miroir, Mulhouse (Haut-Rhin) ; Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris, VIe. 1950.

Enfant volé, petit pâtre, palfrenier, soldat dans les armées de Charles-Quint, vaquero, aide-maçon, domestique, libraire ambulant, fondateur d'un hôpital, héros de la charité, tel fut Saint Jean de Dieu. Cette vie mouvementée et pittoresque qui nous fait suivre saint Jean de Dieu à travers l'Espagne, en Afrique et en Autriche, qui nous fait assister au siège de Fontarabie et de Vienne, est présentée sous des couleurs et dans un style animé qui captive le lecteur et le retient jusqu'à la dernière page du livre.

Cette vie merveilleuse d'un saint, qui a été l'homme de Dieu par excellence, met sous les yeux de notre siècle égoïste et sensualiste le spectacle d'une vie d'abnégation, de mansuétude, de patience et de charité.

Ce livre a l'avantage d'offrir à ses lecteurs, quel que soit leur âge, quelle que soit leur formation intellectuelle ou spirituelle, un récit aussi palpitant qu'un roman, tout en restant sur le terrain de la vérité et de la réalité.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

SEPTEMBRE 1950

LUNDI 4. — A L'ÉTRANGER. — *Au large des tes occidentales de Corée,* un bombardier soviéque, qui s'apprêtait à combattre un convoi naval s Nations Unies, est abattu par un chasseur néricain. Le cadavre d'un des occupants a été entifié comme étant celui d'un lieutenant des rces aériennes soviétiques.

— A *Castelgandolfo,* S. S. Pie XII reçoit en dience S. M. l'empereur Bao Daï et S. M. l'imratrice Nam Phuong.

— L'*Osservatore Romano* publie les décrets suints émanant de la Sacrée Congrégation de la opagande :

1° Erection de la préfecture apostolique de Den sar, détachée du vicariat apostolique des petites s de la Sonde et confiée à la Société du Verbevin.

2° Erection de la préfecture apostolique de Yola, rmée des territoires de la préfecture apostolique Jos et de Oturkpo (Nigeria), et du diocèse de iea (Cameroun britannique).

3° Elévation de la préfecture apostolique de saka (Rhodésie septentrionale) en vicariat aposique, confié à la Compagnie de Jésus.

4° Nomination du R. P. Adam Kolzowiecki, S. J., mme administrateur apostolique du vicariat de saka.

5° Elévation de la préfecture apostolique de lcomayo (Paraguay) en vicariat.

6° Nomination du R. P. Walter Vervoort, O. M. I., mme évêque titulaire de Barica et vicaire aposique de Pilcomayo. Le nouvel évêque est né le juin 1899, à Essen (Allemagne), et fut ordonné être le 4 juillet 1926. Il était préfet apostolique puis 1932.

7° Transfert de S. Exc. Mgr Kung Pim Mei du ge de Süchow (Chine) au siège de Shanghaï.

8° Nomination du R. P. Patrice-Joseph Dalton, s Ermites de Saint-Augustin, comme adminisiteur de la préfecture de Yola.

9° Constitution de deux provinces ecclésiastiques Pakistan : l'une au Pakistan occidental, comenant la métropole de Karachi, avec les diocèses ffragants de Lahore, Multan et Rawalpindi ; utre dans le Pakistan oriental, comprenant la tropole de Dacca, avec les diocèses suffrants de Dinajpur, Chittatong et Jessor (à ériger).

10° Erection de la délégation apostolique du kistan, dépendant de la Sacrée Congrégation de Propagande.

11° Nomination de S. Exc. Mgr van Miltenburg, s Frères Mineurs, archevêque de Karachi, comme égué apostolique.

12° Transfert de S. Exc. Mgr Guyomar, O. M. I., èque de Jaffna (Ceylan), au siège titulaire de sava.

13° Nomination du R. P. Hubert Hermens, du rbe-Divin, comme préfet apostolique de Den sar (Indonésie).

14° Transfert *de jure* au clergé séculier japonais circonscriptions ecclésiastiques qui lui étaient à confiées de fait : diocèses de Fukuoka, Osaka, ndai, Yokohama ; vicariat de Sapporo ; préfeces de Karafutu, Kyoto, Miyazaki, Nagoya, Niia, Shikoku, Urawa.

15° Erection de la préfecture apostolique de Taiung (Formose), détachée de celle de Kaoshung, confiée aux Missions étrangères de Maryknoll.

16° Nomination du R. P. Secundo Garcia, de la iété de Saint-Jean-Bosco, comme administrateur ostolique de la préfecture de Alto Orinoco (Venela).

MARDI 5. — A Paris, le Conseil des ministres, ni sous la présidence de M. Vincent Auriol, sident de la République, approuve un plan conomies de 67 580 millions pour 1950 et 1951. compressions intéressent le fonctionnement services civils : 23 000 emplois seront supprimés dans les administrations. Il décide aussi de mettre à l'étude un projet d'organisation des principaux marchés européens, dans le cadre de la politique de construction de l'Europe, engagée par le plan Schuman. De plus, M. Louis Kahn, actuellement directeur général du génie maritime, est nommé secrétaire général aux Forces armées. Enfin, le transfèrement des condamnés malgaches dans la forteresse de Calvi (Corse), a été décidé. On se souvient que leur peine de mort avait été commuée, le 15 juillet 1949, en celle de la détention perpétuelle.

Voici quelle sera la composition de la délégation française à l'Assemblée générale de l'O. N. U. : MM. Robert Schuman, Chauvel, Bonnefous, Plaisant, Jouhaux et Maurice Schumann ; suppléants : MM. Montel, Gorse, Abelin, Garreau et Couve de Murville.

— M. Jean Delalande est nommé ministre de France à Budapest. Entré au Quai d'Orsay en 1919, M. Delalande a été successivement en fonctions à Montréal, à Raguse, à Newcastle, à Bruxelles, et a été consul général aux îles anglonormandes. Révoqué par Vichy, il a été nommé ministre plénipotentiaire en 1945, puis appelé au poste de chef de secrétariat du ministère des Affaires étrangères.

— A Paris, M. Robert Schuman, au cours d'une conférence de presse, précise la politique générale de la France, telle qu'il l'a déjà défendue à la Conférence des Trois, au Conseil atlantique et à l'O. N. U.

A L'ÉTRANGER. — A *Lake-Success,* la séance du Conseil de sécurité est ouverte par sir Gladwyn Jebb, délégué britannique. Il annonce que quatre documents ont été reçus : 1° une lettre du délégué américain Waren Austin ; 2° une lettre du Q. G. des Nations Unies en Corée ; 3° une résolution soviétique sur le bombardement du territoire chinois ; 4° une résolution soviétique sur l'invasion de la Corée.

— *La Haye,* un communiqué officiel annonce que parmi les mesures de défense arrêtées par le gouvernement, la durée du service militaire sera portée, en Hollande, de douze à dix-huit mois.

— A *Londres,* huitième réunion du Comité de défense de l'Union occidentale, qui adopte des mesures destinées à faciliter la mise sur pied des forces armées européennes.

— A *Damas,* l'Assemblée constituante syrienne adopte, par 106 voix contre 6, la nouvelle Constitution, qui est la troisième depuis l'établissement de la République dans le pays. M. Hachim Atassa, par 92 voix sur 101 votants, a été élu président de la République.

— En *Corée,* le flanc Nord du réduit coréen s'est effondré localement. Pohang est évacuée par les troupes des Nations Unies, tandis que, au centre, la ville de Taegu est fortement menacée à son tour.

— Au *Danemark,* ont lieu les élections pour le renouvellement de l'Assemblée législative. En voici les résultats du scrutin : parti social-démocrate, 813 590 voix contre 834 089 en 1947, 59 mandats contre 57 ; radicaux, 167 719 voix, contre 144 206, 12 mandats contre 10 ; conservateurs, 365 298 contre 259 324, 27 mandats contre 17 ; libéraux agraires, 437 952 contre 574 895, 32 mandats contre 49 ; socialistes (parti de droite), 168 418 contre 94 750, 12 mandats contre 6 ; communistes, 94 495 contre 141 094, 7 mandats contre 9 ; parti de la minorité allemande, 6 407 voix contre 7 464, pas de mandat.

— Par décision d'un tribunal fédéral de Virginie (Etats-Unis), l'Université doit, désormais, admettre au même titre que les étudiants de race blanche les étudiants de race noire désireux de poursuivre les cours de la Faculté de droit.

MERCREDI 6. — A Paris, dans les locaux de la Banque de France, ouverture de la V[e] Conférence des gouverneurs du Fonds monétaire et de la Banque internationale de reconstruction. Le sujet en est la stabilité des monnaies.

A l'étranger. — De *Washington,* on annonce que le président Truman a signé le projet de loi portant ouverture d'un crédit global de 34 555 000 000 de dollars pour financer les dépenses générales du budget ordinaire de l'année fiscale qui prendra fin le 30 juin 1951. Mais il s'est opposé à l'octroi d'un prêt à l'Espagne.

JEUDI 7. — Une vaste opération policière, dont le but est de débarrasser le pays des éléments étrangers qui mènent des activités antinationales, se déclenche dès l'aube à travers tout le pays, notamment à Paris, dans le Nord, l'Est, la région de Lyon et de Saint-Etienne, dans le Sud-Est, et surtout dans le Sud-Ouest, dans la région de Toulouse, 266 arrestations et expulsions sont ordonnées par le ministère de l'Intérieur contre 13 Italiens, 80 ressortissants de l'U. R. S. S. et des démocraties dites populaires, et 160 Espagnols.

Dans la soirée, le ministère de l'Intérieur publie quatre arrêtés constatant la nullité de l'Association étrangère dite *parti communiste espagnol* et du parti socialiste unifié de Catalogne ; interdisant la circulation, la vente et la distribution du journal espagnol *Mundo Obrero,* et refusant l'autorisation sollicitée par l'Association dite les Amis de *Mundo Obrero.*

— A Paris, à l'hôtel Matignon, sous la présidence de M. Pleven, se tient une conférence réunissant les chefs de la majorité. Ceux-ci sont arrivés à des accords de principe sur la sécurité intérieure, la sécurité extérieure, les prix, les réformes constitutionnelle et électorale.

— La Ligue de l'enseignement refuse d'apporter une participation quelconque aux travaux de la Commission d'étude des problèmes scolaires.

A l'étranger. — A *Lake-Success,* le Conseil de sécurité, par 9 voix contre 1 et 1 abstention (Yougoslavie), rejette la plainte soviétique à propos des bombardements des populations civiles en Corée. Par contre, il accepte, par 7 voix contre 3 et 1 abstention, de discuter par priorité la proposition soviétique tendant à inviter un représentant de la Chine communiste.

VENDREDI 8. — *La Croix* annonce, en reprenant le texte de *la Semaine religieuse de Paris* (9 septembre), que S. Exc. Mgr Feltin jette l'interdit sur M. l'abbé Boulier.

— Le Conseil de Cabinet, réuni à l'hôtel Matignon, décide de maintenir sous les drapeaux, jusqu'au 15 janvier 1951, le deuxième contingent de la classe 1949, qui devait être libéré en octobre.

— A Paris, une nouvelle organisation, constituée sous le nom de mouvement « *Paix et Liberté* », et animée par M. Jean-Paul David, député de la Manche, secrétaire général du R. G. R., annonce qu'elle va entreprendre une vaste campagne « pour lutter contre la propagande étrangère installée en France, en utilisant tous les moyens d'éducation et d'information ».

A l'étranger. — *Sur le front de Corée,* mort du chef d'état-major de l'armée nord-coréenne, Tang Kong, qui était également vice-ministre de la Défense nationale.

— Au *Caire,* une décision du ministre de l'Instruction publique rétablit la langue française comme première langue dans les établissements scolaires égyptiens, à égalité avec l'anglais.

— A *Bringthon,* M. Roberts, secrétaire général d'un syndicat de travailleurs du coton, à Manchester, est élu président du Conseil général du T. U. C.

— A *Rome,* clôture du Congrès missionnaire international, ouvert depuis le 5. Pour rendre plus efficaces les travaux du Congrès, les congressistes avaient été groupés en six sections : clergé, laïques missionnaires, instituteurs, étudiants, zélateurs et journalistes. Chaque matin, ces diverses sections étudièrent en sessions séparées, la forme à donner à leur action pour être vraiment profitable aux Missions. Chaque soir, elles se réunirent en assemblée plénière pour entendre des exposés faits par d'éminentes personnalités laïques : le député Henri Medi, professeur de géophysique [à] l'Université de Palerme, qui parla des « Succ[ès] et espérances missionnaires » ; l'avocat Franç[ois] Carnelutti, qui exposa les « Problèmes et dif[fi]cultés de l'évangélisation », enfin le sénate[ur] Mario Cingolani, qui montra les « Devoirs et [...] buts de la coopération missionnaire ».

SAMEDI 9. — A l'étranger. — A *Bright[on]* (Angleterre), clôture du LXXXII[e] Congrès annu[el] du Trade Unions.

— A *Washington,* le président Truman annon[ce] que les Etats-Unis décident « une augmentati[on] substantielle de leurs forces en Europe », en co[o]pération avec les pays signataires du pacte atla[n]tique.

— A *Knockshinnoch-Castle* (Ecosse), 116 [sur] 129 mineurs enfermés dans la mine sont reti[rés] sains et saufs, après quarante heures d'effor[ts]. 13 autres ont péris écrasés par un éboulement.

— *L'Osservatore Romano* annonce que le Sai[nt-]Père a nommé évêque titulaire de Drivastum [le] prélat *nullius* de Santarem (Brésil), le R. P. F[lo]riano Loewenau, O. F. M., recteur du Sémina[ire] Séraphique de Ipuarana (Brésil) ; érigé la prélatu[re] *nullius* de Cotaboto et Salù (îles Philippines, p[ro]vince du même nom), en la détachant du dioc[èse] de Zamboanga et la rendant suffragante de Ce[bu] et transformé les préfectures apostoliques [de] Teffe et du Haut-Solimoes en prélatures *nulli[us].*

DIMANCHE 10. — A Saint-Brieuc, dans [un] important discours politique, M. René Pleven, p[ré]sident du Conseil, met l'accent sur toutes [les] nécessités immédiates : de la stabilisation [des] prix à la lutte contre la 5[e] colonne, de la prot[ec]tion de l'agriculture à la loi d'amnistie, du re[n]flouement de la S. N. C. F. à la réforme scolai[re,] de la défense du pouvoir d'achat des travaille[urs] à l'assainissement du budget global et de l'[ac]croissement de la production aux amélioratio[ns] de la loi électorale.

— A Cadours (Haute-Garonne), mort accid[en]telle du champion automobiliste Raymo[nd] Sommer, au cours du Grand Prix automobile.

A l'étranger. — A *Saïgon,* le haut-comman[de]ment français en Indochine lance, par radio, [un] nouvel appel en faveur de l'échange des priso[n]niers et internés.

— A *Athènes,* le gouvernement de M. Venizel[os,] chef du parti libéral, mis en minorité, donne [sa] démission. Le roi charge M. Tsaldaris, chef [du] parti populiste, de former le nouveau gouver[ne]ment.

— *Cité du Vatican,* la radio s'élève contre [la] thèse des communistes italiens, selon laque[lle] l'épiscopat hongrois aurait signé le récent acc[ord] avec le gouvernement de Budapest, poussé par [la] volonté des catholiques et après consultation a[vec] le Saint-Siège.

— A Venise, à la Biennale, le film franç[ais] *Justice est faite,* d'André Cayatte, reçoit le p[rix] du « Lion de Saint-Marc ». *Dieu a besoin [des] hommes* de Jean Delannoy, reçoit un des gra[nds] prix internationaux et le Grand Prix de l'Off[ice] catholique international du cinéma.

— Clôture, à *Braine-l'Alleud* (Belgique), de [la] Semaine d'étude de la Conférence internation[ale] de la J. O. C., où 45 pays étaient représentés. [A] l'issue de la Conférence a eu lieu la lecture [d'un] manifeste.

LUNDI 11. — A Paris, à la Sorbonne, ouvert[ure] du Congrès international de médecine inter[...] groupant 46 nations.

A l'étranger. — A *Pretoria* (Afrique du Su[d]) mort du maréchal Jean-Christian Smuts, anc[ien] premier ministre de l'Afrique du Sud, à l'âge [de] 80 ans.

Il était né à Bovenplaats (colonie du Cap), [en] 1870. Ancien chef boer, il observa loyalement [les] conditions de paix, et, lors de la grande guer[re,] aida le général Botha à combattre la rébellion [et] à conquérir l'Afrique allemande. Il devint p[re]mier ministre en 1919, il le resta jusqu'en 19[..]

te à laquelle il se retira dans la vie privée. De 33 à 1939, il est ministre de la Justice. De 1939 1948, il est de nouveau chef du gouvernement. était le seul maréchal britannique du Commonalth.

— A *Rome*, ratification de l'accord culturel inco-italien, signé le 4 novembre 1949, à Paris, x termes duquel il sera organisé quatre Instis en France et quatre en Italie, pour l'enseiement des deux langues.

— A *Athènes*, M. Tsaldaris ayant à son tour ioncé à former le gouvernement, M. Venizelos est de nouveau chargé.

— A *Genève*, fin de la Ve session de la Fédéran mondiale des Associations pour les Nations ies. Toutes les motions — suppression de rme atomique, accueil d'une délégation du gournement de Pékin et appui du programme de igt ans de paix de M. Trygve Lie, — sauf celle icernant les événements de Corée, ont été votées.

— A *Lake-Success*, le Conseil de sécurité refuse nviter un délégué de la Chine communiste au bat sur « les bombardements aériens » de la ine.

— *La Croix* annonce que le Saint-Père a nommé Exc. Mgr Endre Hamvas, évêque de *Csanad* *eged)*, administrateur apostolique de l'archiocèse d'Esztergom, resté sans chef depuis l'inrcération du cardinal Mindszenty.

MARDI 12. — M. Etienne Dennery, directeur affaires d'Amérique au ministère des Affaires angères, est nommé ambasadeur à Varsovie, et Guérin du Bosq de Beaumont, ministre plénitentiaire, chef du service d'Information du nistère des Affaires étrangères, est nommé direcr d'Amérique.

A L'ÉTRANGER. — A *Washington*, le général adley, président de la réunion des chefs d'étatsjors généraux, est élevé au rang de général de rmée américaine.

— A *Bonn*, l'ancien général von Schwerin, connu ir son opposition à Hitler, est nommé conseiller hnique du chancelier Adenauer, pour les quesns intéressant la sécurité.

— A *Londres*, le Parlement britannique, réuni session extraordinaire, décide de porter de deux rois divisions l'effectif de ses troupes en Allegne.

— Aux *Etats-Unis*, M. Louis Johnson quitte le ste de secrétaire à la Défense et est remplacé M. George Marshall.

— A *New-York*, à l'hôtel Waldorf Astoria, ouvere de la Conférence des Trois Grands : MM. Dean ieson, Ernest Bevin et Robert Schuman, nistres des Affaires étrangères des Etats-Unis, la Grande-Bretagne et de la France.

MERCREDI 13. — A L'ÉTRANGER. — A *Téhéran*, Tewkif Souedi présente au régent d'Irak la nission de son gouvernement.

— A *Athènes*, un gouvernement est formé. Il présidé par le leader libéral Venizelos, ayant ime vice-présidents MM. Tsaldaris et Papaanou, respectivement chefs des populistes et des iaux-démocrates.

— A *Copenhague*, le roi Frédéric charge M. Hedt, premier ministre, de former un nouveau vernement disposant d'une majorité parlemene.

EUDI 14. — A Dijon, mort du général Charet, fut l'organisateur des convois de taxis paris de la Marne.

— A Paris, au cours de la séance de clôture Fonds monétaire international, M. Mendèsnce, gouverneur du Fonds, souligne les dans de l'inflation.

— A Deauville, ouverture du Congrès national parti radical.

L'ÉTRANGER. — A *Londres*, la Chambre des nmunes approuve le programme de réarmement posé par le gouvernement Attlee, ainsi que le longement du service militaire.

— *La Croix* annonce la mort, survenue à *Bruxelles*, du R. P. Peeters, président des Bollandistes depuis 1941, à l'âge de 80 ans. Il était membre de l'Académie royale de Belgique depuis 1928, et depuis 1945, de l'Institut de France.

— En *Suisse*, M. Joseph Escher est élu conseiller général helvétique, en remplacement de M. Enrico Celio, démissionnaire, nommé ministre de Suisse à Rome.

— En *Corée*, 40 000 hommes des forces des Nations Unies, surtout des fusiliers marins, débarquent à Ychon, port de la côte occidentale, situé en face de Séoul, qui semble être l'objectif de ces forces. En même temps, des troupes parachutées occupent l'aérodrome de Kimpo, situé à 5 kilomètres au sud-ouest de Séoul.

VENDREDI 15. — Après une double explosion provoquée par une mine magnétique, la frégate météorologique *Laplace* coule dans la baie de La Fresnaye. On compte 22 morts, 29 disparus, 41 rescapés.

A L'ÉTRANGER. — A *Athènes*, par 153 voix contre 43, le Cabinet de coalition de M. Venizelos obtient la confiance du Parlement.

SAMEDI 16. — Au Congrès de Deauville, le XLIIe Congrès du parti radical élit M. Edouard Herriot président du parti et M. Martineau-Deplat président administratif.

— Ouverture de la Foire internationale de Marseille.

A L'ÉTRANGER. — Mort, à *Munich*, à l'âge de 73 ans, du métropolite Séraphin, chef de l'Eglise orthodoxe allemande et de toutes les Eglises russes orthodoxes non soumises au patriarche de Moscou.

— Ouverture, à *Rome*, d'un Congrès international de la tuberculose, auquel participent 500 médecins.

DIMANCHE 17. — Le XLIIe Congrès radical clôt ses travaux à Deauville, après avoir demandé le scrutin majoritaire à deux tours, la défense de l'école laïque, la lutte décisive contre la cinquième colonne communiste et la fabrication accélérée d'armements. M. Edouard Herriot est élu président du parti et M. Martineau-Deplat président administratif.

A L'ÉTRANGER. — Le *Viet-Minh* libère 52 otages français, qui sont soignés dans un camp militaire de Hanoï.

— En *Suède*, élections municipales : recul des communistes et des conservateurs, succès pour les partis libéral et social-démocrate. Ce dernier parti a la majorité dans les deux Chambres.

LUNDI 18. — A L'ÉTRANGER. — En *Indochine*, le poste fortifié français de Dong-Khé, sur la route de Coabang-Langson, à proximité de la frontière chinoise, tombe aux mains du Vietminh. Il y a 50 tués et 100 blessés parmi la garnison.

— Le Conseil de l'Atlantique, réuni à *New-York*, décide de s'ajourner, après avoir approuvé la création d'une armée internationale. Il reprendra ultérieurement l'examen du réarmement de l'Allemagne.

MARDI 19. — Publication du communiqué des Trois sur l'Allemagne. Il proclame notamment la fin de l'état de guerre avec l'Allemagne de l'Ouest.

— Au Muséum d'histoire naturelle de Paris, Congrès international de microscopie électronique.

— Ouverture, à Paris, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, du Congrès de psychiatrie, qui groupe 2 000 délégués de 47 nations.

— Réunion du Conseil politique du M. R. P., qui confirme, à propos de la réforme électorale, l'hostilité du parti au scrutin à deux tours.

— Signature, à Paris, de la convention d'Union européenne des payements, conclue récemment dans le cadre de l'O. E. C. E.

— Clôture du IIe Congrès international de criminologie, ouvert à Paris le 10, et qui réunit plus de 800 congressistes venus de 46 nations différentes.

— Mort, à Paris, à l'âge de 62 ans, de M. Louis Pineau, ancien élève de l'Ecole de Saint-Cyr, conseiller technique de l'Union des Chambres syndi-

cales des pétroles, et l'une des personnalités les plus marquantes de la technique française, notamment en matière de carburants. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

A L'ÉTRANGER. — A *Londres*, par 306 voix contre 300, les Communes repoussent la motion de censure des conservateurs, donnant ainsi au gouvernement travailliste le pouvoir de rendre effective la nationalisation de l'industrie sidérurgique.

— A *New-York*, ouverture de la Ve session de l'Assemblée générale des Nations Unies. 73 questions sont inscrites à son ordre du jour. M. Nashrollah Entezam, délégué iranien, est élu président pour 1950. L'Assemblée repousse l'admission immédiate de la Chine communiste.

MERCREDI 20. — Le Conseil des ministres confie la présidence de la Commission scolaire à M. Paul Boncour.

JEUDI 21. — A L'ÉTRANGER. — A *New-York*, entretiens de MM. Marshall, Moch et Shinwel, ministres de la Défense des Trois, sur le réarmement atlantique.

VENDREDI 22. — A Marseille, Congrès des présidents des Etats généraux, où sont dénoncées certaines méthodes administratives.

— Ouverture, à Avignon, du premier Congrès de l'Union internationale pour la liberté de l'enseignement, qui se terminera le 24 septembre.

— Ouverture, à Paris, Maison de la Chimie, du IIe Salon des céramistes d'art français, qui durera jusqu'au 2 octobre.

— Mort, à Périgueux, à l'âge de 71 ans, de M. Paul Mongibeaux, premier président honoraire de la Cour de cassation. Conseiller à la Cour de cassation depuis 1938, il avait été nommé premier président à la Libération. C'est en cette qualité qu'il fut appelé à présider la Haute Cour, dont il dirigea les débats, notamment lors des procès Pétain et Laval.

A L'ÉTRANGER. — Le ministre belge de la Justice déclare qu'en *Belgique* on n'exécutera plus les condamnés à mort pour collaboration avec l'ennemi.

— Le Comité Nobel de la Chambre de *Norvège* (Storting) attribue le prix Nobel de la paix pour 1950 au Dr Ralph Bunche, ancien médiateur des Nations Unies en Palestine. Le Dr Bunche, qui a été l'adjoint du comte Bernadotte, assassiné en Palestine, occupe actuellement un poste important au secrétariat des Nations Unies.

— Mort, à *Rome*, à l'âge de 84 ans, de la comtesse Tatiana Tolstoï, fille du célèbre écrivain russe.

— A *Castelgandolfo*, S. S. Pie XII reçoit en audience sir Alexander Fleming, qui découvrit la pénicilline.

SAMEDI 23. — A L'ÉTRANGER. — Passant outre au *veto* présidentiel, les Chambres des représentants des *Etats-Unis* décident de maintenir la loi sur la répression des activités subversives.

— A *New-York*, fin des entretiens Marshall, Moch et Shinwel, ministres de la Défense des Trois.

— Le bulletin de l'Agence *Fides* annonce que, selon une lettre de *Corée*, en date du 29 août, Mgr Patrick Byrne, M. M., délégué apostolique en Corée, qui était nommé à Séoul lorsque éclata le conflit coréen, aurait été transféré à Pyong-Yang par les autorités nordistes. On présume que le R. P. Booths, secrétaire de la délégation, n'a pas quitté Mgr Byrne.

DIMANCHE 24. — A Cannes, IVe Congrès de l'Association internationale de l'hôtellerie. Plusieurs résolutions sont adoptées, dont une demandant l'échelonnement des vacances.

— La presse annonce la mort, à Morigny, du comte René de Saint-Périer, ancien président de la Société d'anthropologie de Paris et de la Société préhistorique de France, membre du Conseil d'administration de l'Institut de paléontolo[gie] humaine. C'était un des spécialistes les plus q[ua]lifiés de l'art préhistorique.

— Le premier Congrès de l'Union internatio[nale] pour la liberté de l'enseignement, tenu à Avign[on] adopte un ensemble de mesures destinées à étal[ir] un climat de compréhension et de paix, et à m[on]trer les bienfaits de la liberté d'enseignem[ent]. M. Lizop est élu secrétaire général du bureau p[ro]visoire de l'Union.

A L'ÉTRANGER. — A *Bruxelles*, clôture du C[on]grès du parti social-chrétien, ouvert le 23 s[ep]tembre. M. Théo Lefèvre, député de Gand, est président national.

— A *Washington*, M. Paul Hoffman donne [sa] démission d'administrateur du plan Marsh[all]. M. William Foster, administrateur-délégué [de] l'E. C. A., lui succède.

LUNDI 25. — A L'ÉTRANGER. — Ouverture [à] Londres, de la Conférence économique du Co[m]monwealth, qui a pour objet de dresser un p[lan] d'aide à l'Asie du Sud-Est.

MARDI 26. — Mort, à Saint-Servan, à l'âge [de] 82 ans, de l'abbé Félix Trochu, qui fut, [en] août 1899, avec M. Emmanuel Desgrés du Lou[,] fondateur de *l'Ouest-Eclair*. Originaire du M[or]bihan, l'abbé Trochu, après avoir rempli les fo[nc]tions de vicaire, se lança dans le journalis[me] où il fut un polémiste de talent.

— Le salaire minimum garanti aux travaille[urs] mensuels est fixé pour Paris à 16 430 francs.

— Le général Béthouart quitte son poste [de] haut-commissaire en Autriche. M. Payart, amb[as]sadeur de France à Belgrade, le remplace.

— Les trois sénateurs des Côtes-du-No[rd], MM. Henri Cordier, indépendant ; André Cor[...], radical-socialiste, et Yves Jezequel, U. D. S. tous trois de l'intergroupe du R. P. F., adress[ent] leur démission au général de Gaulle.

— Le Conseil général des Basses-Pyrénées s[us]pend ses travaux pour protester contre l'admin[is]tration qui l'empêche de subventionner l'enseig[ne]ment privé.

A L'ÉTRANGER. — M. Lewis Douglas, ambas[sa]deur des *Etats-Unis* en Grande-Bretagne, donne [sa] démission pour raisons personnelles.

— *Séoul* tombe aux mains des troupes [de] l'O. N. U., qui établissent le contact entre le[s] forces parties des deux secteurs coréens.

MERCREDI 27. — Ouverture, à Paris, jusqu['au] 29, du IIe Congrès national des aumôniers des é[ta]blissements de cure et de soins, organisé par [le] Secours catholique. Le Congrès a pour thème « La personne humaine. »

5 nov. 1950. — N° 1081. Nouvelle série : N° 16[...]

Ce numéro contient :

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* R. BERTEAUX.